

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023



Table des matières

1. Présentation générale du budget primitif	5
Les recettes de fonctionnement	8
<i>Les impôts et taxes (136,2 M€)</i>	<i>9</i>
<i>Les subventions et participations reçues (47,8 M€)</i>	<i>13</i>
<i>Les produits d'exploitation (20,6 M€)</i>	<i>17</i>
<i>Les autres produits (2,9 M€)</i>	<i>18</i>
<i>L'excédent de fonctionnement reporté (14,0 M€)</i>	<i>19</i>
<i>Les recettes d'ordre (1 M€)</i>	<i>19</i>
Les dépenses de fonctionnement	20
<i>Les frais de personnel (109,8 M€)</i>	<i>21</i>
<i>Les charges à caractère général (42,3 M€)</i>	<i>22</i>
<i>Les subventions de fonctionnement (18,5 M€)</i>	<i>23</i>
<i>Les contingents (4,4 M€)</i>	<i>24</i>
<i>Les charges financières (7,2 M€)</i>	<i>24</i>
<i>Les autres dépenses de gestion courante (2,1 M€)</i>	<i>24</i>
<i>Les charges exceptionnelles et autres (9,9 M€)</i>	<i>25</i>
<i>Les mouvements d'ordre (28,1 M€)</i>	<i>25</i>
L'évolution de la situation financière	26
Les ressources d'investissement	27
Les dépenses d'investissement	29
L'encours de la dette	33
<i>La structure de la dette de la Ville</i>	<i>34</i>
<i>Une solvabilité financière en amélioration et les actions sur 2023</i>	<i>35</i>
<i>La gestion de trésorerie</i>	<i>35</i>
Les budgets annexes	36
<i>Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NRPRU)</i>	<i>36</i>
<i>Le budget annexe de la régie autonome du Grand Théâtre de Tours</i>	<i>39</i>
<i>Le budget annexe des prestations cimetières</i>	<i>41</i>



2. Présentation par politique publique du budget primitif	44
Engager la transition écologique du territoire	45
<i>Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous</i>	45
<i>Susciter une transition énergétique</i>	47
<i>Stratégie mobilités zéro carbone 2040</i>	48
<i>Plan Nature en Ville</i>	49
<i>Anticiper et accompagner la transformation urbaine</i>	50
<i>Améliorer la santé environnementale</i>	51
Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous	52
<i>Plan Tours solidaire</i>	52
<i>Promouvoir la cohésion sociale</i>	53
<i>Instaurer une politique du logement d'abord</i>	54
Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge	55
<i>Programme Écoles en transitions</i>	55
<i>Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale</i>	58
<i>Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux</i>	59
<i>Faciliter le sport comme facteur d'inclusion</i>	60
<i>Soutenir le Sport de haut niveau</i>	61
Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble	62
<i>Faire vivre la co-construction et les instances de démocratie permanente</i>	62
<i>Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales</i>	63
<i>Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie</i>	63
<i>La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble</i>	64
Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde	66
<i>Développer les pratiques artistiques à tout âge</i>	66
<i>Créer du lien entre les artistes et les habitants</i>	67
<i>Favoriser le développement de l'écosystème culturel</i>	67
<i>Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville</i>	68
<i>Ancrer la Ville dans une dynamique internationale</i>	68



Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine	70
<i>Soutenir l'attractivité commerçante de la Ville de Tours</i>	70
<i>Accompagner et soutenir le commerce local</i>	70
<i>Engager Tours dans la transition agro-écologique</i>	71
<i>Développer le label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie »</i>	71
Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre	72
<i>Assurer la pérennité financière de la collectivité</i>	72
<i>Développer les relations partenariales externes</i>	73
<i>Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité</i>	73
<i>Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité</i>	74
<i>Moderniser l'action publique communale au service des citoyens</i>	75
Prise de notes	78



1. Présentation générale du budget primitif

Après trois années marquées par une pandémie et une crise énergétique majeure dont l'impact peut être rapproché du premier choc pétrolier du début des années 1970, les collectivités locales subissent des hausses sur l'ensemble de leurs postes de dépenses. L'inflation se poursuit notamment par les conséquences du conflit russo-ukrainien (+6% IPCN en prévision sur 2023 selon la Banque de France), même si son pic semble désormais avoir été atteint fin 2022, la question de l'approvisionnement énergétique et de son coût reste entière pour les organisations privées comme publiques et vient peser sur les équilibres financiers.

Par ailleurs, les effets du resserrement monétaire entraînent une remontée très sensible des taux longs dans le but de diminuer l'inflation. Le taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) - taux auquel les banques empruntent auprès de cette dernière - est désormais de 2,5 % (dernière progression de 50 points de base en décembre 2022).

Sur cette nouvelle année, les regards seront portés sur l'évolution du climat économique aux Etats-Unis qui présentent un point faible sur l'immobilier et en Chine où l'on connaît une forte augmentation du nombre de cas de Covid-19.

Ainsi, comme indiqué dans le rapport des orientations budgétaires 2023, l'année en cours s'inscrit dans un contexte inédit de fortes incertitudes. Les nouvelles prévisions budgétaires sont donc plus que jamais établies selon le principe de prudence et feront, tout au long du prochain exercice budgétaire, l'objet d'un pilotage affiné pour une meilleure résilience de notre collectivité et du territoire.

En dépit de ces facteurs exogènes qui



influencent en partie sur le futur budget, la continuité de la stratégie financière pour remplir les objectifs du mandat présentés lors du dernier débat d'orientations budgétaires est traduite dans les masses budgétaires. Les marges de manœuvre dégagées aussi bien sur la gestion de la dette que sur la fiscalité et le contrôle des charges permettent à la Ville d'accroître significativement ses investissements pour gagner en attractivité et engager pleinement la transition écologique. Cet effort conjugué à la politique engagée de sobriété sur les consommations d'énergie et de ressources en eau permettent de répondre aux enjeux environnementaux et de favoriser le recul de la dette grise.

Ainsi, la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) se pour-

suit sur 2023 malgré un contexte financier contraint afin d'améliorer le cadre de vie des Tourangelles et Tourangeaux.

Pour cela, la Ville de Tours peut compter sur les résultats budgétaires de l'exercice écoulé en progression sur son cycle de fonctionnement, un indicateur de bonne gestion malgré un contexte de fortes perturbations. Les autres indicateurs démontrent par ailleurs une amélioration de sa structure financière à l'approche du mi-mandat.

Avant de présenter en détail les différents postes de recettes et de dépenses des deux sections budgétaires et les choix politiques y afférents, il vous est proposé un regard sur les principaux indicateurs de gestion et leur évolution depuis 2019.



Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation financière de la collectivité depuis 2019, dernière année avant l'impact de la crise sanitaire.

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/BP 2022 en valeur et en %	
Recettes réelles de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	187,5	180,5	191,8	196,7	205,6	207,6	10,8	5,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	154,3	150,3	155,8	162,6	169,1	176,8	14,2	8,7 %
Epargne de gestion (3) = (1)-(2)	33,2	30,2	36,0	34,2	36,4	30,8	-3,4	-9,9 %
Intérêts de la dette (4a)	12,8	8,4	8,0	7,7	7,6	7,2	-0,5	-6,1 %
Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)	24,1	21,9	28,0	26,5	28,8	23,6	-2,9	-11,0 %
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	12,9 %	12,1 %	14,6 %	13,5 %	14,0 %	11,4 %	-2,1 %	-15,6 %
Recettes définitives d'investissement (6)	22,0	9,2	9,0	12,1	8,4	12,8	0,7	5,1 %
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	46,1	31,1	37,0	38,6	37,2	36,3	-2,3	-5,9 %
Dépenses d'investissement (8)	27,6	24,4	23,2	51,3	39,9	47,8	-3,5	-6,9 %
Remboursement du capital de la dette (9)	16,6	14,6	14,8	21,3	20,7	22,2	0,9	4,2 %
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	-1,9	7,9	1,0	34,0	23,4	33,7	-0,3	-1,0 %
Emprunt (11)	5,1	5,0	10,0	20,0	15,4	34,8	14,8	73,8 %
Fonds de roulement au 1er janvier	8,8	15,9	12,7	21,8	21,8	14,0	-7,8	-35,9 %
Fonds de roulement au 31 décembre	15,9	12,7	21,8	7,8	14,0	15,1	7,3	93,5 %
Fonds de roulement en nombre de jours / DRF hors charges financières, travaux en régie et provisions	37,6	30,7	51,0	17,5	30,1	31,1	13,6	77,9 %
Encours de dette au 31 décembre	210,7	201,2	196,4	195,1	191,0	203,6	8,5	4,4 %
Capacité de désendettement au 31 décembre	8,7	9,2	7,0	7,4	6,6	8,6	1,3	17,2 %

Comme évoqué précédemment, il est constaté une amélioration des indicateurs à la fin de l'année 2022 démontrant la capacité de la Ville de Tours à dégager des marges de manœuvre dans un contexte difficile. Malgré les effets de l'inflation, la dynamique des recettes a permis à la collectivité de soutenir son niveau d'épargne. Il n'en demeure pas moins que les prévisions 2023 indiquent un recul de l'autofinancement, par un effet de ciseaux, qui touche aujourd'hui toutes les collectivités et qui traduit une augmentation plus forte des dépenses que celles des recettes.

Cela s'explique par une montée des prix et plus particulièrement ceux de l'énergie. Ainsi, le budget prévisionnel sur ce poste est plus de deux fois supérieur à celui de l'année dernière. La nature des dépenses des communes est intrinsèquement liée à une forte exposition à la volatilité des prix de l'électricité et du gaz de par les compétences qu'elles exercent. En effet, il convient de répondre aux besoins raisonnables de confort des écoles, gymnases et autres établissements recevant du public.

Un Plan de sobriété énergétique et

de préservation de la ressource en eau a été parallèlement élaboré. Il repose sur trois piliers : la baisse de la consommation et la chasse au gaspillage, un développement des énergies renouvelables et la rénovation énergétique. Outre les économies potentielles estimées à plus de 500 k€ à court terme, cette démarche s'inscrit en tout point au sein de la stratégie de la Ville en matière de développement durable, préservant ainsi les générations futures.

Le débat d'orientations budgétaires 2023 du 14 décembre 2022 a permis



d'évoquer les grands enjeux liés à la construction du budget 2023 à l'appui d'une vision pluriannuelle de l'investissement, de la dette et des perspectives financières. La municipalité réaffirme ses objectifs visant à réduire la dette grise en veillant à engager un cercle vertueux centré sur la volonté de garder un autofinancement au-delà de 10 %, une dette maîtrisée dont le stock sera en net recul par rapport au début du mandat et des investissements importants.

La préservation de l'épargne se traduira donc au sein du budget primitif 2023 par :

- ➔ L'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement en tenant compte de l'inflation mais en agissant résolument pour réduire les consommations d'énergie,
- ➔ La baisse continue des charges financières renforçant la stratégie de la Ville de Tours d'avoir saisi l'opportunité en 2021 d'activer la dette comme levier d'investissement à moindre coût,
- ➔ Le maintien des taux de fiscalité pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les propriétaires au-delà de la dynamique constatée sur les bases fiscales,
- ➔ Une politique tarifaire plus juste car mieux ciblée tout en veillant à ne pas répercuter en totalité le niveau de l'inflation sur les usagers.

La hausse de l'investissement au Budget primitif 2023 se réalise par :

- ➔ La mise en place d'un Programme pluriannuel d'investissement (PPI) dès 2022 pour atteindre les objectifs fixés sur la mandature ;
- ➔ La traduction de ce PPI dans les crédits d'investissement 2023 à hauteur de 46,9 M€ en hausse par rapport à 2022 (43,9 M€) auxquels viennent s'ajouter 0,7 M€ de travaux en régie ainsi que 0,1 M€ d'autres dépenses d'investissements (remboursements d'indus de taxes d'amé-

nagement) portant le total à 47,8 M€ pour le budget principal ;

- ➔ La poursuite et le développement de la recherche de co-financements pour maintenir un niveau de subventionnement élevé ;
- ➔ Un contrôle de l'encours de la dette dans l'objectif de rester en deçà de 200 M€ en 2026.

Compte tenu d'une prévision de recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprise sur provision de 207,6 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, dépenses imprévues, travaux en régie et provisions de 176,8 M€, l'épargne de gestion s'élève à 30,8 M€ contre 34,2 M€ au BP 2022 soit une baisse de - 3,4 M€.

La baisse continue des charges d'intérêts de la dette ouvre la voie vers une consolidation de l'autofinancement brut. D'un montant de 23,6 M€ contre 26,5 M€ au BP 2022, le taux de capacité d'autofinancement brut (CAF) est de 11,4 % contre 13,5 % au budget précédent soit une diminution de 15,6 %.

Les financements propres (CAF + recettes d'investissement) sont prévus à hauteur de 36,3 M€ au BP 2023 contre 38,6 M€ au BP 2022. Ils comprennent des cessions pour 2 M€, un FCTVA de 3 M€, une taxe d'aménagement de 1,5 M€ et un montant de subventions attendues de 6 M€. L'emprunt nouveau s'élève à 34,75 M€ contre 20 M€ au BP 2022.

La majeure partie des dépenses d'investissement comprennent le plan d'équipement géré en Autorisations de programme (AP) dont les Crédits de paiements (CP) s'élèvent au BP 2023 à 45,9 M€ hors travaux en régie (0,7 M€) contre 40,6 M€ au BP 2022. Elles intègrent également l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe des opérations d'aménagement lancées dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour 1 M€.

L'encours de la dette reste maîtrisé autour de 200 M€ en prévoyant au 31/12/2023 un capital à rembourser de 203,6 M€ (191 M€ fin 2022). Il comprend l'arrivée d'emprunts contractualisés en 2021 à hauteur de 34,75 M€ dont les taux performants oscillent entre 0,56 et 0,79 % sachant que dans le même temps un remboursement en capital de 22,2 M€ est prévu (15,5 M€ en 2022 hors remboursement anticipé). Ce dernier représente le début du mur de la dette construit principalement par les emprunts obligataires in fine contractés en 1999 jusqu'en 2026. L'année 2023 correspond en effet à la première des quatre années consécutives de remboursement de ces emprunts.

Tenant compte de ces éléments, la CAF nette s'établirait à 1,4 M€ hors dépenses imprévues contre 5,2 M€ au BP 2022. Cette situation héritée du siècle passé, induite par l'important mur de la dette que doit affronter la Ville, requiert un pilotage très précis de la section fonctionnement durant les prochains exercices.

La capacité de désendettement (nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse la totalité du capital de sa dette si elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible) est de 8,6 ans au BP 2023 hors dépenses imprévues contre 7,4 ans au BP 2022. Elle correspond à une bonne solvabilité financière lui garantissant une qualité de signature suffisante pour obtenir les meilleures conditions du marché (dernièrement en 2021 entre 0,56 et 0,79 %).

Pour rappel, les délais de désendettement aux comptes administratifs ces dernières années sont les suivants : 17 ans en 2014, 16 ans en 2015, 13 ans en 2016, 12 ans en 2017, 12,3 ans en 2018, 8,7 ans en 2019 (hors IRA), 9,2 ans en 2020, 7 en 2021 et 6,6 ans en prévisionnel pour 2022.

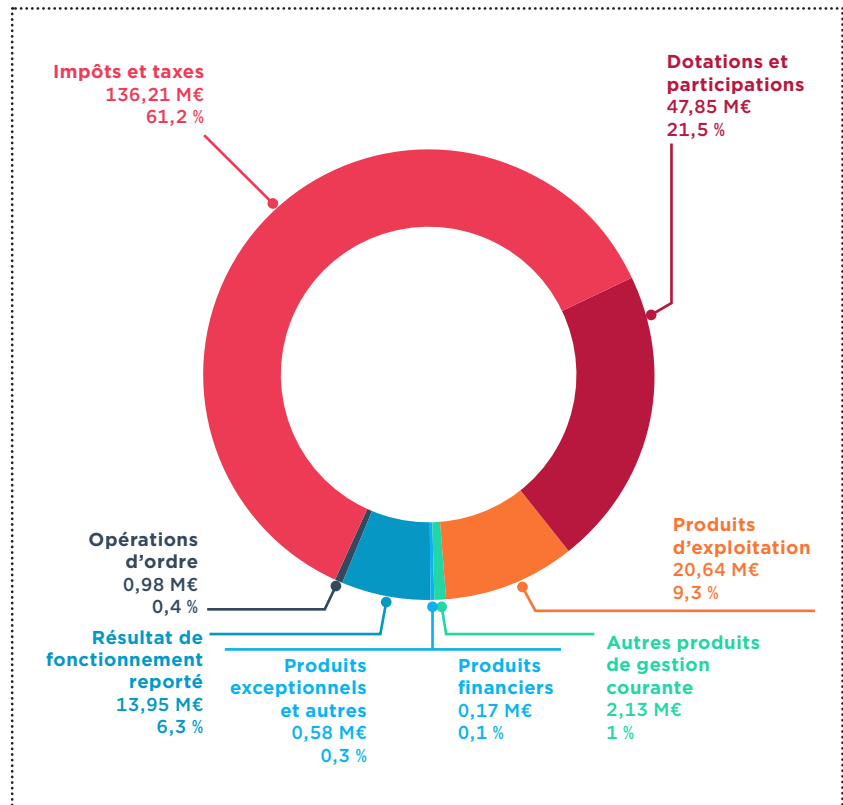


Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales prévisionnelles de fonctionnement atteignent 222,5 M€ contre 219,6 M€ au BP 2022 soit une hausse de 2,9 M€ (+ 1,3 %). La répartition par nature est présentée ci-dessus.

Hors opérations d'ordre (travaux en régie et reprise des subventions d'équipement), les recettes réelles budgétaires de 221,5 M€ augmentent de 1,4 % (+3 M€ par rapport au BP 2022).

En retraitant ensuite l'excédent reporté de 13,9 M€, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont de 207,6 M€ au BP 2023 contre 196,7 M€ au BP 2022.



Recettes de fonctionnement par nature

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 /BP 2022 (valeur et %)	
							Valeur	%
Impôts et taxes	110,2	109,8	117,9	125,8	131,7	136,2	10,4	8,3 %
Dotations et participations	48,4	49,1	47,8	47,0	47,7	47,8	0,9	1,8 %
Produits d'exploitation	23,5	16,4	20,2	21,0	22,2	20,6	-0,4	-2,0 %
Autres produits de gestion courante	4,4	3,6	2,2	1,9	2,1	2,1	0,2	9,3 %
Produits financiers	0,6	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,1	-45,2%
Produits exceptionnels	1,0	1,7	3,7	0,6	1,6	0,5	-0,1	-20,3%
Autres recettes de fonctionnement	0,2	0,3	0,3	0,1	0,4	0,1	0,0	-0,3 %
TOTAL	188,1	181,1	192,3	196,7	205,9	207,6	10,8	5,5 %



Les impôts et taxes (136,2 M€)

Les impôts et taxes sont constitués de la fiscalité directe pour 124,4 M€ et la fiscalité indirecte pour 11,8 M€.

La progression constatée est de 8,3 % par rapport au BP 2022.

Les recettes fiscales directes sont constituées :

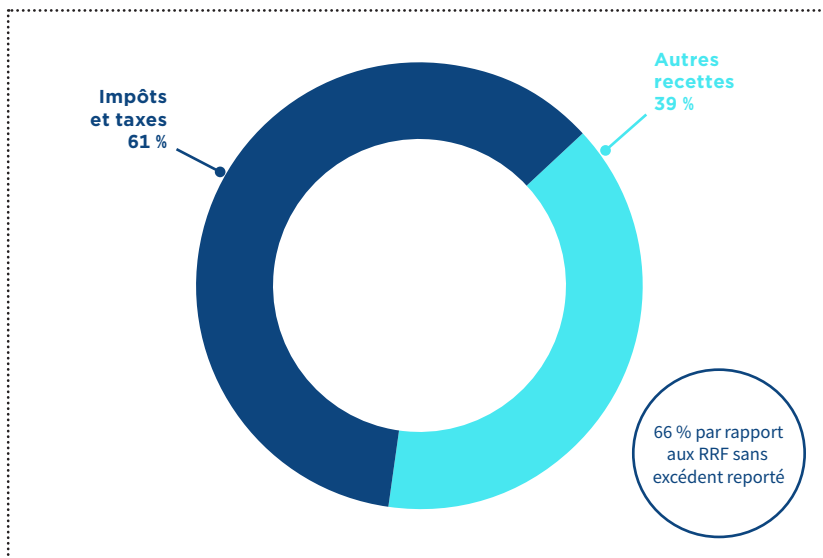
- ③ des trois taxes ménages : taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 106,8 M€ (rôles supplémentaires inclus),
- ③ des reversements de fiscalité effectués par la Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) : 17,6 M€.

L'évolution des contributions directes, à savoir le produit des trois taxes ménages, dépend de deux éléments : la base et le taux.

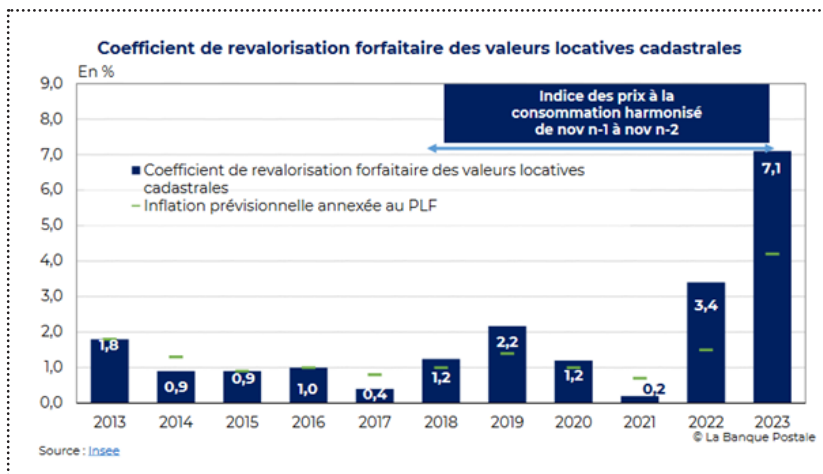
L'évolution des bases d'imposition des taxes ménages est fonction de :

- ③ la revalorisation nominale des bases fiscales (+7,1 %) fixée par la loi de finances 2023. Selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a augmenté de 7,1 % sur un an (de novembre 2021 à novembre 2022). Depuis 2018, cet indicateur est utilisé pour définir le taux de revalorisation des valeurs locatives. Pour 2023, celle-ci sera donc de +7,1 % contre 3,4 % en 2022.
- ③ la variation physique des biens taxables sur le territoire, liée notamment aux constructions ou démolitions de bâtiments. L'estimation retenue est de 0,15 % correspondant peu ou prou aux variations constatées ces dernières années.

L'évolution des bases reflète l'application de la dernière réforme fiscale



Part des impôts et taxes dans les recettes de fonctionnement



avec la suppression de la TH sur les résidences principales et le transfert de la part départementale de la TF vers la commune en 2021. Ainsi, les bases de la TH concernent uniquement les résidences secondaires (RS) et les logements vacants.

La diminution des bases de foncier bâti constatée en 2021 résulte principalement de l'application des exonérations de 50 % de la valeur locative des établissements industriels (art. 4 de la loi de finances 2021), diminution à corréliser avec l'évolution favorable des allocations compensatrices. Il est à noter que les locaux professionnels ne sont pas concernés puisqu'ils entrent dans le champ d'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP).

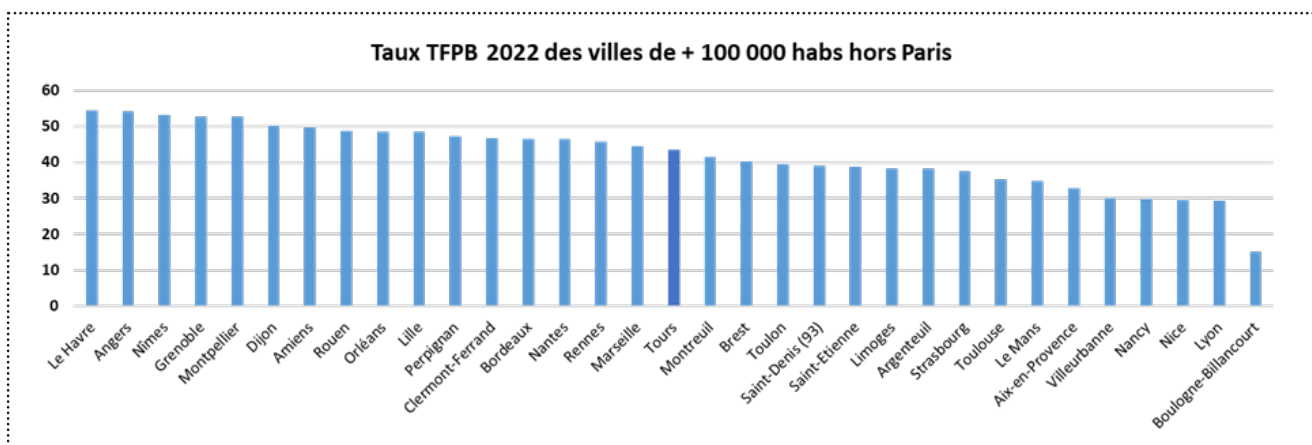
En effet, depuis le 1er janvier 2017, les valeurs locatives des locaux professionnels sont dorénavant assises sur des valeurs calculées à partir de loyers réels constatés.

Sur ces bases est appliqué un taux donnant lieu à un produit fiscal. En 2023, la Ville de Tours n'augmentera pas ses taux qui restent dans la moyenne de la strate démographique (voir comparatif dans le graphe de la page suivante, avant vote du BP 2023).



Bases d'imposition (en €)	2019	2020	2021	2022	2023
	Bases réelles	Bases réelles	Bases réelles	Bases notifiées	Bases prévisionnelles
Taxe d'Habitation	182 063 924	181 443 455	10 086 483	10 075 878	10 791 265
Evolution N/N-1	2,93 %	-0,34 %	-94,4 %	-0,11 %	7,10 %
Variation nominale	2,20 %	0,00 %	0,2 %	3,40 %	7,10 %
Variation physique	0,73 %	-0,34 %	-94,6 %	-3,51 %	0,00 %
Foncier Bâti	182 865 907	185 788 379	182 347 346	188 690 000	202 370 025
Evolution N/N-1	2,34 %	1,60 %	-1,85 %	3,48 %	7,25 %
Variation nominale	2,20 %	1,20 %	0,20 %	3,40 %	7,10 %
Variation physique	0,14 %	0,40 %	-2,05 %	0,08 %	0,15 %
Foncier Non-Bâti	454 231	450 483	570 499	594 000	636 174
Evolution N/N-1	1,13 %	-0,83 %	26,64 %	4,12 %	7,10 %
Variation nominale	2,20 %	1,20 %	0,20 %	3,40 %	7,10 %
Variation physique	-1,07 %	-2,03 %	26,44 %	0,72 %	0,00 %

TOTAL BASES	365 384 062	367 682 317	193 004 328	199 359 878	213 797 464
Evolution	2,63 %	0,63 %	-47,51 %	3,29 %	7,24 %



Source : Finances et Stratégies Locales (FSL)

La diminution des bases de foncier bâti constatée en 2021 résulte principalement de l'application des exonérations de 50 % de la valeur locative des établissements industriels (art. 4 de la loi de finances 2021), diminution à corréliser avec l'évolution favorable des allocations compensatrices. Il est à noter que les locaux professionnels ne sont pas concernés puisqu'ils entrent dans le champ d'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP).

En effet, depuis le 1er janvier 2017, les valeurs locatives des locaux professionnels sont dorénavant assises sur des valeurs calculées à partir de loyers

réels constatés.

Sur ces bases est appliqué un taux donnant lieu à un produit fiscal. En 2023, la Ville de Tours n'augmentera pas ses taux qui restent dans la moyenne de la strate démographique (voir comparatif ci-dessous avant vote BP 2023).

En 2023, les taux appliqués par la collectivité sont les suivants :

Taux des taxes ménages	2022	2023
Taxe d'habitation (TH)	22,42 %	22,42 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	43,44 %	43,44 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	40,03 %	40,03 %

Au stade de la rédaction du présent rapport, les bases prévisionnelles 2023 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Le produit attendu des trois taxes ménages est de 106,6 M€ au BP 2023.

Les estimations 2023 ont été établies à partir des montants notifiés en 2022 auxquels ont été appliquées les revalorisations de bases susmentionnées. Compte-tenu de ces éléments, des estimations en matière d'évolution des bases et des hypothèses d'évolution de taux de fiscalité, le budget de la Ville de Tours présenterait une progression du produit fiscal se décomposant comme suit :



Fiscalité directe (en €)	Réel	Réel	Réel	Notifiées	BP
	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUIT DES TAXES					
T. H. / THLV	40 828 321	41 225 911	3 127 153	2 845 667	3 047 709
	2,96 %	0,97 %	-94,70 %	-9,00 %	7,10 %
T.F.P.B. avec coefficient correcteur	41 050 614	41 646 238	84 865 860	96 360 801	103 346 959
Evolution N/N-1	2,32 %	1,45 %	102,98 %	13,54 %	7,25 %
T.F.P.N.B.	163 660	162 309	205 551	237 778	254 660
	1,13 %	-0,83 %	32,01 %	15,68 %	7,10 %
TOTAL DU PRODUIT	82 042 595	83 034 458	88 198 564	99 444 246	106 649 329
Evolution N/N-1	2,63 %	1,21 %	6,22 %	12,75 %	7,25 %

Le produit de TH, qui ne comprend plus que les résidences secondaires et les locaux vacants, est prévu à hauteur de 3 M€ en 2023.

Le produit de TFPB est prévu à hauteur de 103,3 M€ comprenant un coefficient correcteur compensant la perte de produit constaté dans le cadre de la réforme de la fiscalité (suppression de la TH sur les résidences principales et allocations compensatrices associées) après transfert de fiscalité du département vers la commune.

Enfin, le produit de TFPNB est prévu à

hauteur de 0,25 M€.

La TH sur les résidences principales étant totalement supprimée, les quotités attachées aux abattements n'ont plus lieu d'être.

Concernant le foncier bâti, la loi de finances 2020 a modifié la rédaction de l'article 1383 du code général des impôts (CGI) relatif aux constructions nouvelles. Le 2e alinéa précise que « la commune peut, par une délibération (...) et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue au premier alinéa (...) à 40, 50, 60, 70, 80, ou

90 % de la base imposable ». Le conseil municipal a adopté un taux d'exonération de 40 % le 28 septembre 2021 soit une perte de base exonérée de 670 k€ réintroduisant ainsi cet allègement pour le contribuable supprimé par délibération en 1992.

De plus, le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs voté au conseil municipal du 12 septembre 2016 (50 % du dégrèvement pris en charge par l'Etat et 50 % par la Ville) reste toujours en vigueur.



Les reversements de fiscalité opérés par la Métropole (17,6 M€) comprennent deux dotations :

- ➔ L'Attribution de Compensation (AC) pour 15,3 M€ ;
- ➔ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2,3 M€.

L'AC est le principal flux financier entre la Ville de Tours et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle résulte du montant de la taxe professionnelle (TP) que recevait la Ville en 1999 ajouté des compensations fiscales de TP (dont « parts salaires ») diminué des charges dorénavant imputables à la Métropole à la suite des transferts de compétences. Chaque année, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) fixe le montant de l'AC des communes membres

Lors du conseil métropolitain du 28 mars 2022, TMVL a adopté un pacte

financier et fiscal encadrant les flux financiers entre les communes et TMVL pour la période 2022-2026. Dans ce cadre, afin de neutraliser la baisse des fonds de concours versés à la Ville et l'arrêt du versement de subventions à des associations sportives et culturelles, désormais prises en charge par la Ville, l'attribution de compensation a été augmentée courant 2022 d'1,3 M€ par rapport au BP 2022. Le montant 2022 est reconduit au titre de l'AC provisoire 2023 à 15,3 M€ dans l'attente de la fixation de l'AC définitive 2023 par la CLECT.

La DSC a été instaurée en 2000 par Tour(s)plus, devenue Tours Métropole Val de Loire en 2017, à partir d'un crédit global voté au niveau de l'agglomération et réparti entre les communes membres, en fonction de critères liés à la population et à la richesse fiscale.

En 2023, la DSC restera stable par rapport à l'année 2022. Pour mémoire,

l'année dernière, elle avait progressé de 758 k€ suite à la modification des critères d'attribution instaurés par l'EPCI afin de respecter la nouvelle réglementation relative aux critères de répartition en vigueur depuis 2021 (article L.5211-28-4 du CGCT).

Le montant de la DSC 2023 de la Ville de Tours sera de 2,3 M€.

Le poste « impôts et taxes indirects » (11,8 M€) est en légère hausse par rapport au BP 2022 (+6,6 %).

RECETTES FISCALES INDIRECTES EN K€	2019	2020	2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
Droits de place	891	273	660	938	828	960	2,3 %
Autres taxes pour utilisation du domaine	835	463	725	725	554	620	-14,5 %
Taxe sur l'électricité	2 426	2 422	2 502	2 400	1 948	2 600	8,3 %
Taxes sur la publicité/TLPE	538	538	526,5	520	509	640	23,1 %
Droits de mutation	7 303	7 172	8 520	6 500	8 942	7 000	7,7 %
Autres taxes	33	0	3	0	0	0	0,0 %
TOTAL	12 025	10 869	12 937	11 083	12 780	11 820	6,6 %

Les droits de mutation sont restés dynamiques en 2022, soit une évolution de + 5 % par rapport aux recettes perçues en 2021. Toutefois, en considérant l'assèchement possible du parc immobilier disponible à l'achat sur le territoire et la remontée des taux sur les marchés financiers, une estimation prudente pour 2023 a été réalisée à hauteur de 7 M€.

En application des tarifs 2023, les droits de place sont estimés à 960 k€, soit une hausse de 2.3 % par rapport à 2022.

La Taxe sur la consommation finale d'électricité est estimée à 2,6 M€, un niveau supérieur à 2022 compte-tenu de l'augmentation des prix des consommations.

Enfin, la Taxe locale sur la publicité extérieure progresserait de 130 k€, soit une hausse de 23,1 %, en lien avec la revalorisation des tarifs adoptés en 2022. Toutefois, dans un souci de rééquilibrage de la politique de facturation des dispositifs d'enseignes sur le territoire communal, la municipalité a voté le 16 mai 2022 de nouveaux tarifs à la baisse concernant les droits

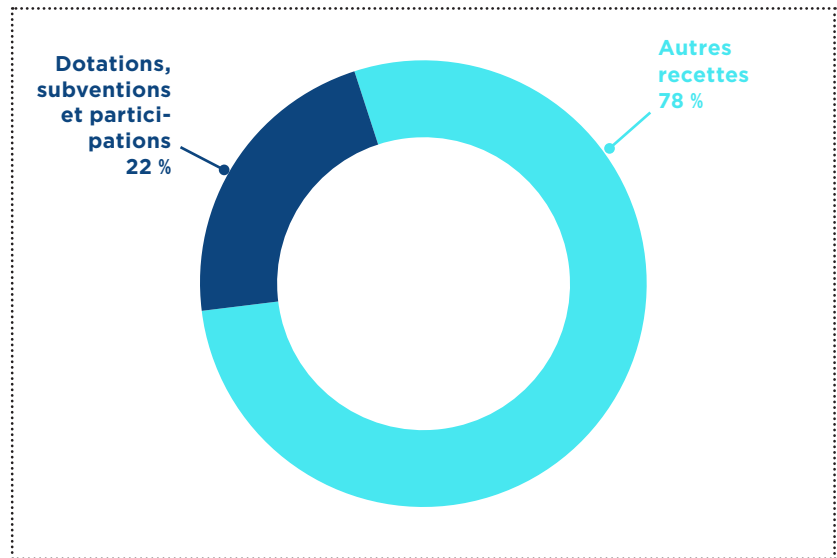
des éléments de façade. Elle souhaite soutenir son tissu économique de proximité en réduisant le montant de la redevance associée de 50 % en 2023.



Les subventions et participations reçues (47,8 M€)

Les subventions et participations reçues comprennent :

- ③ les concours financiers de l'Etat, principalement la Dotation Globale de Fonctionnement, d'autres dotations mais également les allocations compensatrices ;
- ③ les subventions de fonctionnement perçues.



Part des dotations, subventions et participations dans les recettes de fonctionnement

En M€	2019	2020	2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/BP 2022 en valeur et %	
Dotation forfaitaire	25,7	25,6	25,7	25,7	25,8	25,8	0,1	0,4 %
Dotation de solidarité urbaine	6,0	6,4	6,8	6,8	7,2	7,6	0,8	11,8 %
Dotation nationale de péréquation	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,0	2,6 %
Autres dotations	1,3	1,3	1,2	1,2	1,4	1,3	0,1	1,9 %
Allocations compensatrices	4,4	4,7	1,7	1,7	2,0	2,0	0,3	22,5 %
Subventions de fonctionnement	9,7	9,8	11,1	10,3	10,0	9,8	-0,5	-4,68 %
<i>Dont subvention CAF</i>	6,6	6,2	6,7	6,7	6,5	6,9	0,2	3,0 %
TOTAL	48,4	49,1	47,8	47,0	47,7	47,8	0,8	1,8 %

Les concours financiers comprennent principalement la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation générale de décentralisation (DGD) et le Fonds de compensation à la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État. Celle-ci est donc composée principalement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

La DGF est constituée de deux parts :

- ③ La part forfaitaire qui cor-

respond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires ;

- ③ La part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Elle se décompose entre la Dotation de solidarité urbaine et de Cohésion sociale (DSU) et la Dotation nationale de péréquation (DNP) pour les communes urbaines.



Les concours de l'Etat évoluent dans la loi de finances 2023 pour la première fois depuis 2011, mais sans rattraper le niveau de l'inflation. Pour la Ville de Tours, les composantes de la DGF progressent de la façon suivante :

Concours (en k€)	2019	2020	2021	Notifié 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 /Notifié 2022	
						Valeur	%
Dotation forfaitaire	25 741	25 562	25 655	25 782	25 782	0	0,00 %
Dotation de solidarité urbaine	6 006	6 407	6 795	7 203	7 603	400	5,55 %
Dotation nationale de péréquation	1 209	1 303	1 302	1 335	1 335	0	0,00 %
Total Dotation globale de fonctionnement	32 957	33 273	33 752	34 321	34 721	400	1,17 %
Autres dotations	1 289	1 284	1 231	1 249	1 253	4	0,28 %
Dont DGD	986	991	986	986	986	0	0,00 %
Dont FCTVA	7	17	12	13	10	-3	-22,05 %
TOTAL	34 246	34 557	34 983	35 570	35 973	404	1,13 %

L'évolution des composantes de la dotation forfaitaire jusqu'en 2022 est la suivante :

DGF - DOTATION FORFAITAIRE (€)	2019	2020	2021	2022
Population DGF	142 130	140 983	141 867	142 879
Population INSEE	139 963	138 616	139 230	139 843
Résidences secondaires	2 071	2 271	2 541	2 940
Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48	48
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	25 671 351	25 741 241	25 562 485	25 655 177
Part dynamique de la population	69 890	-143 563	110 704	126 811
Ecrêtement	0	-35 193	-18 012	0
TOTAL	25 741 241	25 562 485	25 655 177	25 781 988
Différence par rapport à N-1	69 890	-178 756	92 692	126 811
Evolution / N-1	0,30 %	-0,69 %	0,36 %	0,49 %

La DSU constitue l'une des trois dotations de péréquation versées par l'Etat aux communes : elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir les charges importantes auxquelles elles sont confrontées.

Cette dotation est destinée aux communes urbaines. Elle est ainsi versée à 10 % des communes de Métropole

comptant entre 5 000 et 10 000 habitants et aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants. L'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges dont certains sont spécifiques aux communes urbaines : le nombre de logements sociaux et d'ayants droits des aides au logement, le revenu des habitants et

le potentiel financier.

Il est à noter que les indicateurs financiers devaient faire l'objet d'une refonte pour déterminer le niveau des dotations mais il semblerait, à l'instar de l'effort fiscal (EF) qui reste finalement inchangé, que la réforme soit différée. Il y aurait donc une neutralisation, à nouveau en 2023, des effets de la réforme des modalités de calcul



de la pression fiscale des communes sur les ménages prévue par la loi de finances 2022.

La loi de finances 2023 prévoit une progression de 90 millions d'euros

de l'enveloppe nationale allouée à la DSU. Le montant prévu pour 2023 sur le budget de la Ville de Tours est proposé en augmentation de 400 k€ pour atteindre 7,6 M€.

Les indicateurs retenus pour déterminer le calcul de la DSU en 2022 pour Tours étaient les suivants :

Eligibilité DSU 2022		
Indicateurs	Ville de Tours	Villes de même strate démographique
Potentiel financier par habitant	1 144,95 €	1 252,15 €
Nombre de logements sociaux	25 749	
Nombre total de logements	77 612	
Part relative des logements sociaux (+ 10 000 hab.)	33,18 %	23,25 %
Nombre de personnes couvertes par les allocations logement	45 084	
Part relative des personnes couvertes par les allocations logement (+ 10 000 hab.)	58,09 %	46,29 %
Revenu par habitant	14 224 €	16 629 €
Indice synthétique	1,225528	
Rang (par ordre décroissant de l'indice)	277	

La Ville est également bénéficiaire de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) prévue à hauteur de 1,3 M€. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration »,

plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

Les conditions d'éligibilité n'ont pas

évolué suite au report de la refonte des indicateurs.

Les éléments pris en considération pour déterminer l'éligibilité de la Ville en 2022 étaient :

Eligibilité DNP 2022		
Indicateurs	Ville de Tours	Villes de même strate démographique
Population DGF	142 879	
Potentiel financier par habitant	1 144,95 €	1 252,15 €
Effort fiscal de la commune	1,335713	1,321858
Produits post-TP par habitant	198,18	224,50

Dans l'attente des données actualisées permettant de déterminer l'attribution pour 2023, il est proposé de reconduire le montant perçu en 2022.

La Dotation Générale de Décentralisation est destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Elle concerne la compensation « hygiène ». L'évolution de cette dotation n'est plus indexée sur le taux de progression de la DGF d'où la constance affichée sur cette ligne ces dernières années. Aussi, le montant de cette dotation pour

ra être maintenu en 2023 (1 M€).

La somme des concours financiers de l'Etat prévus au BP 2023 (36 M€) serait supérieure au notifié 2022 (35,6 M€).

Les allocations compensatrices sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Les exonérations sont alors compensées par l'Etat. Toutefois, elles servent de variables d'ajustement dans le cadre des relations financières entre

l'Etat et les collectivités territoriales. Les pertes fiscales sont alors compensées partiellement par l'emploi d'un taux de minoration qui correspond à l'effort à faire peser sur les variables d'ajustement afin de gager la variation des concours financiers dans le cadre de l'enveloppe dite « normée ».



ALLOCATIONS COMPENSATRICES (en k€)	2019	2020	2021	BP 2022	BP 2023
T.H.	3 989	4 278	0	0	0
<i>% Evolution / N-1</i>	6,97 %	7,26 %			
T.F.	430	436	1 663	1 663	2 036
<i>% Evolution / N-1</i>	4,28 %	1,40 %	269,56 %	0,00 %	22,43 %
TOTAL ALLOCATIONS	4 419	4 714	1 663	1 663	2 036

Elles concernent uniquement les taxes foncières suite à la réforme fiscale. Le prévisionnel 2023 pour les allocations compensatrices serait de 2 036 k€ soit un montant identique au réalisé prévisionnel 2022. Elles comprennent effectivement depuis 2021 les allocations compensatrices départementales et la compensation de l'exonération de 50 % des bases fiscales des locaux industriels.

Les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à 9,8 M€ en 2023 soit un montant légèrement inférieur

au BP 2022 (10 M€), notamment en raison de la diminution de 430 k€/an (transfert vers l'investissement) des fonds de concours versés par TMVL au titre de la participation au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et du Musée des Beaux-Arts (MBA) et la suppression du remboursement des frais de transport pédagogique à la Ville suite à l'adoption du pacte financier et fiscal compensée dans l'attribution de compensation de fonctionnement reçue. Toutefois, il convient de préciser que la Métropole pourrait, eu

égard aux difficultés rencontrées par les communes (inflation), autoriser celles-ci à affecter en 2023 leurs fonds de concours de droit commun en fonctionnement et donc suspendre l'affectation progressive en investissement pour ce prochain exercice.

De plus, le Département s'est désengagé sur le financement des places d'insertion et handicap dans les structures d'accueil de la petite enfance. Les recettes provenant de la CAF sont en revanche prévues à la hausse dans ce secteur.

Subventions de fonctionnement (en k€)	2019	2021	BP 2022	CA Prev. 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/BP 2022 en valeur et en %	
Etat	284	1 280	700	1 102	1 018	318,05	45,4 %
Région Centre	18	26	74	52	50	-24,00	-32,4 %
Département	217	287	241	241	72	-168,62	-70,0 %
Communes	78	51	95	83	88	-7,00	-7,4 %
Tours Métropole Val-de-Loire	2 462	2 781	2 497	2 035	1 550	-947,18	-37,9 %
Autres	6 638	6 718	6 703	6 466	7 057	354,42	5,3 %
TOTAL	9 697	11 143	11 143	9 979	9 836	-143,80	-1,3 %

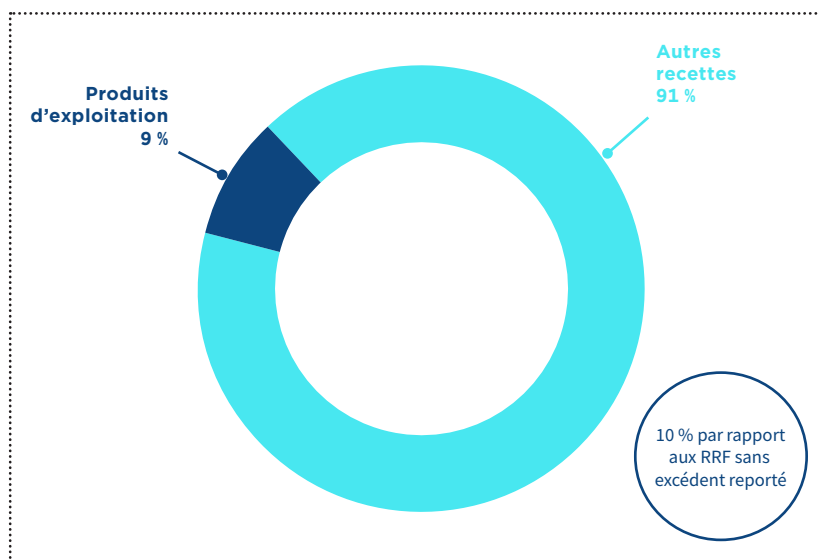


Les produits d'exploitation
(20,6 M€)

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/BP 2022	
Redevance du domaine public + ventes	9,4	6,6	7,7	7,3	8,1	7,4	0,1	1,0 %
Dont droits de stationnement	5,9	4,3	5,0	5,3	5,2	5,2	-0,1	-1,9 %
Dont forfait de post-stationnement	2,5	1,6	1,7	1,2	2,0	1,2	0,0	0,0 %
Prestations de service	9,0	5,2	7,8	8,9	8,9	8,5	-0,3	-3,8 %
Remboursements de frais et autres	5,0	4,6	4,7	4,9	5,1	4,7	-0,1	-3,0 %
TOTAL	23,5	16,4	20,2	21,0	22,2	20,6	-0,4	-2,0 %

Les produits d'exploitation regroupent :

- ② les redevances d'utilisation du domaine public et les ventes de produits pour 7,4 M€ dont 5,2 M€ au titre des recettes du stationnement payant. Pour mémoire, une partie de ces recettes est reversée à la Métropole : il s'agit du produit des Forfaits de Post-Stationnement excédant le coût supporté par la Ville au titre de la réforme du stationnement. La prévision 2023 sera ajustée en décision modificative, comme chaque année, à connaissance plus précise des perceptions et donc du reversement à l'EPCI.



Part des produits d'exploitation dans les recettes de fonctionnement

- ② les prestations de services pour 8,5 M€, à savoir les redevances et droits des services relevant de l'utilisation des structures municipales. Elles intègrent une revalorisation des tarifs d'environ 3 % (délibération du 14/12/2022) sur une année complète de reprise d'activité ainsi que la tarification sociale dans le secteur périscolaire :

En k€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/BP 2022 en valeur et en %	
Services culturels	402,0	529,6	753,4	768,4	746,8	-6,6	-0,9 %
Services de loisirs et sportifs	959,6	1 339,8	1 853,5	1 797,3	1 800,8	-52,7	-2,8 %
Services d'accueil petite enfance et restauration	1 189,9	1 472,7	1 677,5	1 640,9	1 646,0	-31,5	-1,9 %
Services périscolaires	2 508,1	4 291,8	4 419,0	4 604,9	4 257,0	-162,0	-3,7 %
Autres prestations de services	144,5	139,7	149,2	131,1	66,0	-83,2	-55,8 %
TOTAL	5 204,1	7 773,6	8 852,6	8 942,6	8 516,6	-336,0	-3,8 %

- ➔ les remboursements de frais pour 4,7 M€ intègrent les rémunérations (agents notamment mutualisés avec Tours Métropole Val de Loire ou mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales de la Ville), les charges courantes (eau, électricité, chauffage...). Cette ligne comprend aussi les recouvrements sur charges supportées par la Ville concernant les bâtiments gérés par la Ville mais reconnus d'intérêt métropolitain (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier) ou mise à disposition de tiers (associations, particuliers...).

Les autres produits (2,9 M€)

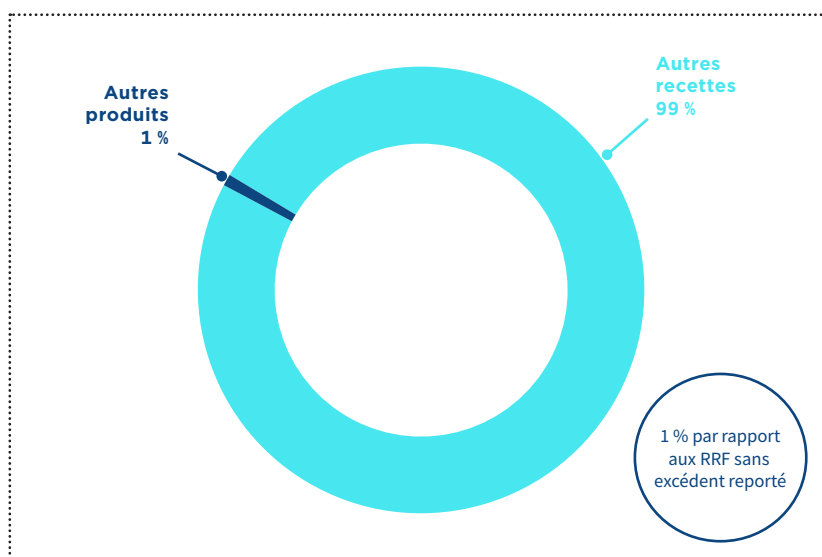
Les autres produits de gestion courante (2,1 M€) sont en hausse par rapport au BP 2022 (1,9 M€) et regroupent :

- ➔ les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville (revenus des immeubles) pour 1,8 M€ dont 0,6 M€ au titre des locations des équipements sportifs par les collèges et les lycées.
- ➔ les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€ ;
- ➔ les autres produits de gestion courante pour 0,2 M€.

Les produits financiers (0,2 M€) comprennent principalement les dividendes reversés par les structures dont la Ville est actionnaire.

Les produits exceptionnels (0,5 M€) correspondent principalement à des remboursements d'assurance et des dédommagements dans le cadre de contentieux (0,4 M€) ainsi que des recettes de mécénat (0,1 M€).

Les autres recettes de fonctionnement (0,1 M€) sont inscrites en atténuations de charges et concernent des remboursements sur rémunération du personnel ou de charges de sécurité sociale et de prévoyance.



Part des autres produits dans les recettes de fonctionnement



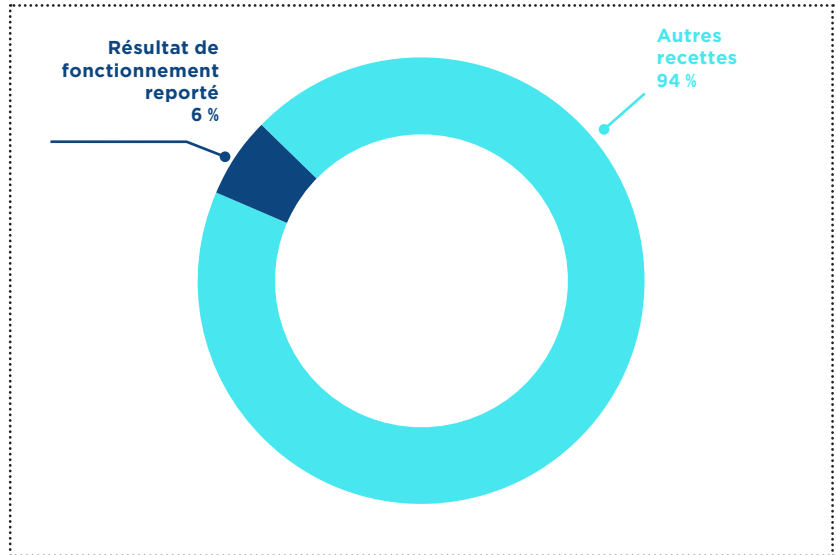
L'excédent de fonctionnement reporté (14,0 M€)

De façon anticipée puisque le compte administratif et le compte de gestion 2022 ne sont pas votés, l'excédent reporté en 2023 est de 14,0 M€. Il tient compte du cumul du résultat de fonctionnement reporté sur 2022 (21,8 M€) auquel est ajouté le résultat propre de l'exercice 2022 (20,8 M€) : ce montant global est donc de 42,6 M€. Ce résultat de clôture est corrigé du besoin de financement de la section d'investissement (28,6 M€) afin de déterminer le disponible réel (excédent reporté de la section de fonctionnement sur 2023).

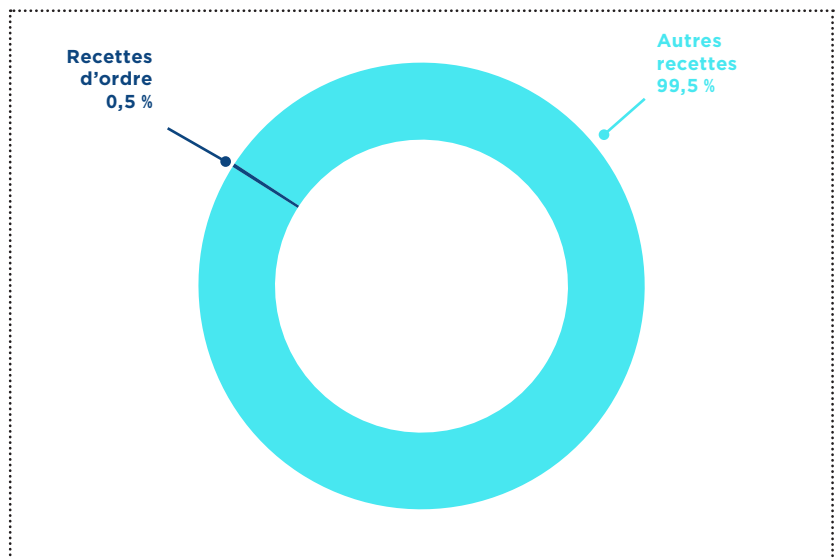
Cet excédent de fonctionnement reporté baisse de 36 % par rapport à 2022 en raison du déficit cumulé d'investissement en augmentation qu'il convient d'autofinancer.

Les recettes d'ordre (1 M€)

Elles concernent les travaux en régie (0,7 M€) et la quote-part de subventions d'investissement versées transférée au compte de résultat (0,25 M€). Ce poste de recettes est en légère baisse par rapport au BP 2022 (- 7.5 %).



Part du résultat de fonctionnement reporté dans les recettes de fonctionnement



Part des recettes d'ordre dans les recettes de fonctionnement

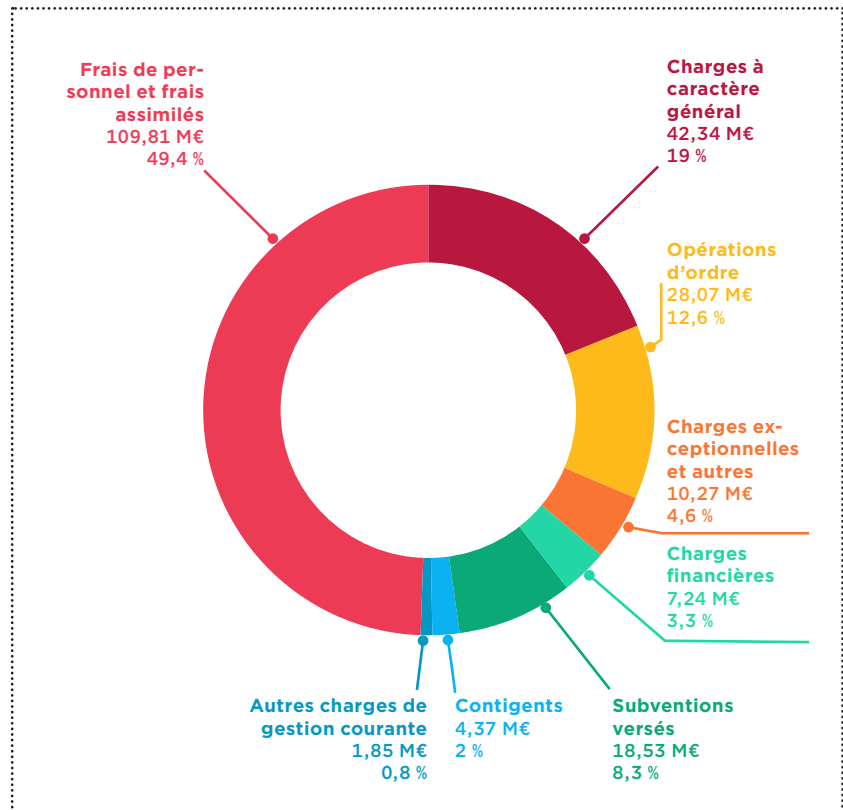


Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement représente 222,5 M€ au BP 2023 contre 219,6 M€ en 2022 soit une augmentation de 2,9 M€ (+1,3 %) par rapport au BP 2022. La répartition par nature est présentée ci-contre.

Les mouvements d'ordre de cette section de 28,1 M€ (44,5 M€ au BP 2022) comprennent principalement les dotations aux amortissements (7,8 M€) et le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (19,3 M€). Ces dépenses doivent être défalquées pour déterminer le montant des dépenses réelles budgétaires.

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2023 s'élèvent à 194,4 M€ soit une hausse de 11,1 % par rapport au BP 2022 (+19,4 M€). Hors dépenses imprévues l'évolution de BP à BP est de 13,7 M€.



Dépenses de fonctionnement par nature

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/BP 2022 (valeur et %)	
Dépenses de personnel	96,8	96,6	99,2	103,5	106,2	109,8	6,3	6,1 %
Charges à caractère général	31,3	28,0	31,7	35,4	36,8	42,3	7,0	19,7 %
Subventions de fonctionnement	18,8	19,1	17,2	18,1	19,7	18,5	0,4	2,3 %
Contingents	4,0	4,0	4,0	4,0	4,1	4,4	0,3	8,1 %
Autres dépenses de gestion courantes	1,9	1,7	1,9	1,8	1,8	2,1	0,3	14,1 %
Charges financières	12,8	8,4	8,0	7,7	7,6	7,2	-0,5	-6,1 %
Charges exceptionnelles	1,4	2,2	2,5	0,3	0,3	0,2	-0,1	-46,9 %
Autres dépenses de fonctionnement	1,5	0,5	0,4	0,2	0,9	0,2	0,0	-1,1 %
TOTAL hors dépenses imprévues	168,4	160,4	164,8	171,1	177,4	184,7	13,7	8,0 %

Les frais de personnel (109,8 M€)

Les frais de personnel (109,8 M€) constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la Ville de Tours, nécessitant la mise en place d'une stratégie de pilotage de son évolution adaptée aux enjeux financiers, économiques et sociaux des politiques menées portées par la municipalité.

Pour la première fois en 2023, le budget du personnel est établi selon la technique budgétaire dite « base zéro » en valorisant le coût brut, charges patronales incluses, de cha-

cun des emplois permanents figurant au tableau des emplois et emplois non permanents dédiés aux remplacements, renforts et vacances.

Fort de cette méthode permettant de calculer au plus juste le budget supporté par le chapitre 012 et d'en piloter l'exécution de manière fine et prospective, les charges de personnel progressent au budget primitif de 6,1 % entre 2022 (103,5 M€) et 2023, soit + 6,3 M€ correspondant aux principales évolutions suivantes :

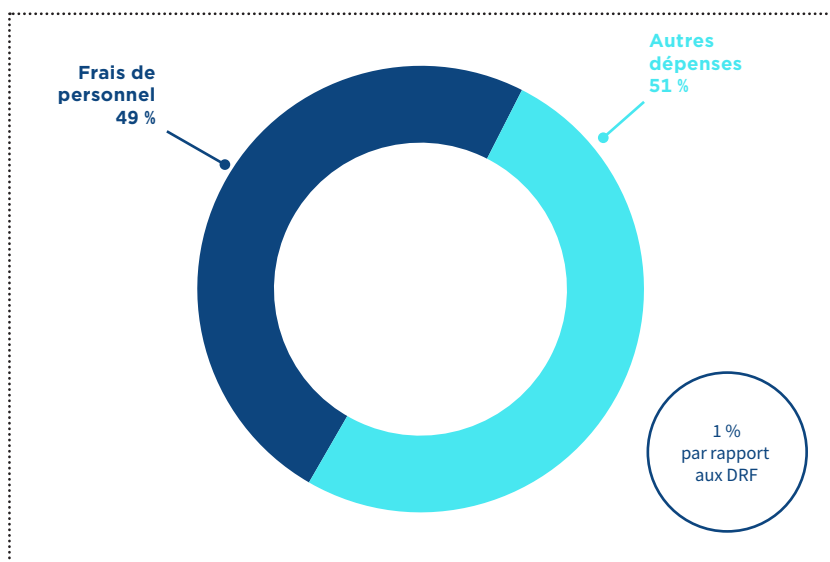
- ➔ L'évolution structurelle de la masse salariale du fait du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des mesures nationales (hausse

de la valeur du point d'indice dans la fonction publique à effet du 1er juillet 2022, relèvement du SMIC, revalorisation des rémunérations en début de carrière des agents de catégorie B) pour 3 287 k€ ;

- ➔ L'effet en année pleine des mesures municipales sur les salaires et le temps de travail décidées en juillet 2022 pour 2 543 k€ ;
- ➔ Le portage sur le chapitre 012 pour mise en conformité avec le cadre budgétaire et comptable de la subvention du personnel versée au COS (jusqu'alors supportée sur le chapitre 011) pour 550 k€.

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par un ajustement des effectifs justifié par le déploiement du projet municipal. Ainsi, un programme de déprécarisation au profit d'agents recrutés depuis plusieurs années sous contrat a permis de pérenniser 53 postes sur 2 ans au sein des effectifs municipaux. Les créations de postes sont dédiées au portage des politiques publiques dans le cadre du plan de mandature et aux réorganisations de service engagées depuis plusieurs années dont la mise en œuvre avait été freinée par la crise sanitaire (64 postes sur 2 ans). Pour rappel, le coût de ces mesures de déprécarisation et de renforcement des services est de 2,8 M€ en année pleine.

Le budget 2023 est présenté à effectif constant, sans nouvelle création d'emploi. Après cette forte impulsion du début du mandat nécessaire pour engager les transformations souhaitées par la municipalité, la mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences permettra d'assurer un suivi précis des effectifs et d'allouer les moyens au plus près des besoins et des priorités de chacune des politiques publiques.

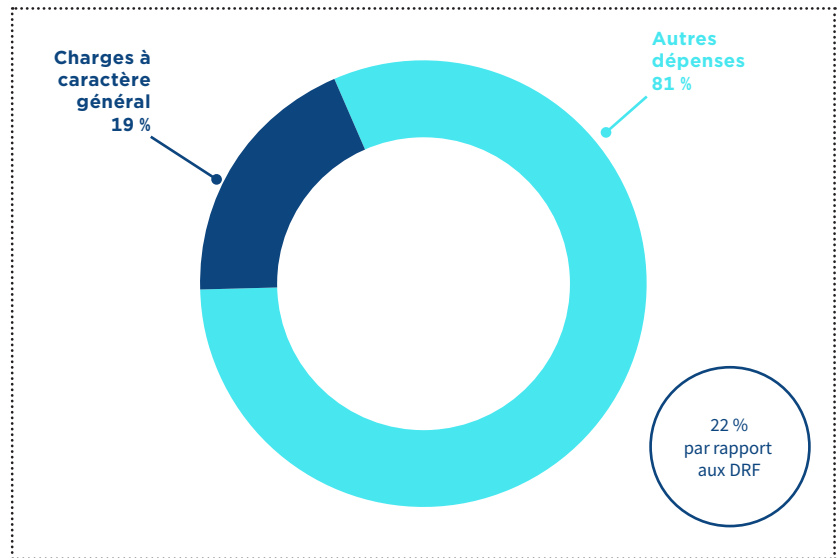


Part des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général (42,3 M€)

L'évolution du poste des achats de biens et services (42,3 M€), regroupés dans le chapitre « charges à caractère général » croît de 19,7 % par rapport au BP 2022, soit + 7 M€ (hors dépenses énergie chauffage urbain : évolution de + 4,5 %).



Part des charges à caractère général dans les dépenses de fonctionnement

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/BP 2022 en valeur et en %	
Achats et variation de stocks	16,6	15,6	18,9	21,4	23,5	28,1	6,7	31,5 %
Services extérieurs	8,3	6,9	5,7	6,5	6,1	6,7	0,2	3,5 %
Autres services extérieurs	4,8	3,9	5,5	5,9	5,3	5,6	-0,3	-5,1 %
Impôts, taxes et versements assimilés	1,6	1,6	1,6	1,6	1,8	1,9	0,3	18,9 %
TOTAL	31,3	28,0	31,7	35,4	36,8	42,3	7,0	19,7 %

En raison du contexte économique inflationniste, les postes de dépenses « énergie » et « chauffage urbain » connaissent une progression de +5,3 M€ comparée au budget 2022 (11 M€ BP 2023 / 5,3 M€ BP 2022), soit 75 % de l'augmentation globale des charges à caractère général. Leur estimation a été réalisée en tenant compte des éléments suivants :

- ➔ Le plan de sobriété engagé par la Ville (objectif de réduction de 5 à 7 % des consommations),
- ➔ L'impact à la hausse de l'écrêtement du guichet ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique),
- ➔ La réalisation de l'achat en décembre 2022 de gaz auprès de Dalkia pour les 3 derniers mois de 2023,
- ➔ Des économies supplémen-

taires, liées notamment à l'arrêt de certains bassins et fontaines et à l'extension de la période de fermeture de la patinoire,

- ➔ La mise en œuvre de « l'amortisseur électricité ».

Cet « amortisseur », instauré par décret du 31 décembre 2022 et prévu sur un an pour 2023, vise à réduire les factures électriques des collectivités qui ne bénéficient pas des tarifs réglementés de vente. La prise en charge par l'Etat correspondra à la différence entre le prix moyen de l'électricité acquise par la collectivité (ARENH comprise) et un prix moyen de 180 € du MWh, pour 50 % des consommations et dans la limite d'un prix moyen d'achat de 500 €. L'aide ne pourra pas excéder 320 € du MWh sur la moitié des consommations et ne concerne que la part variable (donc hors abonnement, coût d'acheminement, taxes, etc.). Le dispositif est universel et la

facturation est effectuée directement à l'Etat par les fournisseurs d'énergie de la partie compensée.

L'éventuelle éligibilité de la Ville au « filet de sécurité » qui a pour objectif de soutenir les collectivités frappées par des hausses de leurs factures énergétiques importantes au regard de l'évolution de leurs recettes sera à évaluer sur la base du réalisé 2023.

Ce chapitre est également impacté par la hausse du prix des denrées alimentaires et des coûts des matières premières. L'alimentation a ainsi augmenté de 19,7 % entre le CA 2021 (situation avant conflit Russo-Ukrainien) et le BP 2023 et de 4,6 % de BP 2022 à BP 2023.

De plus, la pause méridienne dans les écoles élémentaires est désormais gérée par des opérateurs, entraînant un transfert de dépenses des charges de personnel du budget de la Ville de



Tours vers une enveloppe de prestations de services pour un montant d'1,7 M€.

Des mesures de gestion ont en outre été décidées afin de limiter la hausse globale de ces charges de fonctionnement. Peuvent notamment être citées :

- ➔ La poursuite de la massification de certains achats par le recours

à des marchés transversaux et l'adhésion à des groupements d'achats locaux et nationaux,

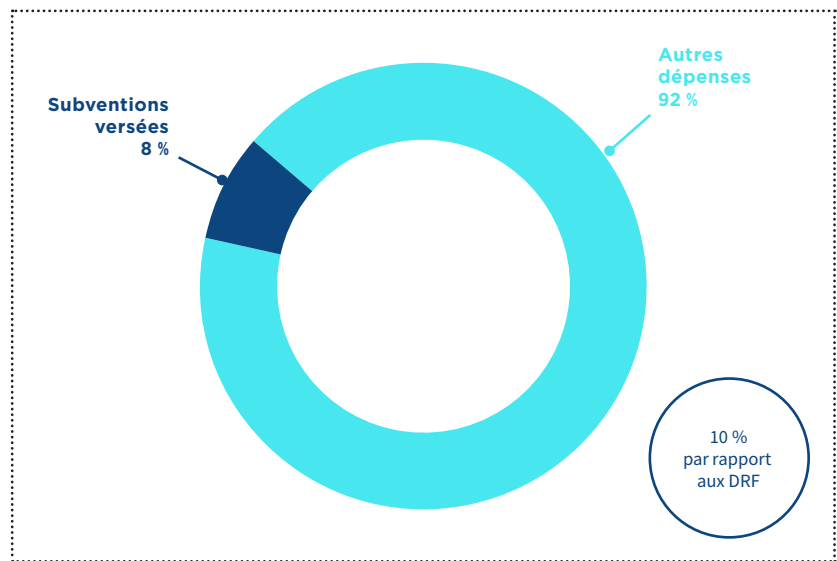
- ➔ La rationalisation de la production des supports de communication de la collectivité (-0,1 M€),
- ➔ La rationalisation de l'organisation et de la planification des manifestations organisées par la Ville (-0,5 M€),

- ➔ L'arrêt ou la rénovation de fontaines publiques permettant des économies en énergie mais également en consommation d'eau (-0,2 M€),

- ➔ L'évolution de certaines prestations dans le secteur périscolaire (organisation des études surveillées et formule des goûters, -0,1 M€).

Les subventions de fonctionnement (18,5 M€)

Le montant des subventions de fonctionnement croît légèrement en 2023 (18,5 M€ soit +0,4 M€ par rapport au BP 2022), principalement en raison d'un soutien financier renforcé au CCAS (+0,3 M€). En effet, le contexte inflationniste notamment sur les prix de l'énergie conjugué avec la revalorisation salariale du personnel, amène la Ville de Tours à augmenter sa subvention pour financer les actions du CCAS. Par ailleurs, différents projets seront mis en œuvre tels que le plan Bien Vieillir à Tours. Enfin, les aides sociales seront revalorisées particulièrement pour les personnes seules.



Part des subventions versées dans les dépenses de fonctionnement

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/BP 2022 en valeur et en %	
							Valeur	%
Subventions aux associations et autres	6,4	6,5	6,2	6,6	7,1	6,8	0,1	2,2 %
Subvention CCAS	5,0	5,0	5,4	5,9	6,6	6,2	0,3	5,1 %
Subventions Tours Evènement	3,5	3,6	1,6	1,6	1,6	1,6	0,0	-1,5 %
Subvention Grand Théâtre	3,5	3,6	3,6	3,6	4,0	3,6	0,0	0,0 %
Subvention Caisse des Ecoles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-33,3 %
Subvention Département	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	35,0 %
Subventions Autres organismes publics	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-7,1 %
TOTAL	18,8	19,1	17,2	18,1	19,7	18,5	0,4	2,3 %



Les contingents (4,4 M€)

Les crédits consacrés aux contingents augmentent de 0,4 M€ en 2023, principalement pour les raisons suivantes :

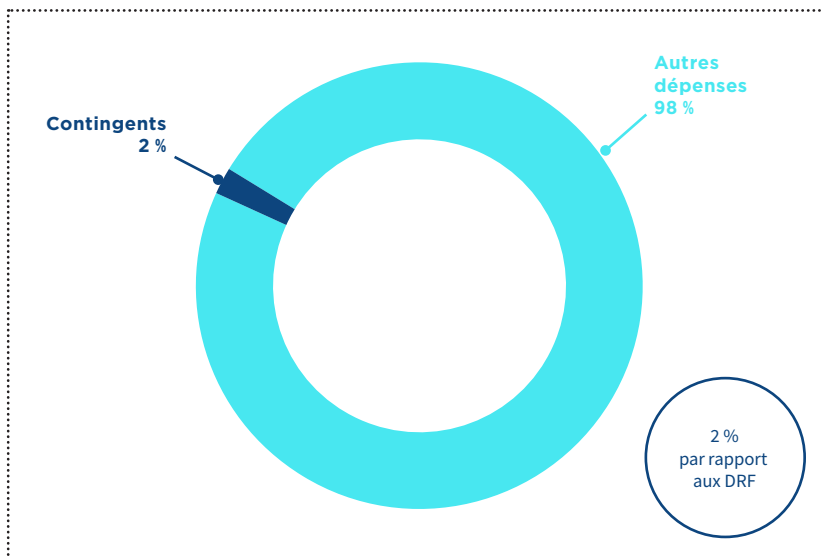
- ➔ +0,171 M€ pour la contribution financière au SDIS soit +5,9 %, un niveau inférieur à l'inflation (montant total 2023 : 3,1 M€),
- ➔ +0,163 M€ au titre des participations aux écoles privées dans le cadre de l'enseignement scolaire dus notamment à une augmentation de 5 % des effectifs. Il est pris en compte par ailleurs une revalorisation forfaitaire de 12,6 % pour la maternelle et de 3,3 % pour l'élémentaire destinée aux écoles privées depuis septembre 2022 intégrant la prise en charge des frais de transports suite à un transfert de la Métropole par l'application du pacte financier et fiscal (montant total 2023 : 1,3 M€).

Les charges financières (7,2 M€)

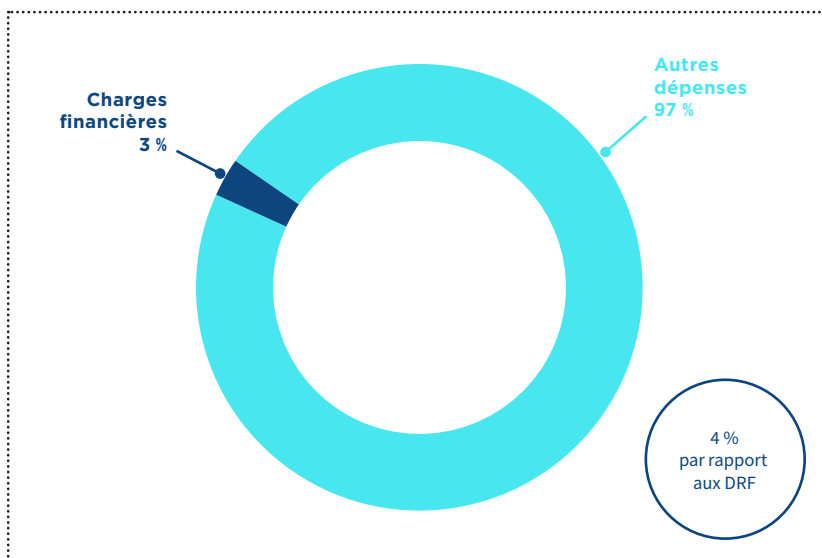
Les charges financières poursuivent leur recul (-6,1 % par rapport au BP 2022) notamment en ayant saisi l'opportunité d'emprunter à très faible coût sur les marchés pour le financement des investissements des premières années du PPI. Dans un contexte de hausse des taux d'intérêts depuis plusieurs mois et avec une dette très majoritairement à taux fixe, la Ville se préserve ainsi en 2023 de surcoûts sur son cycle de fonctionnement.

Les autres dépenses de gestion courante (2,1 M€)

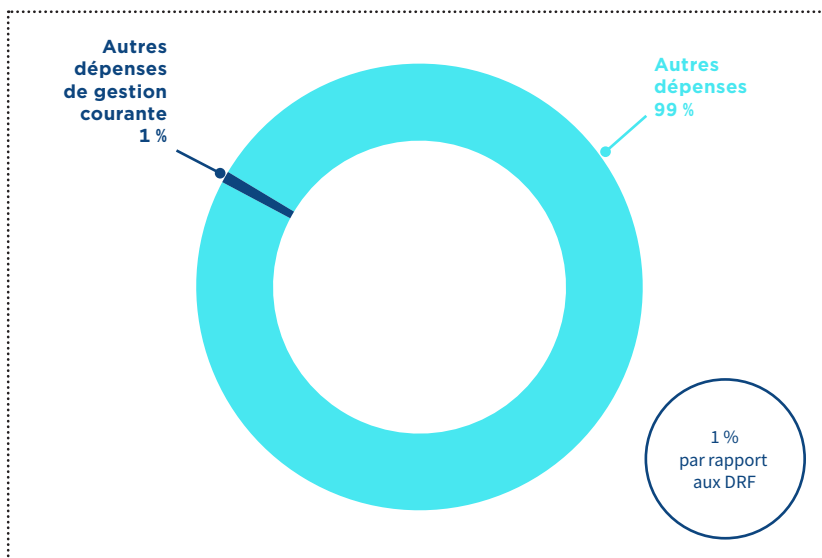
Les autres dépenses de gestion courante comprennent le versement d'indemnités, de cotisations, de frais de fonctionnement des groupes d'élus et des créances admises en non valeurs éteintes.



Part des contingents dans les dépenses de fonctionnement



Part des charges financières dans les dépenses de fonctionnement



Part des autres dépenses de gestion courante dans les dépenses de fonctionnement



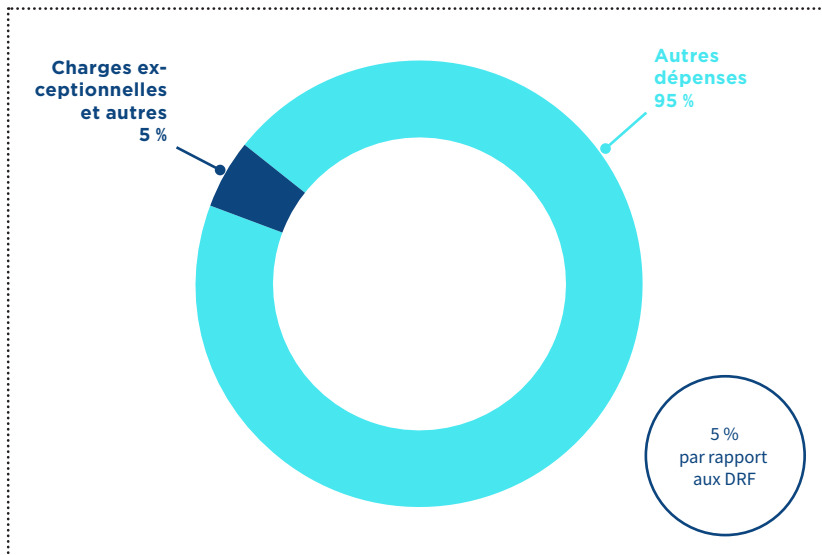
Les charges exceptionnelles et autres (9,9 M€)

Les charges exceptionnelles et autres augmentent de 5,6 M€ par rapport au BP 2023 en raison des dépenses imprévues qui s'élèvent à 9,7 M€ contre 4 M€ au BP 2022.

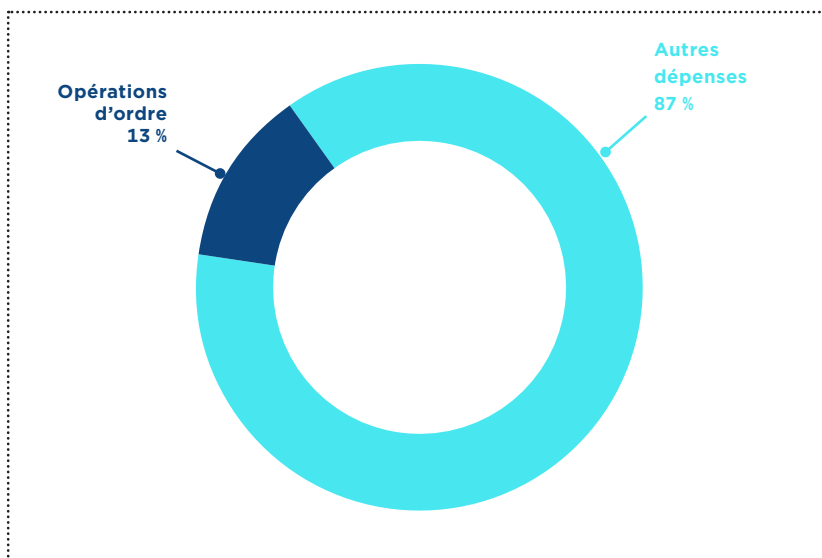
Les dépenses imprévues ont un double rôle : elles constituent à la fois une provision qui peut être utilisée en cas d'aléas mais également une variable d'ajustement permettant l'équilibre de la section de fonctionnement. En terme d'équilibre budgétaire, l'évaluation de leur montant tient compte du volume d'emprunt nouveau permettant d'inscrire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement inférieur à celui de 2022 (19,3 M€ BP 2023 / 35,8 M€ BP 2022). Pour 2023, d'un point de vue financier, et compte tenu du poids du remboursement de la dette qui contraint le niveau d'épargne, une utilisation limitée devra en être faite.

Les mouvements d'ordre (28,1 M€)

Les mouvements d'ordre sont constitués des dotations aux amortissements d'immobilisations et de charges financières (8,8 M€) et du prélèvement de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement (19,3 M€). Ce dernier, est en nette diminution par rapport au budget 2022 (35,8 M€), traduisant un besoin d'équilibre de la section d'investissement par ce prélèvement moins important cette année. En effet, l'inscription de recettes propres et externes dont l'emprunt à des conditions très favorables représente un apport plus important qu'en 2022 pour le financement des dépenses, dont les projets inscrits dans le PPI avec un taux significatif d'exécution attendu.



Part des charges exceptionnelles et autres dans les dépenses de fonctionnement



Part des mouvements d'ordre dans les dépenses de fonctionnement



L'évolution de la situation financière

La mobilisation des ressources propres de la collectivité est essentielle pour couvrir les besoins de remboursement de dette et d'investissement. La maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement tout en améliorant le niveau de recettes permettra de dégager plus d'épargne et ancrer la situation financière de la commune dans une démarche vertueuse.

Aussi, les soldes intermédiaires de gestion et les ratios présentés ci-dessous apportent une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et particulièrement de son épargne (ou autofinancement). En raison de la crise énergétique et de l'inflation, de BP 2022 au BP 2023, il est constaté une dégradation des résultats.

En M€	2019	2020	2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 /BP 2022 en valeur et %	
Recettes de gestion	185,9	178,6	187,9	195,9	203,8	206,9	11,1	5,66 %
Dépenses de gestion	152,9	148,2	153,3	162,2	168,8	176,6	14,3	8,84 %
Excédent brut de fonctionnement	33,0	30,4	34,5	33,6	34,9	30,4	-3,3	-9,72 %
Reprise sur provision	0,7	0,5	0,5	0,0	0,3	0,0	0,0	0,00 %
Provision	0,5	1,0	0,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,00 %
Résultat courant non financier	33,1	30,0	34,6	33,6	35,1	30,4	-3,3	-9,72 %
Produits financiers	0,6	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,1	-45,16 %
Charges financières hors IRA	9,1	8,4	8,0	7,7	7,6	7,2	-0,5	-6,07 %
Résultat financier	-8,5	-8,1	-7,7	-7,4	-7,4	-7,1	0,3	-4,43 %
Produits exceptionnels hors reprise sur provision	0,4	1,2	3,2	0,6	1,3	0,5	-0,1	-20,26 %
Charges exceptionnelles hors provision	0,8	1,2	2,1	0,3	0,2	0,2	-0,1	-46,86 %
Résultat exceptionnel	-0,5	0,0	1,1	0,2	1,2	0,3	0,0	13,76 %
Capacité d'autofinancement	24,1	21,9	28,0	26,5	28,9	23,6	-2,9	-10,98 %
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	12,9 %	12,1 %	14,6 %	13,5 %	14,0 %	11,4 %	-2,10 %	-15,62 %

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) de 30,4 M€ au BP 2023 (33,6 M€ au BP 2022), qui tient compte de la gestion de la collectivité hors élément à caractère exceptionnel et financier, baisse de 3,3 % par rapport au BP 2022.

Le résultat courant non financier reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables. Les dotations budgétaires sont généralement prévues en

décision modificative après connaissance en cours d'année des niveaux de risques.

Le résultat financier de -7,1 M€ au BP 2023 (-7,4 M€ au BP 2022) traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. Les charges financières poursuivent leur baisse depuis plusieurs années et permettent ainsi d'amoindrir la baisse de ce résultat.

Le résultat exceptionnel de +0,3 M€ au BP 2023 (+0,2 M€ au BP 2022) corres-

pond à la différence entre charges et produits exceptionnels (par exemple les indemnités suite à contentieux, les remboursements d'assurances, les recettes de mécénat ou certaines régularisations comptables).

La capacité d'autofinancement (CAF brute) de +23,6 M€ au BP 2023 (+26,5 M€ au BP 2022) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le



reliquat de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

Le taux de CAF brute serait de 11,4 % en 2023 contre 13,5 % au BP 2022.

Il conviendra selon le réalisé 2023 d'évaluer l'éligibilité éventuelle de la Ville au filet de sécurité dont les critères sont les suivants :

- ⊖ Baisse du taux d'épargne brute (épargne brute/RRF) entre 2022 et 2023 de -15 %,
- ⊖ Potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.

La compensation financière correspond à « 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'appro-

visionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 60 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022 ».

Pour rappel, la Ville est éligible au dispositif d'amortisseur des coûts de l'électricité compte tenu des conditions d'achat contractées.

Les ressources d'investissement

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ BP 2022
FCTVA	2,9	3,4	2,4	3,0	2,1	3,0	0 %
TLE / Taxe d'aménagement	1,8	1,5	1,5	1,5	0,9	1,5	0 %
Cessions d'actifs	11,9	0,1	0,4	2,0	1,5	2,0	0 %
Autres recettes d'investissement	0,7	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	NS
Sous-total financements propres	17,3	5,0	4,3	6,5	4,5	6,8	4 %
Subventions d'équipement reçues	4,7	4,3	4,7	5,6	3,9	6,0	7 %
Emprunts souscrits	5,1	5,0	10,0	20,0	15,4	34,8	74 %
Sous-total financements externes	9,9	9,3	14,7	25,6	19,2	40,8	59 %
TOTAL	27,1	14,3	19,0	32,1	23,8	47,5	48 %

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé évoluent de + 15,4 M€ soit + 48 % par rapport au BP 2022. Elles comprennent les financements propres d'investissement (14 %), les subventions d'équipement (13 %) et les emprunts souscrits (73 %). Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la taxe d'aménagement, les cessions d'actifs et les autres recettes.

Les financements propres d'investissement tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 6,8 M€ au BP 2023 (contre 6,5 M€ au BP 2022), soit une augmentation de 0,3 M€.

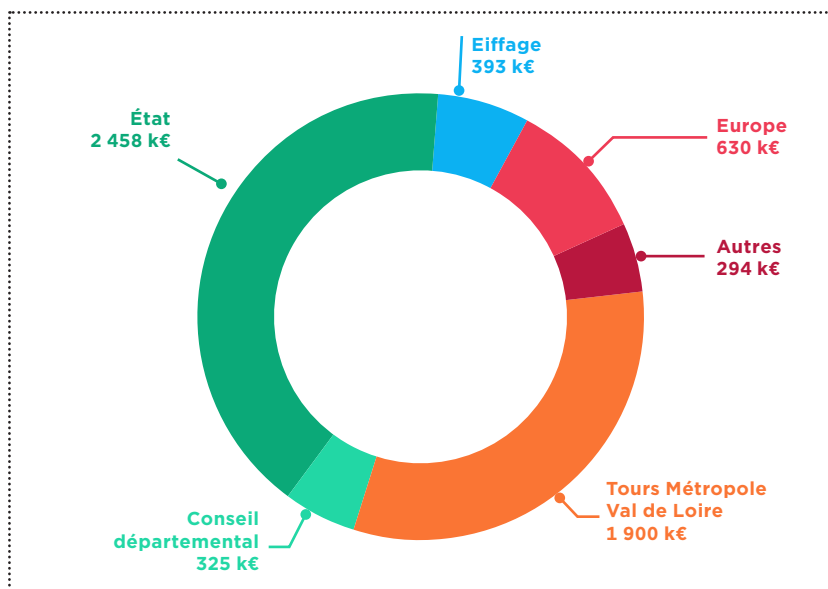
Cette évolution provient essentiellement d'une estimation à la hausse des recettes de mécénat (autres recettes d'investissement) liées aux opérations de végétalisation de la Ville.

La taxe d'aménagement prévue à 1,5 M€ reversée par la Métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation

d'urbanisme, reste stable.

Les subventions d'équipement reçues s'élèvent à 6 M€ au BP 2023 contre 5,6 M€ au BP 2022 soit + 0,4 M€. Ces crédits correspondent aux prévisions d'encaissement de ces subventions tenant compte des modalités de versement et de l'échéancier de réalisation des opérations concernées. En outre, la Ville saisira les possibilités de financement offertes au titre du fonds vert sur les opérations répondant aux critères d'éligibilité.





Répartition des subventions d'équipement reçues par financeur

Par projet selon les 10 plus importants financements (représentant 88 % de l'ensemble des subventions d'équipements reçues) :

Financements des projets les plus importants	Montant en €
Modernisation du stade de la Chambrierie	1 326 254
Plan écoles en transitions - reconstruction de l'école Jean de La Fontaine	1 045 289
Reconstruction du patronage laïque Paul Bert	765 330
Rénovation du Centre Municipal des Sports	591 188
Sainte Radegonde - Projet Urbain Partenarial (PUP)	392 770
Modernisation complexe sportif de la Vallée du Cher	376 654
Végétalisation des cours d'école	300 000
Acquisition de matériel et outils numériques collaboratifs dans un contexte de déploiement du télétravail	200 000
Plan écoles en transition - Rénovation thermique de l'école Jules Michelet	166 351
Rénovation et modernisation du musée des Beaux-arts	121 037

L'établissement public de coopération intercommunale Tours Métropole Val-de-Loire (TMVL) apporterait une contribution de 1,9 M€ dont la plupart sera consacrée à la modernisation du stade de la Chambrierie et du complexe sportif de la vallée du Cher.

Parmi les autres financeurs, la participation provenant de l'Etat serait de 2,5 M€ en 2023 dont 1,4 M€ au titre des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) principalement pour la reconstruction de l'école Jean de la Fontaine.

L'Europe participerait à hauteur de 0,6 M€ au budget 2023 via le FEDER pour la rénovation thermique de l'école Michelet et le plan de relance React-EU pour la végétalisation des cours d'écoles.

Dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) des Hauts de Sainte-Radegonde, le financement d'Eiffage s'élèverait à 0,4 M€.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire verserait 0,3 M€ pour, notamment, l'extension de la maternelle Jules Ferry et la reconstruction du

stade Camus.

L'emprunt d'équilibre du BP 2023 s'élève à hauteur de 34,7 M€ en phase avec les dates de consolidation des emprunts contractualisés. De plus, des crédits de 10 M€ sont prévus au titre de la capacité de tirages et remboursements d'une phase de mobilisation revolving d'un emprunt de la Banque Postale.

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 28,6 M€ au BP 2023, contre 15,5 M€ au BP 2022, permet de couvrir le déficit d'investissement 2022



sachant qu'il n'y a pas de restes à ré-
aliser. Ces écritures correspondent à
l'affectation du résultat de fonction-
nement de l'exercice 2022.

Les opérations d'ordre s'élèvent à
28,7 M€. Elles comprennent le vire-
ment de la section de fonctionne-
ment vers la section d'investissement
(19,3 M€), les dotations aux amortis-
sements (8,8 M€) et diverses opéra-
tions patrimoniales.

Les recettes dégagées par cette sec-
tion en 2023 contribueront à la dimi-
nution du déficit d'investissement
compte-tenu de leur niveau plus im-
portant qu'en 2022.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement
réelles recouvrent les dépenses
d'équipement avec les travaux
en régie (67 %), le remboursement en
capital de la dette (32 %) et dans des
proportions plus faibles, les autres
dépenses d'investissement (1 %).

Les dépenses d'équipement s'élèvent
à 46,7, elles comprennent les travaux
en régie pour 0,7M€. Pour obtenir
le montant des dépenses d'investis-
sement sur le budget principal, il
convient de retrancher les dépenses
relatives aux travaux en régie et d'y
ajouter l'avance au budget annexe du

NPNRU pour 1 M€ soit 47 M€.

Les dépenses d'équipement s'élèvent
à 46,7, elles comprennent les travaux
en régie pour 0,7M€. Pour obtenir
le montant des dépenses d'investis-
sement sur le budget principal, il
convient de retrancher les dépenses
relatives aux travaux en régie et d'y
ajouter l'avance au budget annexe du
NPNRU pour 1 M€ soit 47 M€.

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022
Dépenses d'équipement*	27,1	23,5	22,5	41,3	30,6	46,7	12,9 %
Remboursement en capital de la dette	16,6	14,6	14,8	21,3	20,7	22,2	4,2 %
Autres dépenses d'in- vestissement	0,5	0,8	0,7	10,0	9,2	1,1	-88,8 %
TOTAL	44,2	39,0	38,0	72,6	60,5	70,0	-3,6 %

Le volume global des dépenses d'in-
vestissement correspondant au PPI
prévu pour l'exercice 2023 s'élève à
47 M€ (voir tableau page suivante),
intégrant une avance au budget an-
nexe NPNRU de 1 M€ et hors travaux
en régie (0,7 M€).



PPI période 2022-2032	BP 2022	CA Prev. 2022	BP 2023
Projets bâtimentaires	24 974 912,83 €	16 163 619,56 €	28 904 296,27 €
Ecoles en transitions	2 516 610,94 €	2 408 870,66 €	7 730 000,00 €
<i>hors NPNRU</i>	1 715 610,94 €	1 727 040,08 €	5 647 000,00 €
<i>NPNRU</i>	801 000,00 €	681 830,58 €	2 083 000,00 €
Equipements petite enfance	68 019,77 €	20 261,09 €	110 000,00 €
Equipements sportifs	6 425 627,45 €	4 016 132,32 €	6 951 837,14 €
<i>hors NPNRU</i>	4 263 627,45 €	3 642 106,49 €	4 909 837,14 €
<i>NPNRU</i>	2 162 000,00 €	374 025,83 €	2 042 000,00 €
Equipements culturels	4 513 085,85 €	771 386,34 €	834 539,14 €
Politique alimentaire	1 020 000,00 €	352 002,43 €	1 182 000,00 €
Travaux bâtiments divers	10 431 568,82 €	8 594 966,72 €	12 095 919,99 €
<i>Mise en accessibilité des bâtiments (AdAP)</i>	1 070 000,00 €	1 088 913,75 €	2 496 000,00 €
<i>Remise en état/GER</i>	9 295 178,82 €	7 499 352,70 €	9 599 919,99 €
<i>NPNRU (maison des associations)</i>	66 390,00 €	6 700,27 €	0,00 €
Aménagement/espace public	11 307 658,49 €	9 814 480,32 €	10 222 407,01 €
Nature en Ville	1 890 227,88 €	1 660 728,74 €	2 735 628,00 €
<i>Opérations maîtrise d'ouvrage VDT</i>	1 805 227,88 €	1 660 728,74 €	2 650 628,00 €
<i>Fonds de concours à TMVL</i>	85 000,00 €		85 000,00 €
<i>Espace public/Voirie</i>	5 285 306,96 €	4 594 950,40 €	4 961 000,78 €
Attribution de compensation d'investissement	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €
<i>Fonds de concours à TMVL</i>	1 316 041,56 €	816 652,00 €	762 928,78 €
<i>Stationnement payant (évolution horodateurs)</i>	269 265,40 €	172 934,40 €	303 936,00 €
<i>Autres</i>	100 000,00 €	5 364,00 €	294 136,00 €
Opérations d'aménagement	4 132 123,65 €	3 558 801,18 €	2 525 778,23 €
<i>Hors NPNRU</i>	1 535 000,00 €	1 369 706,62 €	1 478 644,40 €
<i>NPNRU (apports au budget annexe)</i>	2 597 123,65 €	2 189 094,56 €	1 047 133,83 €
Autres acquisitions et participations	7 624 969,91 €	6 728 250,09 €	7 829 829,63 €
Ecoles en transitions	800 000,00 €	1 063 130,94 €	856 292,00 €
<i>Plan Numérique Educatif</i>	800 000,00 €	1 063 130,94 €	856 292,00 €
Acquisitions diverses	5 918 999,63 €	5 113 612,93 €	6 588 017,63 €
<i>Acquisitions foncières</i>	500 000,00 €	1 253 536,64 €	500 000,00 €
<i>Matériels, mobiliers et numérique</i>	5 418 999,63 €	3 860 076,29 €	6 088 017,63 €
Subventions et participations	905 970,28 €	551 506,22 €	135 520,00 €
Budget participatif	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
TOTAL	43 907 541,23 €	32 706 349,97 €	46 956 532,91 €



Le montant des autorisations de programme (AP) à fin 2022 qui recouvrent les études, subventions versées, acquisitions et travaux s'élève à 230,7 M€. Dans le cadre du vote du budget primitif 2023, après révision du montant des AP existantes et vote des nouvelles AP 2023, le montant global des AP s'élève à 256,4 M€.

Le stock d'AP restant à financer en 2023 et les années suivantes s'élève à 170,9 M€.

Les nouvelles AP proposées au BP 2023 sont de 4,6 M€ et représentent 2,3 M€ des CP 2023. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

Libellé AP	Montant AP
2023-655 Schéma Directeur Numérique axes 2-5-6	1 240 000,00 €
2023-669 Réfection du stade du Danemark	750 000,00 €
2023-661 Budget Participatif	500 000,00 €
2023-662 Acquisitions musée des Beaux-arts 2023-2025	465 000,00 €
2023-657 Centre social dans API Marie-Curie	345 000,00 €
2023-660 Dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	170 000,00 €
2023-673 Création de portique Vallée du Cher	150 000,00 €
2023-656 Aménagements et travaux dans les cimetières de la Ville 2023-2025	120 200,00 €
2023-668 Rénovation piste d'athlétisme du stade Grandmont	115 000,00 €

Les révisions d'AP existantes proposées au BP 2023 s'élèvent à +21 M€. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

AP révisées à la hausse pour +25 M€, dont les principales :

Libellé AP	Montant AP DM3 2022	Révision AP BP 2023	Montant AP BP 2023
2022-652 Projet urbain du Haut de la Tranchée	180 000,00 €	3 960 550,00 €	4 140 550,00 €
2022-589 Attribution de compensation 2022-2024	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €	7 200 000,00 €
2019-397 NPNRU - Construction gymnase Hallebardier	11 000 000,00 €	1 900 000,00 €	12 900 000,00 €
2012-147 Haut de la rue Nationale	11 878 987,40 €	1 742 400,00 €	13 621 387,40 €
2019-396 Installations footballistiques Vallée du Cher	2 000 000,00 €	1 612 037,43 €	3 612 037,43 €
2022-594 Bâtiments éducation et alimentation 2022-2024	2 594 000,00 €	1 504 000,00 €	4 098 000,00 €
2019-379 Ecoles en transition - Extension du groupe scolaire Camus-Maurois	1 690 000,00 €	1 395 000,00 €	3 085 000,00 €



AP révisées à la baisse pour -3,9 M€,
dont les principales :

Libellé AP	Montant AP DM3 2022	Révision AP BP 2023	Montant AP BP 2023
2020-506 Stade de la Chambrière	6 415 000,00 €	-1 426 000,00 €	4 989 000,00 €
2019-355 Muséum d'histoires naturelles - climatisation	520 000,00 €	-460 000,00 €	60 000,00 €
2021-588 Etudes - acquisitions - travaux 2022	484 200,00 €	-255 697,71 €	228 502,29 €
2022-648 Acquisitions foncières 2022-2024	2 750 000,00 €	-240 000,00 €	2 510 000,00 €
2018-218 Frais études NPNRU - CMS	650 000,00 €	-200 000,00 €	450 000,00 €
2021-532 Secteur éducation 2021	1 347 160,79 €	-190 000,00 €	1 157 160,79 €
2021-541 Bâtiments divers 2021	1 601 104,30 €	-172 000,00 €	1 429 104,30 €
2020-463 Bâtiments culturels - études et Interventions diverses 2020	993 111,20 €	-145 000,00 €	848 111,20 €
2021-533 Sites sportifs 2021	1 157 836,27 €	-130 000,00 €	1 027 836,27 €
2021-545 Bâtiments culturels 2021	805 000,00 €	-100 000,00 €	705 000,00 €

Les dépenses d'équipement et les subventions attendues sont présentées en annexe de ce document.

Ratio de couverture des AP/CP BP 2023	Montant
Capacité d'investissement 2022 de la Ville (Chap 20, 204, 21 et 23) (= Dépenses d'équipement réalisées 2022 - Chap 20, 204, 21, 23)	30 053 955,41 €
Reste à financer (périmètre des dépenses d'équipement)	167 859 823,71 €
Ratio de couverture = reste à financer / capacité d'investissement de la Ville	5,6 années

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes. Il serait à 5,6 années au BP 2023, ratio qui sera actualisé au regard du réalisé 2022 d'autant que le niveau d'investissement devrait être supérieur aux années précédentes par la mise en œuvre du PPI et une crise sanitaire qui impacterait moins l'activité.

L'ensemble des données sur les autorisations de programme figure dans l'annexe dédiée de la maquette budgétaire du BP 2023.

Le montant du capital de la dette remboursée en 2023 s'élève à 22,2 M€ (16,3 M€ au BP 2022). Il est rappelé que ce montant doit être couvert par le prélèvement sur les recettes de la

section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ainsi que les ressources propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts (voir article L.1612-4 du CGCT). Un montant de 10M€ est par ailleurs inscrit pour les éventuels tirages comme évoqué précédemment.

Les autres dépenses d'investissement réelles (6,5 M€) comprennent également le versement de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU de 1 M€ et 5,4 M€ de dépenses imprévues.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 1,6 M€. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,7 M€), des subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat (0,25 M€) et diverses opérations patrimoniales.



L'encours de la dette

Comme évoqué dans le rapport sur les orientations budgétaires 2023, la stratégie de gestion de la dette adoptée par la Ville de Tours lui permet à présent de maîtriser son encours tout en optimisant son coût.

Cela se traduit sur les indicateurs associés à la dette dont l'évolution est positive depuis plusieurs années. Le taux moyen et le taux d'endettement de la Ville reculent avec pour objectif de maintenir l'encours de dette à la fin du mandat en deçà des 200M€ tout

en favorisant une reprise marquée du volume d'investissement. En outre, la dette saine de la Ville (100 % classé 1A selon la charte de bonne conduite soit le risque le plus faible) de l'ensemble des emprunts conjuguée à une solvabilité financière satisfaisante garantissent une qualité de signature pour ses futurs emprunts et donc la mise à disposition assurée de liquidité même si pour 2023, il ne sera pas utile d'en contracter de nouveaux.

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022 en valeur et %	
Intérêts de la dette	9,1	8,4	8,0	7,7	7,6	7,2	-0,5	-6,1 %
Remboursement du capital	16,6	14,6	14,8	21,3	20,7	22,2	0,9	4,2 %
Annuité de la dette	25,7	22,9	22,8	29,0	28,3	29,4	0,4	1,4 %
Emprunts souscrits	5,1	5,0	10,0	20,0	15,4	34,8	14,8	73,8 %
IRA capitalisée	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Variation de l'endettement	-7,7	-9,6	-4,8	-1,3	-5,3	12,6	13,9	-1079,4 %
Encours de dette au 31 décembre	210,7	201,2	196,4	195,1	191,0	203,6	8,5	4,4 %
Taux moyen de la dette au 31/12/N	4,32 %	4,16 %	4,06 %	3,95 %	3,96 %	3,56 %		-10,0 %
Annuité / RRF	13,7 %	12,7 %	11,9 %	14,7 %	13,8 %	14,2 %		-3,8 %
Encours de dette / RRF	105,3 %	111,1 %	101,9 %	98,2 %	92,9 %	98,1 %		-0,1 %
Encours de dette / CAF	8,7 ans	9,2 ans	7,0 ans	7,4 ans	6,6 ans	8,6 ans	1,3 ans	16,2 %
Encours de dette / Hab	1 506	1 451	1 410	1 395	1 366	1 456	61	4,4 %

Les principales évolutions démontrent un allègement du poids de la dette tout en sachant l'utiliser comme levier pour financer les investissements structurants de la commune :

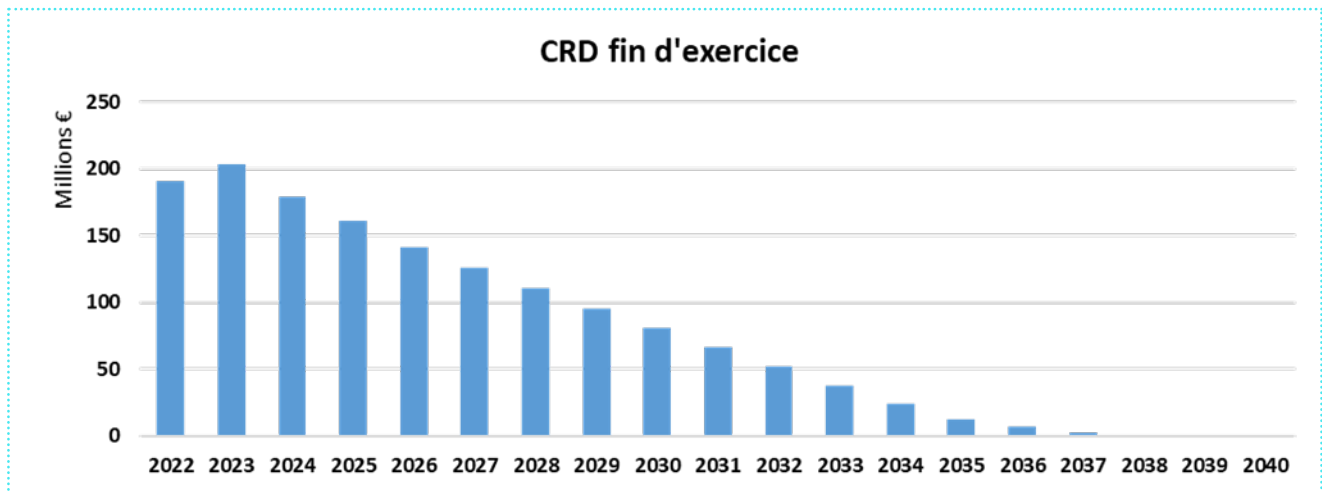
- ➔ Une baisse de l'encours de 50 M€ depuis 2008,
- ➔ Un taux moyen en diminution constante, taux prévisionnel de 3,56 % à fin 2023, il était de 5,92 % fin 2012,
- ➔ Un encours au BP 2023 inférieur aux recettes réelles de fonctionnement pour la deu-

xième année consécutive,

- ➔ Une capacité de désendettement toujours inférieure à 10 ans et ceci depuis 2019.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette est de 191 M€ et augmentera courant 2023 en phase avec l'entrée dans l'encours des emprunts contractés suite à la consultation de 55 M€ à l'automne 2021. Pour 2023, il est projeté une dette de 203,6 M€ sachant que les engagements contractuels avec les établissements bancaires amènent à une inscription d'emprunt d'équilibre au BP 2023 à hauteur de 34,75 M€. Pour rappel ces conditions

contractuelles sont très favorables pour la Ville puisqu'elles s'établissent à des taux d'intérêt fixes inférieurs à 0,8 % à comparer aux taux actuels disponibles sur le marché qui sont au-delà des 3 % sur une durée similaire de 15 ans.



Evolution de l'encours de la dette actuelle

La structure de la dette de la Ville

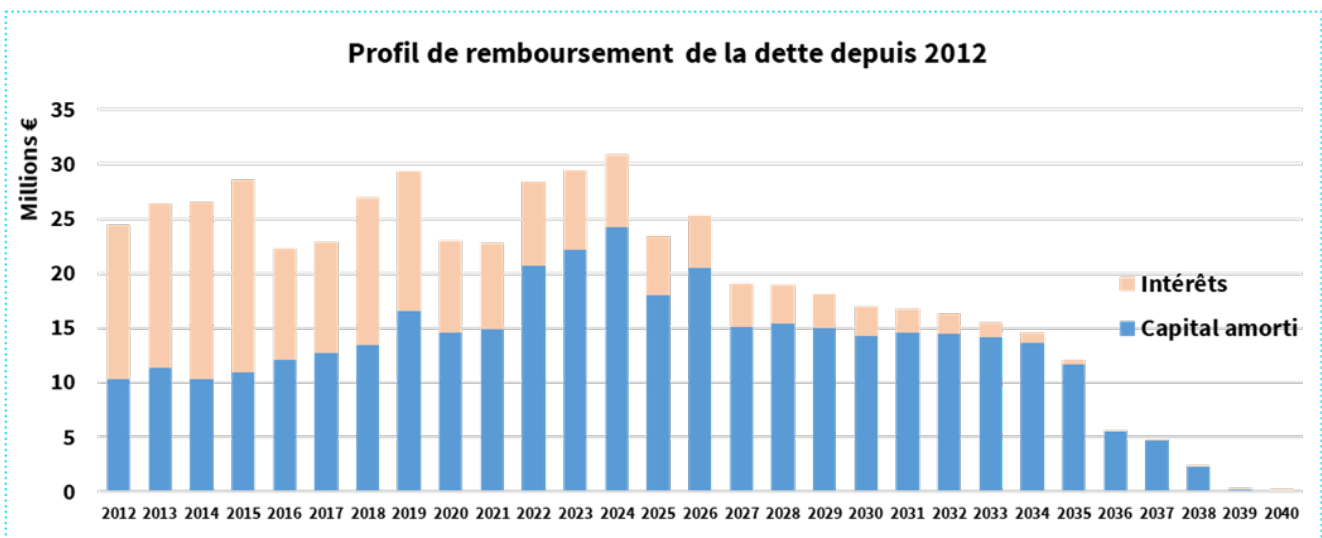
La dette comprend une part de taux fixe de 99,96 % et 0,04 % d'indexation en livret A. Cette dette est couteuse car les 2/3 de l'encours de la dette

sont supérieurs au taux moyen.

Les annuités ci-dessous présentent l'échéancier du remboursement en capital de la dette depuis 2012 couplé avec le paiement des intérêts en tenant compte des emprunts contrac-

tés au 31/12/2022.

Il y a une progression des paiements jusqu'en 2024 traduisant l'arrivée à échéance des emprunts obligataires ces prochaines années sachant que les souches 2025 et 2026 ont fait l'ob-



jet d'un remboursement anticipé partiel respectivement en 2019 et 2018. Sur 2022, le désendettement s'est poursuivi avec une baisse de l'encours de 5,5 M€.

Trois emprunts sont mobilisables entièrement d'ici fin novembre 2023 pour un montant de 34,75 M€ ce qui entraînera, déduction faite du remboursement en capital, un endettement de 8,5 M€ de BP 2022 à BP 2023.

Le remboursement en capital prévu en 2023 est de 22,2 M€ comprenant notamment une première tranche de remboursement en capital in fine d'un emprunt obligataire. C'est donc une première brique du mur de la dette qui sera retiré au terme de ce nouvel exercice comptable.

Sur ce rythme et à stock de dette inchangé, la Ville aura remboursé la moitié de sa dette en 2028.

Le niveau des intérêts recule en 2023 de 0,5 M€ poursuivant la baisse constante de ces dernières années et traduisant la stratégie de la Ville de Tours d'avoir emprunté un volume important à des taux qui étaient historiquement bas. Toutefois le mur de la dette imposera à la ville une gestion précise de sa capacité de remboursement annuelle sur les prochains exercices afin de préserver ses ratios de gestion.

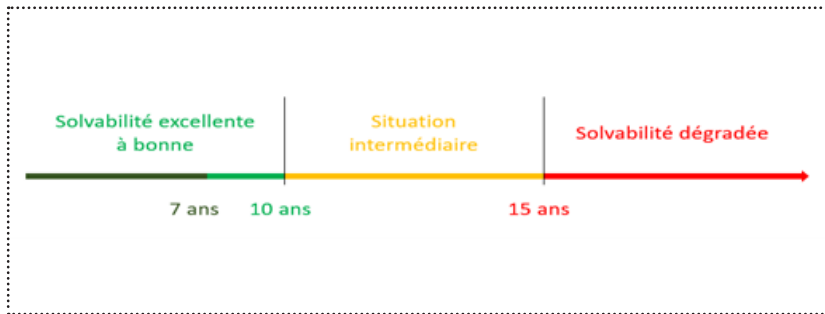


Une solvabilité financière en amélioration et les actions sur 2023

Le taux d'endettement (encours de dette/recettes réelles de fonctionnement) confirme sa trajectoire de baisse plaçant la charge de la dette de la Ville en dessous de son niveau de ressources. Au BP 2023, il restera donc en deçà de 100 % traduisant un endettement inférieur aux recettes réelles de fonctionnement.

Aussi, la capacité de désendettement (encours de dette / CAF brute) qui mesure le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de sa capacité d'autofinancement brute, baisse au CA prévisionnel 2022 et reste stable de BP 2022 à BP 2023.

Elle est de 8,6 ans au BP 2023 contre 8,7 ans au BP 2022 correspondant



à une bonne solvabilité financière comme l'indique l'échelle ci-dessus.

La consultation bancaire lancée à l'automne 2021 a débouché sur la contractualisation de 5 contrats d'emprunts de 15 ans à taux fixe à des conditions très favorables comme rappelé dans le ROB 2023.

Sur 2022, un remboursement anticipé de 5 M€ d'un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole en 2016 a été réalisé. La première annuité de remboursement en capital était

prévue seulement fin 2027 soit plus de 10 années consacrées au paiement d'intérêts assis sur un capital constant. L'économie générée par la Ville de Tours suite à cette opération est d'1 M€ en cumulé.

Pour 2023, des remboursements anticipés d'emprunts sont également à l'étude dans l'objectif à la fois de maîtriser l'encours de la dette tout en générant un gain financier sur les frais financiers que la Ville n'aurait pas à supporter.

La gestion de trésorerie

Destinée à faire face à un besoin ponctuel, la ligne de trésorerie est un concours financier qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour pallier une insuffisance momentanée de trésorerie.

Les intérêts ne portent que sur les sommes mobilisées et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

La ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire, seuls les frais financiers (intérêts ou frais de dossier par exemple) et les tirages et remboursements infra-annuels sont inscrits au budget.

En 2023, la Ville renouvellera la ligne de trésorerie pour une durée d'un an à destination de la régie autonome du Grand Théâtre de Tours. Il n'est par ailleurs pas prévu de mobiliser une ligne de trésorerie pour le budget principal pour les raisons évoquées supra.



Les budgets annexes

Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NRPRU)

Le budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) a été créé lors du conseil municipal du 29 mars 2021. Le NPNRU couvre la période 2014-2024. La mise en œuvre de ce programme concerne, sur le territoire de la Ville de Tours, les quartiers du Sanitas et Maryse Bastié.

La Ville de Tours s'est constituée maître d'ouvrage pour ce programme de renouvellement urbain lequel contient cinq opérations d'aména-

ment menées en régie directe. Aussi, la mise en œuvre de ces opérations nécessite la création d'un budget annexe dédié à comptabilité de stocks : dans la mesure où celles-ci sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Le suivi de ces opérations dans le cadre d'un budget annexe permet de ne pas bouleverser l'économie du budget des collectivités du fait de ces opérations, d'individualiser les risques financiers propres à celles-ci et de retracer aisément les mouvements comptables.

Les opérations d'aménagement identifiées dans le budget annexe concernent les secteurs :

➔ Hallebardier : acquisition du

foncier CROUS et poursuite de la concertation auprès du public,

- ➔ Marie Curie : réalisation d'études, concertation auprès du public et communication sur les projets en cours,
- ➔ Rotonde : réalisation d'études et possibilités d'acquisitions amiables des commerces,
- ➔ Claude Bernard : réalisation d'études,
- ➔ Saint Paul dans le cadre de l'avenant 2 de la convention signée avec l'ANRU : réalisation d'études, concertation auprès du public et communication sur les projets en cours.

Chapitre	BP 2022	CA prev. 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/2022	
				Valeur	%
Section de fonctionnement					
002 - Résultat de fonctionnement reporté					
011 - Charges à caractère général	2 747 937	2 261 542	1 913 496	-834 441,09	-30 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 695	26 695	2 204 380	2 177 685	8158 %
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
023 - Virement à la section d'investissement					
TOTAL DEPENSES	2 774 632	2 288 237	4 117 875	1 343 243	48 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté					
013 - Atténuations de charges					
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	177 508	83 857	921 647	744 139	419 %
74 - Dotations et participations					
75 - Autres produits de gestion courante					
77 - Produits exceptionnels					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 597 124	2 204 380	3 196 228	599 104,74	23 %
TOTAL RECETTES	2 774 632	2 288 237	4 117 875	1 343 243	48 %

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 4,1 M€ au budget 2023 comprennent :

- ⊕ 1,9 M€ des charges à caractère général,
- ⊕ 2,2 M€ des opérations d'ordre (correspondant au montant du stock final des opérations d'aménagement au 31.12.2022).

Les charges à caractère général concerneront principalement :

- ⊕ Opération Hallebardier : 30 k€ de sécurisation pour le site « ancien CROUS » suite à son acquisition par la Ville en fin d'année 2022 auprès de l'Etat et 30 000 € pour

des études de maîtrise d'œuvre urbaine. Seront également menées des études de réemplois de matériaux et de démolition,

- ⊕ Opération Marie Curie : 382 k€ pour l'achat de foncier auprès de Tours Habitat au printemps 2023 et 60 k€ de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics ainsi que la réalisation d'études phytosanitaires,
- ⊕ Opération Rotonde : 350 k€ pour le rachat des cellules commerciales,
- ⊕ Opération Saint Paul : 565 k€ pour l'achat de foncier auprès de Tours Habitat,

⊕ Opération Claude Bernard : 10 k€ pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet habitat participatif.

⊕ Les recettes de fonctionnement d'un montant de 4,1 M€ au budget 2023 comprennent :

- ⊕ 0,9 M€ de produits des services étant exclusivement des subventions de l'ANRU,
- ⊕ 3,2 M€ des opérations d'ordre (correspondant au montant du stock des opérations d'aménagement au 1.01.2023).

Chapitre	BP 2022	CA prev. 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/2022	
				Valeur	%
Section d'investissement					
20 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 597 124	2 204 380	3 196 228	599 105	23 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 695		15 285	-11 410	-43 %
TOTAL DEPENSES	2 623 819	2 204 380	3 211 513	587 695	22 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
10 - Dotations, fonds divers et réserves					
13 - Subventions d'investissement					
16 - Emprunts et Dettes assimilées	2 597 124	2 189 095	1 007 134	-1 589 990	-61 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 695	26 695	2 204 380	2 177 685	8158 %
21 - Immobilisations corporelles					
021 - Virement de la section de fonctionnement					
TOTAL RECETTES	2 623 819	2 215 790	3 211 513	587 695	22 %

En section d'investissement, afin d'équilibrer ce budget annexe, il est attendu une avance du budget principal pour 1 M€ (contre 2,2 M€ en 2022). Les remboursements des avances

seront échelonnés en fonction de l'encaissement des subventions et produits de cessions foncières. Le remboursement intégral interviendra lors du solde des opérations.

La section d'investissement, reprenant l'avance du budget principal ainsi que les opérations d'ordre, s'équilibre à 3,2 M€.





Le budget annexe de la régie autonome du Grand Théâtre de Tours

Le budget du Grand Théâtre de Tours s'équilibre en recettes et dépenses à 6,8 M€ réparties comme suit :

6,6 M€ pour la section de fonctionnement (dont 0,41 M€ d'excédent reporté) ;

0,2 M€ pour la section d'investissement (dont 0,1 M€ d'excédent reporté).

De BP à BP, les recettes de fonctionnement baissent de 0,6 M€ soit - 9 %. Cette évolution s'explique notam-

ment par la baisse du résultat reporté 2022 (-0,2 M€) ainsi qu'une estimation plus prudente des postes « billetterie » (chapitre 70) et « mécénat » (chapitre 77) par rapport au BP 2022.

En effet, la fréquentation constatée sur l'année 2022 n'ayant pas retrouvé son niveau avant-covid (une situation comparable à celle de la plupart des institutions lyriques), les hypothèses de construction du budget 2023 en termes de fréquentation et de programmation ont été adaptées dans la perspective d'un retour plus progressif du public.

Le principal poste de dépenses de ce budget est constitué des charges

de personnel soit 5,1 M€, avec une contraction de 11 % par rapport au BP 2022 en lien étroit évidemment avec la programmation du Grand Théâtre. Cette évolution traduit une adaptation de l'offre lyrique et symphonique afin de la mettre en cohérence avec les moyens financiers accordés par les partenaires à la structure. Dans un contexte de hausse obligatoire des salaires pour les agents permanents et les salariés intermittents et sans augmentation équivalente des ressources, les effectifs employés et le nombre de représentations est en diminution par rapport aux exercices précédents. Cette programmation est à mettre en regard de la convention pluriannuelle d'objectifs de la

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2022	CA prev. 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/2022	
						Valeur en k€	%
Section de fonctionnement							
011 - Charges à caractère général	887 277	685 919	1 260 746	1 083 241	1 288 513	28	2 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 377 472	4 702 503	5 776 726	5 734 865	5 144 746	-632	-11 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 869	74 285	107 000	97 719	107 000	0	0 %
65 - Autres charges de gestion courante	47 812	12 442	40 000	26 054	55 810	16	40 %
66 - Charges financières	975	282	500	852	1 500	1	200 %
67 - Charges exceptionnelles	972	209 098	10 000	15 721	1 000	-9	-90 %
023 - Virement à la section d'investissement			40 000		0	-40	-100 %
TOTAL DEPENSES	6 371 377	5 684 529	7 234 972	6 958 452	6 598 569	-636	-9 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté		0	584 764	0	412 734	-172	-29 %
013 - Atténuations de charges	4 794	9 887	0	7 561	0	0	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	906 970	222 709	938 927	632 764	607 427	-332	-35 %
74 - Dotations et participations	5 384 233	5 382 546	5 440 933	5 872 365	5 441 033	0	0 %
- dont subvention de la Ville	3 539 117	3 619 117	3 619 117	3 959 117	3 619 117	0	0 %
- dont autres	1 845 116	1 763 429	1 821 816	1 913 248	1 821 916	0	0 %
75 - Autres produits de gestion courante	24 700	9 801	20 000	31 252	41 376	21	107 %
77 - Produits exceptionnels	71 672	35 770	250 000	242 480	90 000	-160	-64 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			348	0	6 000	6	1624 %
TOTAL RECETTES	6 392 368	5 660 712	7 234 972	6 786 422	6 598 569	-636	-9 %

régie autonome du Grand Théâtre de Tours. Celle-ci entrant dans sa dernière année (2019-2023), des discussions sont en cours avec l'ensemble des partenaires de l'établissement afin d'étudier les termes du soutien à l'établissement et les conditions dans lesquelles il sera amené à assurer ses missions sur le plan local, métropolitain, départemental et régional.

Malgré l'inflation et la hausse de l'énergie, les charges à caractère général progressent de manière limitée à hauteur de 2 % en raison d'un travail réalisé sur les différents coûts de fonctionnement de l'établissement et d'une programmation revue.

Les subventions de fonctionnement versées par les partenaires publics pour la construction du budget 2023 restent stables (5,4 M€). La répartition des participations est la suivante au budget 2023 :

- ➔ Ville de Tours : 3,6 M€,
- ➔ Région Centre : 1,1 M€,
- ➔ DRAC : 0,5 M€,
- ➔ Département : 0,2 M€.

Rappelons toutefois que fin 2022, la Ville a versé une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 340

000 € afin de couvrir le déficit de recettes sur l'exercice 2022.

Au regard de la situation, il est convenu avec le ministère de la Culture et de la communication qu'un travail poussé soit mené en lien avec les autres partenaires afin de définir les termes d'un projet soutenable. Ce travail sera notamment porté par l'inspection générale du ministère avec l'appui d'experts. La mission sera par ailleurs complétée par les travaux d'ores et déjà engagés par la municipalité afin de travailler précisément sur la question du statut des musiciens de l'orchestre symphonique.

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2022	CA prev. 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/2022	
						Valeur en k€	%
Section Investissement							
20 - Immobilisations incorporelles	0	10 000	10 000	0	0	-10	-100 %
21 - Immobilisations corporelles	47 546	42 799	188 535	51 943	198 660	10	5 %
020 - Dépenses imprévues	0	0		0	0		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			348		6 000	6	1624 %
TOTAL DEPENSES	47 546	52 799	198 883	51 943	204 660	6	3 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	51 883		97 660	46	88 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0		
13 - Subventions d'investissement	0	0	0		0		
21 - Immobilisations corporelles	0	0	0		0		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 869	74 285	107 000	97 719	107 000	0	
021 - Virement de la section de fonctionnement			40 000		0	-40	-100 %
TOTAL RECETTES	56 869	74 285	198 883	97 719	204 660	6	3 %

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements (107 k€) et de l'excédent d'investissement reporté prévisionnel (98 k€).

Les dépenses d'investissement (205 k€) regroupent principalement des acquisitions de matériels néces-

saires au fonctionnement de l'établissement :

- ➔ Scénique : machinerie, éclairage, son, vidéo,
- ➔ Ateliers : couture, accessoires,
- ➔ Informatique : PC, téléphones, applications dédiées,

➔ Parc d'instruments pour l'orchestre (contrebasses, percussions, pianos, mobilier spécifique),

➔ Matériels de bureau,

➔ Mobiliers divers (loges, salles de répétition, foyers).



Le budget annexe des prestations cimetières

Le budget des prestations cimetières s'équilibre en recettes et dépenses à 0,5 M€ réparties comme suit :

- ⊙ 0,3 M€ pour la section de fonctionnement (dont 53 k€ d'excédent reporté) ;
- ⊙ 0,2 M€ pour la section d'investissement (dont 132 k€ d'excédent reporté).

Le budget annexe des prestations cimetières, service public à caractère industriel et commercial, concerne les prestations facturées aux familles telles que les inhumations, disper-

sions, exhumations, creusements de fosses et constructions de caveaux qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé.

Les recettes de fonctionnement présentent un excédent reporté en baisse de 42 % par rapport au BP 2022 reflétant le résultat négatif (-38 k€) de l'exercice 2022.

Les dépenses de fonctionnement diminuent du même ordre en lien avec un virement vers la section d'investissement plus faible qu'au BP 2022 (- 56 k€).

Les charges à caractère général, en augmentation de 2 %, comprennent l'achat des matériaux et équipements,

principalement sable et caveaux, impactés par la hausse des prix des matières premières.

Il est par ailleurs prévu un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 9 k€ afin de financer les projets d'acquisitions.

Afin d'assurer les missions et l'aménagement des emplacements, des investissements pour des engins de travaux sont également nécessaires. L'investissement inclut donc principalement l'achat de véhicules lourds à renouveler.

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prev. 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/2022	
							Valeur en k€	%
Section de fonctionnement								
011 - Charges à caractère général	124 989,00	181 810,27	196 891,89	199 500,00	169 622,05	203 471,00	4	2 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 275,22	26 469,00	30 258,88	31 000,00	27 275,45	52 600,00	22	70 %
65 - Autres charges de gestion courante	173,66	0,00	0,00	200,00		200,00	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	500,00	48,33	500,00	0	0
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	64 644,32		8 676,17	-56	-87 %
TOTAL DEPENSES	162 437,88	208 279,27	227 150,77	295 844,32	196 945,83	265 447,17	-30	-10 %
002 - Résultat d'exploitation reporté		0,00	0,00	91 844,32		53 447,17	-38	-42 %
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	239 207,50	248 148,65	210 813,34	204 000,00	158 548,68	212 000,00	8	4 %
75 - Autres produits de gestion courante	0,44		0,33					
77 - Produits exceptionnels	5 072,09		4 608,00					
TOTAL RECETTES	244 280,03	248 148,65	215 421,67	295 844,32	158 548,68	265 447,17	-30	-10 %

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prev. 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/2022	
							Valeur en k€	%

Section d'investissement

020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00	12	
20 - Immobilisations incorporelles	632,00	0,00	0,00	20 000,00	14 924,00	1 000,00	-19	-95 %
21 - Immobilisations corporelles	6 257,07	35 100,10	10 477,99	340 820,14	145 062,20	180 741,24	-160	-47 %
TOTAL DEPENSES	6 889,07	35 100,10	10 477,99	360 820,14	159 986,20	193 741,24	-167	-46 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	265 175,82		132 465,07	-133	-50 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 275,22	26 469,00	30 258,88	31 000,00	27 275,45	52 600,00	22	70 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	64 644,32		8 676,17	-56	-87 %
TOTAL RECETTES	37 275,22	26 469,00	30 258,88	360 820,14	27 275,45	193 741,24	-167	-46 %

L'AP 2021-520 d'un montant de 182 k€ pour 2023 comprend l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des cimetières, du matériel informatique ainsi que l'achat d'un véhicule (excavateur).

Sur cette section, le budget s'équilibre par l'excédent reporté, les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.





CHORALE
POPULAIRE
OPÉRA DE TOURS

CHORALE
POPULAIRE
OPÉRA DE TOURS

CHORALE
POPULAIRE
OPÉRA DE TOURS

CHORALE
POPULAIRE
OPÉRA DE TOURS

2. Présentation par politique publique du budget primitif

Depuis 2022, la Ville de Tours propose une présentation financière du budget complétée par une présentation par politique publique.

L'enjeu est de rendre pleinement lisible l'action municipale, et de la conduire très concrètement au regard des objectifs qu'elle poursuit. Ce type de démarche permet un pilotage plus fin des politiques publiques conduisant à une meilleure efficacité et qualité de l'action.

L'architecture établie pour cette présentation s'établit autour de sept grandes missions thématiques comme points d'entrée de la structuration des politiques municipales.

Ces sept missions, porteuses d'enjeux forts pour engager Tours dans les transitions écologiques, sociales et démocratiques de notre siècle, sont portées par les sept commissions municipales.

Cette présentation ci-après détaillée correspond aux mouvements réels du budget hors reprise des résultats n-1. Ceux-ci s'élèvent à :

- ⊕ 194,4 M€ en dépenses et 207,6 M€ en recettes de fonctionnement,
- ⊕ 84,6 M€ en dépenses et 57,5 M€ en recettes d'investissement.

Missions - BP 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Engager la transition écologique du territoire	18,57	8,93	11,67	2,77
Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous	10,70	1,06	3,93	0,03
Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge	70,84	17,09	21,52	4,79
Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble	19,97	0,62	0,99	
Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde	25,52	3,41	3,36	0,38
Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine	4,78	2,52	0,44	0,07
Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre	44,06	173,93	42,68	49,46
TOTAL	194,44	207,56	84,59	57,5



Engager la transition écologique du territoire

Face au dérèglement climatique, la Ville de Tours accélère la transition écologique du territoire. Même si ce phénomène d'origine anthropique a déjà des conséquences irréversibles, certaines d'entre elles peuvent être atténuées ou limitées si des actions fortes, rapides et durables sont collectivement mises en œuvre, conformément aux recommandations du GIEC.

Les trois objectifs de la municipalité sont les suivants : 1/ limiter les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (accord de Paris), 2/ améliorer la résilience du territoire en promouvant la nature en Ville, un urbanisme bioclimatique et un schéma de mobilités promouvant les modes actifs et les transports publics, 3/ lutter contre les inégalités sociales provoquées ou accentuées par le contexte climatique et la crise écologique globale.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- ⊕ 18,6 M€ en dépenses et 8,9 M€ en recettes de fonctionnement,
- ⊕ 11,7 M€ en dépenses et 2,8 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous	12,14	0,93	6,09	2,00
P20 Susciter une transition énergétique			1,86	0,08
P30 Stratégie mobilités zéro carbone 2040	1,33	6,69	0,51	
P40 Plan nature en Ville	3,85	0,22	2,48	0,30
P50 Anticiper et accompagner la transformation urbaine	0,30		0,34	0,39
P60 Améliorer la santé environnementale	0,95	1,08	0,39	
TOTAL (M70)	18,57	8,93	11,67	2,77

Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous

L'espace public sera progressivement réaménagé selon une inversion du paradigme du tout voiture : la priorité sera donnée à l'apaisement et à la protection des usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes. Les espaces concernés seront à la fois des axes structurants, mais également de proximité. De plus, il s'agit de favoriser l'émergence d'espaces publics dédiés à la pause, loin des injonctions au mouvement permanent et à la consommation.

Ce travail aboutira en 2023 à l'élaboration d'un référentiel d'aménagement de l'espace public et d'un plan pluriannuel de transformation de l'espace public.

Les Hauts de Sainte-Radegonde (AP de 8,2 M€) : l'année 2023 sera marquée par les premiers aménagements de la coulée verte programmée dans le cadre du Projet urbain partenarial. En effet, les premières cessions foncières des promoteurs à la Ville vont permettre d'enclencher la future préfiguration de cet espace public naturel. Il y est notamment prévu l'aménagement d'espaces de jardins partagés et des jeux pour enfants.

Le projet des Hauts de Sainte-Radegonde se veut également exemplaire d'un point de vue de l'urbanisme bioclimatique. Suite à l'étude engagée en 2021, le plan masse de l'opération a été modifié en profondeur en intervenant particulièrement sur l'orientation des logements, l'épaisseur des bâtiments et le paysagement des espaces non bâtis. Ce travail fait des Hauts de Sainte-Radegonde la première opération d'aménagement

d'urbanisme bioclimatique.

Le Plan pluriannuel d'aménagement de l'espace public (financé par l'attribution de compensation d'investissement versée par la Ville à la Métropole ainsi que des fonds de concours) recense les espaces publics selon qu'ils soient structurants, intermédiaires ou de proximité.

S'agissant des espaces publics structurants, la réflexion sur le réaménagement de la rue de Suède sera poursuivie. Des premières opérations verront le jour, notamment via la restructuration de certains carrefours. Des études de préfiguration seront engagées sur les places Anatole France et de la Résistance.

S'agissant des espaces publics intermédiaires et de proximité, la première étape consistera en 2023 à transformer le programme de voirie en pro-





gramme d'aménagement intégrant au rénovations de chaussée un recalibrage de certains espaces, la mise en œuvre de double sens cyclables, la clarification des priorités aux intersections, l'accessibilité PMR (abaissements de trottoirs, élargissements), des poches de végétalisation et des espaces de pause.

Ainsi, plusieurs espaces publics de proximité seront créés : l'intersection entre les rues Chambert et Boileau Despréaux sera transformée en placette de quartier via la plantation de plusieurs arbres et la création de jardinières en pleine terre, la réduction des surfaces en enrobés, l'aménagement d'une place pour personne à mobilité réduite. La même dynamique sera appliquée à l'intersection entre les rues de la Chevalerie et Delaroche. Les rues Richelieu, Benjamin Constant et Nicolas Poussin seront plantées et végétalisées.

La piétonisation du Vieux Tours, initiée avec l'aménagement de la place

du Grand marché, sera poursuivie avec l'installation de bornes escamotables, permettant de contrôler l'accès à la zone agrandie.

Le programme de renouvellement de l'éclairage public sera poursuivi dans le cadre du Plan de sobriété : sur les axes principaux, le remplacement des sources les plus énergivores sera engagée sur l'avenue du Danemark, le boulevard Maréchal Juin, le quai Paul Bert et le boulevard Louis XI. En parallèle, l'extension du périmètre de l'extinction de l'éclairage en cœur de nuit (1h - 5h) sera étudiée, en lien avec l'évaluation des premiers quartiers testés depuis la fin d'année 2022.

Au-delà de leur aménagement, la réflexion se poursuit sur les usages de l'espace public. Dans l'objectif d'un plus grand maillage des manifestations sur le territoire et pour toucher les publics le plus largement possible, plusieurs lieux de programmation ont été identifiés : le parc de l'île Balzac à Tours sud et l'espace vert de l'Espa

Loisirs Jeunes à Tours nord. L'idée est d'offrir une programmation récurrente plus importante sur ces lieux comme peuvent le faire le Festival Arrière-cuisines ou encore les festivités du 14 juillet.

Avec 70 manifestations et 20 000 entrées en 2022, « Les Beaumonts » s'imposent comme le tiers-lieu de référence proposant une large offre d'évènements culturels au cœur du quartier des Casernes, qui sera renouvelée en 2023.

Le comité de suivi du plan de cession dont la mission est de se prononcer sur l'opportunité de la cession de biens du patrimoine communal verra en 2023 la concrétisation de démarches de cession engagées sur des bâtiments et des sites emblématiques de la Ville (81 rue Colbert, 163 rue Victor Hugo, Bergeonnerie...). Les produits de cessions d'immobilisations sont inscrits à hauteur de 2 M€ en recettes d'investissement.



Susciter une transition énergétique

La stratégie de transition énergétique de la Ville de Tours, amorcée dès 2020, repose sur quatre piliers : 1) prioriser les besoins énergétiques essentiels (sobriété), 2) réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction des besoins essentiels (efficacité), 3) augmenter le niveau de production et de consommation d'énergies renouvelables et 4) accompagner la structuration des filières de la transition écologique.

Pour se mettre sur la voie des objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat, la Ville se fixe comme objectif de réduire de 40 % les émissions municipales de carbone d'ici 2030. Pour cela, le plan de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau adopté au conseil municipal de décembre 2022 sera suivi et animé.

La Ville s'est engagée en 2022 sur plusieurs actions déjà mises en œuvre, et d'autres à moyen et long termes. Ces actions visent un objectif en 2023 d'une économie de 500 k€ sur la facture énergétique de 11 M€, soit environ 5 % de la charge énergétique de la collectivité. Plusieurs changements ont été mis en place dès l'été 2022 et continuent d'être déployés :

- ➔ Réduire de 1°C la température de l'eau des bassins et de l'air dans les piscines,
- ➔ Retarder la mise en fonction du chauffage et avancer son arrêt, ainsi que baisser de 1°C la température dans les gymnases,
- ➔ Réduire le chauffage des serres municipales,
- ➔ Regrouper le personnel administratif municipal en période de congés ou les mises à disposition des salles municipales pour optimiser l'occupation des locaux municipaux,
- ➔ Expérimenter l'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h sur plusieurs quartiers,

- ➔ Eteindre l'éclairage dans les parcs et squares fermés la nuit.

D'autres actions continuent d'être déployées, notamment en 2023 avec la réduction de la période d'ouverture de la patinoire du Centre Municipal des Sports (réduction de 6 semaines).

Parallèlement, la Ville est à l'initiative du Conseil local de sobriété énergétique, qu'elle co-organise avec la Métropole afin de réunir largement les acteurs du territoire consommateurs d'énergie, impactés par la crise actuelle et pouvant être moteurs de la transition. Ainsi, les milieux économiques, les bailleurs, les représentants étudiants, les énergéticiens, les grands propriétaires de bâtis, l'armée, l'Etat et les différents niveaux institutionnels seront régulièrement réunis pour faire face, en tant que territoire, à deux enjeux : la crise énergétique actuelle et la nécessité de s'engager dans la sobriété énergétique à moyen terme.

Le Conseil local de sobriété énergétique vise à :

- ➔ Créer un espace de rencontre et de coopération entre les acteurs du territoire
- ➔ Constituer une boîte à outils avec les bonnes idées mises en place par les uns et les autres
- ➔ Formuler des alertes communes à l'Etat sur les difficultés rencontrées par les acteurs du territoire

Il se réunira plusieurs fois par an et rendra compte des avancées réalisées par les différents groupes de travail créés.

L'inscription au Schéma directeur de l'immobilier énergétique (SDIE) d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine de 185 M€ sur 10 ans permet également à la Ville de réduire ses consommations énergétiques sur du long terme, dont 20 M€ pour deux Contrats de performance énergétique.

Des études d'amélioration de la per-

formance énergétique d'installations techniques et/ou de bâtiments seront réalisées, ainsi que des prestations d'accompagnement dans le cadre :

- ➔ du lancement du Contrat de performance énergétique sur les équipements de l'ensemble des chaufferies de la Ville de Tours pour un montant de 5 M€, en gestion directe de la direction de la transition énergétique ;
- ➔ du mandat confié à la Société publique locale d'efficacité énergétique pour le lancement du Contrat de performance énergétique sur plusieurs bâtiments pour un montant de 15 M€. D'autres mandats sont prévus d'être confiés sur les équipements scolaires traités dans le cadre du Marché global de performance – MGP 1 (Ilots Flaubert, îlot Giraudoux et l'îlot de l'ex-collège Pasteur) et pour la rénovation de la bibliothèque/ludothèque de la Rotonde.

Les dépenses d'investissement prévues en 2023 comprennent notamment le lancement d'études préalables concernant la reconstruction des écoles Jean-Mermoz, Maryse-Bastie, et Marie-Curie. La question de la performance énergétique est par ailleurs systématiquement prise en compte lors d'opérations de rénovations ou réhabilitations d'équipements publics.

2023 sera également une année de mise en œuvre et en service de nouvelles installations visant la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, raccordement aux réseaux de chaleur biomasse), ainsi que de travaux plus diffus visant la performance énergétique, issus d'études déjà réalisées ou de celles évoquées ci-avant. A titre d'exemple, le site Mairie sera raccordé au réseau de chaleur Tours Ouest en 2023.



Stratégie mobilités zéro carbone 2040

La Stratégie mobilités zéro carbone 2040 vise à rattraper le retard pris ces dernières années par rapport aux objectifs du Plan de déplacements urbains, à monter en puissance jusqu'à la fin du mandat pour mettre la collectivité à la pointe de la Stratégie nationale Bas carbone et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui visent une décarbonation complète du secteur des transports à horizon 2050.

Ce scénario vise une mise en cohérence des différents schémas de mobilité métropolitains avec le tracé de la ligne B du tramway, le déploiement des principes de l'urbanisme tactique ou transitoire en matière d'aménagements piétons et cyclables, ainsi qu'une politique très incitative d'abandon de la voiture individuelle pour les trajets du quotidien, en sécurisant les cheminements piétons et cyclables et en facilitant l'autopartage.

Un nouveau plan de circulation va être étudié en 2023, avec pour ob-

jectif une première mise en œuvre pour le deuxième trimestre 2024 : la hiérarchisation du réseau viaire aura pour objectif de concentrer le transit automobile sur les axes majeurs, afin d'apaiser les quartiers et de permettre l'essor des mobilités actives. Tours s'inspirera des meilleurs exemples européens en la matière, notamment la Ville de Gand.

En parallèle, l'étude sur le stationnement payant de surface sera finalisée, avec pour objectif une meilleure utilisation des places dans les nouveaux secteurs à enjeux et la libération d'espace sur l'espace public pour intégrer des cheminements cyclables sécurisés, incitant ainsi au report modal. Ces nouvelles orientations seront mises en œuvre en 2024.

La Ville continuera à développer les aménagements cyclables, transitoires ou définitifs. L'année 2023 permettra de travailler sur des itinéraires secondaires continus, en supprimant l'ensemble des petites discontinuités situées sur ces itinéraires. La résorption des points noirs sera complétée, par exemple via le réaménagement de la traversée à l'extrémité est du boulevard Heurteloup ou la création d'une

traversée entre les rues Ronsard et Henri IV. Ces travaux seront complémentaires au schéma cyclable structurant porté par Tours Métropole Val de Loire, dont les études de programmation seront finalisées. Les services vélo seront développés, par exemple via l'installation de véloboxes sur l'espace public dans les quartiers anciens et le développement de vélostations dans les parkings souterrains.

Sur le projet de deuxième ligne de tramway et de consolidation de la ligne de BHNS, l'année 2023 permettra la poursuite des études techniques, permettant de finaliser l'avant-projet qui sera présenté à la population lors de l'enquête publique qui aura lieu au second semestre 2024.

En partenariat avec la Métropole, la région, et l'ensemble des intercommunalités du département, la Ville souhaite mener une stratégie commune pour développer l'étoile ferroviaire comme appui à un RER tourangeau. La signature d'une déclaration d'intention le 27 janvier a permis de préciser les objectifs et le mode de gouvernance de ce projet de mobilités stratégique pour l'attractivité du territoire et les mobilités du quotidien.



Plan Nature en Ville

Le Plan nature en Ville vise à développer la présence et la richesse du végétal en ville et irriguer l'ensemble des politiques publiques liées à l'aménagement et à l'espace public. Il répond à l'impératif d'adapter la cité aux défis du changement climatique et de construire une nouvelle manière de faire la ville ensemble.

Il répond à des enjeux de préservation de la biodiversité, de santé publique et à une attente sociale forte. En plus d'un aspect esthétique et des bénéfices écologiques nombreux, le plan Nature en Ville permet de développer de nouveaux usages et la participation active à la vie des espaces publics de proximité.

En lien avec le programme « Écoles en transitions », le dispositif « Récré en herbe » vise à la fois à offrir des îlots de fraîcheur dans les écoles, à rendre les cours de récréation plus ludiques et à permettre la classe en extérieur.

Le déploiement du Plan nature en Ville se poursuit en 2023. Les actions se déclinent selon cinq axes.

Dans le cadre du premier axe « Associer les habitants et prendre en compte les usages », la Ville poursuivra la démarche de co-construction qui accompagne le programme Récré en herbe avec des travaux de réaménagement et débitumisation des cours des écoles Jules-Verne (primaire), Velpeau (élémentaire) et Paul Bert (élémentaire) pour un montant global de 560 k€.

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour Verdun, une co-construction sera menée avec les riverains du pour remplacer les jets d'eau consommateurs d'eau potable et d'électricité (50 k€). Enfin, est prévu 2023 la végétalisation de la place Alfred Mame avec la création d'un jardin de convivialité au milieu des tilleuls existants (150 k€).

Les actions de l'axe 2 ont pour thème « De la nature et des jardins pour tous ». On peut notamment citer la

création d'un nouveau jardin sur le thème des aromatiques ouvert au public à la Cité de la Gastronomie installée à la Ville Rabelais (200 k€). Cette ouverture s'inscrit dans une des lignes directrices de la Cité de la Gastronomie : la promotion du végétal, la Touraine étant considérée comme le jardin de la France. Les jardins gourmands et solidaires permettront la distribution de 8 tonnes de légumes (comme en 2022, contre 4 tonnes en 2021), en lien avec les centres sociaux.

Les travaux de désamiantage et du renouvellement des cabanes de jardins familiaux sur le site de la Bergeonnerie se poursuivent, et des toilettes sèches seront installées sur le site de Port-Cordon-Les-Montils (250 k€).

La restauration des fabriques des wallabies au jardin botanique est inscrit pour un montant de 135 k€.

Dans le cadre de l'axe 3 « Rendre la Ville plus résiliente » plusieurs opérations de végétalisation seront réalisées en 2023, comme la plantation d'un deuxième alignement d'arbres et la désimpermeabilisation de la place Choiseul pour accroître la surface de canopée, associée à l'arrêt des tailles en rideau de l'alignement actuel des tailles (70 k€).

Ensuite, l'opération de végétalisation et débitumisation des parvis du groupe scolaire Gide-Duhamel (rue Nicolas Poussin) prévoit également la création d'espaces d'attente végétalisés pour les familles. La requalification de la liaison piétonne sera réalisée avec un élargissement du trottoir au droit de l'école et le remplacement des arbres d'alignements morts par une bande plantée large, fleurie et odorante (200 k€).

La deuxième tranche de travaux de végétalisation de la place Pilorget permettra de réduire l'îlot de chaleur identifié sur cette place dans le cadre du schéma directeur vert.

Enfin, la replantation des saules sur les bords de Loire va permettre d'offrir un espace ombragé avec des îlots de fraîcheur en période de canicule.

Différentes actions de sensibilisation sont prévues en 2023 dans le cadre de l'axe 4 « Sensibiliser et animer », avec le lancement des cycles de conférence « Les Jeudis de l'écologie » et la Fête de la biodiversité sur le thème de l'eau sur l'île du Parc Honoré de Balzac les 3 et 4 juillet 2023.

Parmi les autres manifestations on peut citer le stand de la Ville à la Foire de Tours, la remise des prix du nouveau concours des jardins familiaux, le Jardin Botanique aux couleurs du Japon, la Journée Mondiale des Animaux, des visites dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale de la Biodiversité.

En 2023, un programme d'animations et d'ateliers autour de la biodiversité de la Loire sera lancé dans le cadre de Tours sur Loire, ainsi que l'aménagement d'un espace d'ateliers pédagogiques autour de la baignade en Loire et de ses risques.

Les actions de l'axe 5 ont pour thème « Faire la transition écologique de nos pratiques ». Afin de permettre le déplacement des espèces, deux corridors écologiques vont être plantés dans le cadre des « plantations citoyennes » pour relier des réservoirs de biodiversité : l'un sur le site du Parc du lac de la Bergeonnerie afin de permettre une meilleure connexion au Cher, et l'autre sur le site des Grandes Brosses pour favoriser la liaison entre une mare temporaire existante et une zone boisée (150 k€).

La Ville conduira également une étude visant à établir un programme de travaux pour réduire les consommations en eau dans le jardin des Prébendes et le jardin botanique.

Adopté en fin d'année, la Ville mettra en application les prescriptions de son barème d'aménité pour protéger les arbres situés sur l'espace public.



Anticiper et accompagner la transformation urbaine

L'engagement de la France dans l'accord de Paris de 2015 doit conduire tous les acteurs, publics et privés, de l'aménagement et de la fabrique urbaine à prendre leur part pour limiter le réchauffement climatique et atténuer son impact sur notre ville et ses habitants dans les prochaines années.

Notre défi collectif sera d'anticiper et d'accompagner la transition écologique, afin de mobiliser la société toute entière pour qu'elle soit synonyme de progrès humain. La Ville de demain devra donc être le reflet d'une société juste, solidaire et soucieuse du bien-être de chacune et chacun. Le meilleur moyen d'y parvenir est l'implication de toutes et tous, la co-construction et la démocratie permanente.

Le référentiel d'urbanisme de la Ville traduit ces orientations et engagements qui guident l'action municipale ainsi que les échanges avec l'ensemble des porteurs de projets urbains.

Ainsi, la Ville accompagne, dans le cadre des ateliers des avant-projets les porteurs de projets immobiliers pour mettre en œuvre les ambitions du référentiel, et pour organiser des actions de concertation de la population autour de ces nouvelles opérations.

Le projet du Haut de la Tranchée est le démonstrateur d'une co-construction active engagée dès la fin de l'année 2021 et qui s'est poursuivie en 2022 avec la création d'un comité de co-construction citoyen. Celui-ci a produit un plan guide avec 3 scénarios du possible devenir du site. L'étude de programmation urbaine qui se conclura courant 2023 sera chargée d'évaluer la faisabilité des différents scénarios et de proposer une programmation définitive pour ce site. En parallèle, les premières acquisitions vont s'engager dès 2023 pour mettre en œuvre les premiers aménagements d'espaces publics. Dans ce cadre, l'autorisation de programme correspondante est révisée de 0,2 M€ à 4,2 M€.

La Ville de Tours a signé une convention avec l'ANRU pour permettre le renouvellement urbain des quartiers du Sanitas et Maryse Bastié.

Avec les nouveaux programmes nationaux de rénovation urbaine (NPNRU), l'objectif général de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) est d'accompagner des projets urbains globaux pour transformer les quartiers en profondeur en renforçant l'insertion des quartiers dans la Ville et la mixité sociale, et en enrichissant l'offre de services (services publics, commerces, activités économiques, culturelles et de loisirs).

En 2023, au Sanitas, une démarche d'urbanisme transitoire sera conduite

sur le site du Hallebardier.

Dans le quartier Maryse-Bastie, des travaux de démolition sont prévus rue Merlusine en prévision de l'installation des nouvelles crèches.

D'autres opérations d'aménagement existants se poursuivront en 2023.

Un architecte-urbaniste a été désigné dans le cadre d'un dialogue compétitif pour définir un nouveau plan masse pour reprendre et affiner le projet de réaménagement du quartier des Casernes. Les premières opérations seront mises en chantiers en 2023.

Afin de permettre aux habitants des Deux-Lions de bénéficier de commerces de proximité et redonner au quartier les fonctionnalités d'un lieu de vie, des commerces seront implantés sous forme de kiosques entre la station de tramway et l'Heure Tranquille. L'année 2023 sera marquée par le choix de l'architecture de ces kiosques. Ce quartier verra également l'inauguration d'un nouveau parc et d'un nouvel espace sportif dans sa partie nord-ouest.

Enfin, les derniers lots de logements de l'éco-quartier Monconseil, qui a été labellisé « écoQuartier confirmé » en 2022, seront commercialisés en 2023.

L'aménagement du Haut de la rue Nationale se poursuit avec la démolition et reconstruction de l'ilot sud-ouest.



Améliorer la santé environnementale

La santé environnementale consiste à comprendre et prévenir les problèmes de santé liés aux pollutions ou à la détérioration de l'environnement.

Ainsi, la Ville s'attache à prévenir et gérer les risques environnementaux, sanitaires et liés aux pollutions. Elle met en place des actions visant à la fois la protection de notre environnement, la préservation du cadre de vie et de la santé des habitants, sans oublier celle des animaux en ville.

Le service Hygiène et Santé publique mènera en 2023 un diagnostic de pollution des sols du Parc des expositions dans le cadre de la réhabilitation des sols de ces halls (115 k€).

Dans le cadre de la lutte contre la saleté et la salubrité, plusieurs actions seront poursuivies :

- ⌚ Le déploiement d'urinoirs et de toilettes publiques dans le secteur

historique du centre-ville et dans certains parcs de la Ville, selon un plan pluriannuel (135 k€ en 2023),

- ⌚ La Brigade Verte, chargée de la lutte contre les dépôts sauvages et l'abandon de tous déchets sur la voie publique sensibilisera en particulier le public à la pollution des milieux aquatiques générée par l'abandon des mégots au sol : plusieurs événements seront organisés à cet effet autour de la journée mondiale de l'eau et de nouveaux cendriers seront installés,
- ⌚ La Ville fournit des sacs de ramassage des déjections canines désormais biodégradables dans 99 distributeurs (8 k€).

La sensibilisation au bien-être animal comprend :

- ⌚ La poursuite des campagnes de stérilisation et identification des chats sauvages,

- ⌚ L'installation de cabanes pour les chats libres,

- ⌚ La sensibilisation du public sur les problèmes de nourrissage des animaux,

- ⌚ L'organisation d'un événement grand public pour la journée mondiale des animaux.

La révision du Plan communal de sauvegarde (PCS) engagée en 2020, continuera en 2023 et aboutira en fin d'année.

La Ville poursuivra par ailleurs l'organisation d'actions de sensibilisation du grand public aux risques majeurs, après la révision du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) achevée l'année dernière.

Enfin, la Ville participera activement à la finalisation du projet de nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère, sous l'égide de l'Etat, et qui sera adopté en 2023.



Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous

La vision de la Ville défendue par la municipalité est solidaire. Santé, action sociale, lutte contre toutes les inégalités, elle donne sa chance à chacun et promeut la dignité de toutes et tous.

La politique sociale de la Ville de Tours s'inscrit dans une approche globale de justice sociale et la prise en compte des formes émergentes de pauvreté et d'exclusion exacerbées face à la crise énergétique et à l'aug-

mentation du coût de la vie.

Ville accueillante, Tours reconnaît la diversité comme une richesse et lutte contre toutes les discriminations. La politique de la ville et la politique de logement sont des leviers importants pour renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- ➔ 10,7 M€ en dépenses et 1,06 M€ en recettes de fonctionnement,
- ➔ 3,93 M€ en dépenses et 0,03 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Plan Tours solidaire	8,46	0,30	0,32	
P20 Promouvoir la cohésion sociale	1,10	0,05	3,53	0,03
P30 Instaurer une politique du logement d'abord	1,14	0,70	0,07	
TOTAL (M60)	10,70	1,06	3,93	0,03

Plan Tours solidaire

A travers le plan « Tours solidaire », la politique sociale de la Ville porte trois ambitions : agir pour l'égalité et la dignité de toutes et tous, favoriser le pouvoir d'agir et les solidarités de proximité, promouvoir une dynamique de partenariat et d'innovation sociale.

La Ville accompagne les projets associatifs dans les domaines de l'action sociale, la santé, les seniors et le handicap. Au total, ce sont 339 k€ qui sont dédiés au subventionnement de projets associatifs conduits sur le territoire communal. Une centaine d'associations sont ainsi soutenues pour conduire des projets de sensibilisation, d'accompagnement des publics fragilisés ou de lutte contre les exclusions et discriminations. En matière de prévention santé, les cycles de conférences « Jeudis de la Santé » aborderont en 2023 la question des « droits des patients », sujet en adé-

quation avec les enjeux du plan Tours Solidaire en matière de renforcement du pouvoir d'agir des habitants.

Enfin, l'accompagnement du projet de centre de santé sur le quartier des Rives du Cher, secteur qui était dépourvu d'offre de médecine générale, vise à garantir un accès aux soins de proximité. Situé mail George Bracqué, le centre déménagera en 2023 dans ses locaux définitifs. Ainsi, ce sont quatre cabinets médicaux (trois pour des médecins et un destiné à une infirmière en pratique avancée) qui seront installés dans d'anciennes cellules commerciales place Nicolas Poussin.

Dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAI-R), trois axes prioritaires sont définis : l'accès aux droits et au logement, l'accès aux soins, et le soutien à la parentalité. Avec ses partenaires associatifs et le soutien financier de l'Etat à hauteur de 300 k€, la Ville de

Tours porte des actions à destination des réfugiés et primo-arrivants en vue de favoriser leur intégration et leur insertion socio-professionnelle, affirmant ainsi sa volonté d'être une ville accueillante et solidaire.

La subvention de la Ville à son Centre Communal d'action sociale, d'un montant de 6,211 M€, permettra de conduire des actions tant envers les personnes en situation de précarité qu'en direction des personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Ainsi, les aides sociales facultatives, représentant environ 270 k€, constituent un levier essentiel pour soutenir les personnes en situation de précarité dans leur quotidien : aide alimentaire, coût de l'énergie, aides liées aux impayés de loyers, équipements de première nécessité. En 2023, une aide à l'équipement informatique sera proposée, afin de lutter contre la fracture numérique et favoriser l'accès aux droits, aujourd'hui étroitement lié à



la capacité à effectuer des démarches dématérialisées. En complément de cette aide, une conseillère numérique proposera aux Tourangelles et Tourangeaux de tous âges de se familiariser avec les outils numériques. En matière d'accompagnement social, les professionnels du CCAS proposent un suivi dans de nombreux domaines : hébergement d'urgence, accès aux droits, accès et maintien dans le logement (notamment dans le cadre du plan Logement d'abord), conseil budgétaire, ou encore insertion socio-professionnelle.

Le CCAS œuvre également au service des aînés du territoire et à ce titre un plan « Bien Vieillir 2023-2026 » sera décliné en lien avec les partenaires institutionnels que sont l'ARS, le conseil départemental d'Indre et Loire, le CHRU et avec les associations œuvrant dans ces domaines. Les seniors eux-mêmes seront pleinement parties prenantes dans cette démarche, qu'ils vivent à domicile ou en établissements pour personnes âgées (résidences autonomie, EHPAD).

La direction de la cohésion sociale coordonne et soutient avec la Caisse d'allocations familiales les centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS), maillons indispensables dans les quartiers pour développer des actions de proximité en direction notamment des publics fragiles, isolés et des jeunes. Le rôle des centres sociaux et EVS consiste également à soutenir les initiatives des habitants et des associations. L'enveloppe de subventions augmentera en 2023 de 27 k€, et sera portée à 1 M€. Pour rappel, en 2022, l'association Courteline a repris et dynamisé le centre social Gentiana. En 2023, le centre social des Fontaines s'implantera au cœur du quartier, allée Monteverdi.

Concernant l'accès à l'emploi, le forum Tours pour l'emploi sera présent en 2023 au palais des congrès afin d'accueillir davantage d'entreprises et de demandeurs d'emploi. La Ville poursuit son action sur les clauses d'insertion par l'emploi, notamment dans le cadre des projets NPRU.

En 2023, le travail préparatoire à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée Tours Sanitas-Velpeau » devrait aboutir. Les principales étapes (ateliers avec les personnes privées d'emploi, porte-à-portes pour mobiliser le public et réunions partenariales) ont permis la définition des missions de la future Entreprise à but d'emploi et la structuration du projet. L'objectif est de déposer le dossier au premier trimestre 2023 pour obtenir la labélisation et les financements permettant l'embauche des personnes privées d'emploi et le démarrage effectif de l'entreprise à but d'emploi Co'Hop. La Ville mobilisera à cet effet 60 k€ de crédits de fonctionnement et 170 k€ en investissement.

Promouvoir la cohésion sociale

Favoriser la cohésion sociale, c'est chercher une plus grande inclusion, une plus grande implication des citoyens dans leur cadre de vie et la création de nouvelles opportunités et perspectives pour chacun.

Cet enjeu très transversal concerne en particulier les publics porteurs de handicap et passe notamment par la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap vont mobiliser 2,496 M€ en 2023. Approuvé par arrêté préfectoral du 08 janvier 2019, l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) de la Ville concerne 230 éta-



blissements selon une planification pluriannuelle jusqu'au 31 décembre 2027, pour un budget de 21,5 millions d'euros. L'année 2023 permettra le démarrage d'une première phase de travaux concernant 34 établissements, dont 14 écoles, et de finaliser l'étude et la préparation d'une seconde phase de travaux qui seront réalisés en 2024.

Pour promouvoir la cohésion sociale et le bien vivre ensemble, la Ville poursuit également son travail partenarial avec les institutions, associations et habitants sur les sept quartiers prioritaires en s'appuyant sur les dispositifs de la politique de la ville pour susci-

ter, soutenir, amplifier les initiatives concourant à l'amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers.

Le budget dédié à la politique de la ville augmentera de 50 000€ en 2023 pour accompagner le déploiement de l'équipe de médiation portée par Régie Plus sur les quartiers Sanitas et Maryse Bastié.

Un renfort de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) est prévu dans les 7 quartiers prioritaires ; la GUSP prend appui sur des « diagnostics en marchant » qui associent notamment des habitants, des associa-

tions et les bailleurs.

L'enveloppe de subventions du contrat de ville est stable ; elle viendra soutenir les actions qui répondent le mieux aux objectifs prioritaires en complément des financements des partenaires et des politiques de droit commun.

Enfin, pour rappel, le dispositif Réussite Educative (partie III) sera poursuivi cette année. Il est piloté par la direction de la cohésion sociale et relève également de la politique de la ville.



Instaurer une politique du logement d'abord

Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, dit plan « Logement d'abord », a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile, en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme. Il vise toutes les personnes mal-logées et dépourvues de logement, afin qu'elles puissent accéder à un logement et bénéficier si nécessaire d'un accompagnement adapté.

Lauréate de cet appel à manifestation d'intérêt, la municipalité défend le droit au logement digne et développe des solutions contre le sans-abrisme avec l'ensemble de ses partenaires.

En 2023, la Ville renouvelle sa participation à la Nuit de la Solidarité qui se tiendra le 26 janvier et qui mobilise plus de 250 bénévoles.

Le dispositif « Louer solidaire » lancé en octobre 2022 afin de favoriser la captation de logements privés au profit des publics à la rue se poursuit et des campagnes vont être proposées ponctuellement. La Ville apporte également un soutien à des actions d'intermédiation locative et d'accompagnement social qui fonctionnent sur notre territoire (ex : Autonomise toit).

Concernant le logement social, 2023 verra la généralisation de la cotation des demandes de logement et la gestion des logements en flux, réformes pilotées par Tours Métropole Val de Loire et mises en œuvre notamment par le service logement de la Ville. Celui-ci accompagnera les usagers et mettra en application ces nouveaux

fonctionnements dont le but est d'améliorer la transparence des attributions et de les fluidifier.

La Ville contribue par ailleurs au 4e Programme local de l'Habitat de la Métropole, dont la programmation 2024 - 2029 est en cours d'élaboration.

Les services municipaux resteront également mobilisés pour veiller au respect des règlements concernant la sécurité et la salubrité des immeubles.

Les inspecteurs de salubrité du service communal d'hygiène et de santé agissent en coordination avec le Pôle de lutte contre l'habitat indigne, les services préfectoraux et la caisse d'allocations familiales pour traiter toute situation de logement indigne sur le territoire communal, pouvant aller jusqu'à l'exécution de travaux d'office.



Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge

La Ville de Tours défend le principe d'une société inclusive. A travers l'accueil des jeunes enfants, les écoles publiques, les accueils de loisirs, le sport et les loisirs... la collectivité doit donner sa chance à chacune et chacun, et promouvoir la réussite de toutes et tous. L'émancipation fonde notre pacte républicain. S'émanciper, c'est devenir un acteur à part entière de nos vies et devenir pleinement citoyen.

Cette ambition se traduit dans les po-

litiques transversales menées dans les domaines de l'éducation (via le programme « Ecoles en transitions »), de la petite enfance, de l'alimentation (dans le cadre de la stratégie alimentaire) et en créant les conditions permettant à chacun d'exercer une pratique sportive.

Les crédits consacrés à cette mission s'élevaient à :

- ➔ 70,84 M€ en dépenses et 17,09 M€ en recettes de fonctionnement,
- ➔ 21,52 M€ en dépenses et 4,79 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Programme Ecoles en transition	33,79	3,69	10,81	2,25
P20 Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale	7,06	3,75	1,21	0,00
P30 Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux	15,16	7,56	0,60	0,08
P40 Promouvoir l'attractivité de la ville estudiantine		0,02		
P50 Faciliter le sport comme facteur d'inclusion	14,60	2,07	6,30	0,77
P60 Soutenir le Sport de haut niveau	0,24		2,60	1,70
TOTAL (M50)	70,84	17,09	21,52	4,79

Programme Écoles en transitions

Ecoles en transitions correspond à une politique volontariste, ambitieuse et concrète pour les 58 écoles publiques de la Ville et les 9365 élèves qui sont en école maternelle et élémentaire.

Cette démarche globale et transversale vise à améliorer le cadre scolaire et à faciliter les apprentissages, en déployant des actions autour des 4 axes suivants : la modernisation du patrimoine scolaire, l'ambition éducative et la réussite de tous, le bien-être à l'école et le dialogue avec tous les acteurs de la communauté éducative dont les familles.

Afin de moderniser et améliorer les conditions d'apprentissage des enfants, il s'agit de rénover le patrimoine scolaire de la ville et de mettre à disposition des écoles des moyens pédagogiques renforcés et innovants.

S'agissant des bâtiments scolaires, en 2023, les principales opérations concerneront :

- ➔ la poursuite des travaux de reconstruction de l'école maternelle Jean de la Fontaine, avec un accueil transitoire des 4 classes, depuis la rentrée 2022 et pendant la durée du chantier, à l'école Paul Fort (avec un service de transport quotidien) : CP de 5 166 000 €

- ➔ la fin des études de maîtrise d'œuvre et le début de la reconstruction de l'école élémentaire Claude Bernard : CP de 1 763 000 €
- ➔ le lancement des travaux de restructuration-extension de l'école primaire Camus-Mauvais : CP de 260 k€.
- ➔ les études liées au marché global de performance sur la rénovation énergétique des écoles Flaubert (primaire), Giraudoux (élémentaire), Rimbaud (maternelle et élémentaire) et l'ALSH Sanitas Pasteur : CP de 52 k€
- ➔ l'assistance à maîtrise d'ouvrage



portant sur le 2e marché global de performance pour la reconstruction de l'école maternelle Curie et du groupe scolaire Mermoz-Bastie : CP de 155 k€.

De plus, 1,2 M€ seront dédiés au programme annuel d'entretien et de grosses réparations dans les écoles (désamiantage, sécurité incendie, installations électriques, menuiseries, couverture, réseaux, peinture, sols...).

Par ailleurs, au titre de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), une quinzaine d'écoles seront concernées en 2023 par des travaux de mise en accessibilité.

Enfin, en application du schéma directeur du numérique éducatif, des travaux de câblage informatique seront menés dans plusieurs écoles (Camus-Maurois, Romain-Rolland, George-Sand) avec des dotations en moyens numériques (classes mobiles, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs...). Le budget est de 856 k€ en 2023.

Pour mémoire, en 2022, 6 écoles ont été câblées et 59 classes-mobiles ont été livrées.

La sectorisation scolaire, initiée en 2022 sur Tours Centre, va se poursuivre à la rentrée 2023 sur Tours Sud, avant une dernière étape en 2024 qui concernera les écoles de Tours Nord. Vecteur de plus de mixité et d'égalité des chances, elle doit permettre également de mieux anticiper les évolutions des effectifs. Les inscriptions scolaires débiteront le 27 février 2023. Des commissions de dérogation seront organisées de mars à fin juin, en étroite collaboration avec la Direction académique et avec des représentants de parents d'élèves.

Depuis septembre 2022, la mise en place d'une grille progressive de tarification sociale facilite l'accès à la cantine scolaire. Cette tarification sociale sera développée à la rentrée 2023 avec des tranches de quotient familial supplémentaires et sera étendue au dispositif des études surveillées.

2023 sera la première année pleine dans le fonctionnement de la Cité éducative du Sanitas, dont la signature de la convention-cadre triennale était intervenue en mai 2022 avec la Préfecture et l'Education Nationale. Le budget global 2023 est de 345 k€, dont 95 k€ de contribution de la Ville. De nombreuses actions seront menées en direction des publics de 0 à 25 ans, en renforçant cette année les volets santé, petite enfance, parentalité et insertion. La démarche comporte par ailleurs un axe transverse sur l'égalité filles-garçons dans les actions déployées sur le quartier, via un budget intégrant l'égalité (BIE).

Le dispositif Cité éducative, sur le quartier du Sanitas, vient compléter celui de la réussite éducative, porté par la Ville et la Caisse des écoles et qui fonctionne depuis 2022 dans l'ensemble des sept quartiers prioritaires. La réussite éducative se renforcera en 2023 pour mieux accompagner les quelques 800 enfants bénéficiaires. La Ville contribue à ce dispositif par une participation d'environ 92 000€. Par ailleurs, la Maison de la réussite poursuivra ses actions de prévention du décrochage scolaire en partenariat avec le collège Michelet.

Le dispositif « Les Arts à l'école », relevant de l'éducation artistique et culturelle, sera aussi poursuivi dans une volonté d'ouverture, de sensibilisation des élèves et de mise en pratique avec l'appui d'artistes, de structures partenaires et de nos établissements culturels. Sur l'année scolaire 2022-2023, 20 écoles et 40 classes vont en bénéficier (budget annuel de 40 k€)

Des orchestres à l'école existent par ailleurs dans quatre écoles et une école accueille le dispositif chœur à l'école.

D'autres actions éducatives seront menées dans des champs variés comme les sciences et l'environnement (23 classes-ateliers en 2022-2023), le sport (partenariats autour du vélo et du rugby), l'éducation aux médias et à l'information (partenariat avec le magazine *Fritz*), le handicap, l'inter-générationnel ou encore la lai-

cié.

Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité seront poursuivis et optimisés pour certains afin de concerner les publics-cibles ayant le plus de besoins (CLAS / Coup de Pouce langage, lecture et écriture / études surveillées / vacances apprenantes). Il en sera de même pour les séjours avec nuitées permettant la découverte de nouveaux environnements et de faire classe autrement.

La cohérence entre les différents temps de l'enfant, la complémentarité des apprentissages et l'inclusion des enfants porteurs de handicap seront travaillées, tant avec l'Education Nationale qu'avec nos partenaires et opérateurs du périscolaire (pour les accueils du matin et du soir et les accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires). Depuis la rentrée 2022, les opérateurs interviennent aussi sur la pause méridienne dans les écoles élémentaires en appui à la gestion et animation, ce qui permet de proposer aux enfants des activités variées et de stabiliser les équipes d'animateurs pour les missions le matin, le midi et après l'école).

Le domaine de la Charpraie continuera à accueillir près de 300 enfants les mercredis et lors des vacances scolaires, ainsi que les classes ateliers sciences environnement, mais aussi les vacances apprenantes. Une ouverture à d'autres activités et temps forts (cours d'orientation, défis Vélo, animations autour de la biodiversité...) est envisagée pour 2023.

L'ambition éducative et l'implication de la collectivité se prolongent au-delà des publics fréquentant les établissements du 1er degré. Ainsi la Ville poursuit la gestion de l'espace loisirs jeunes dans le quartier de l'Europe et assure une coordination des actions jeunesse qui s'adressent à un public adolescent. et. Les objectifs sont de :

- Favoriser la rencontre des professionnels et améliorer la lisibilité des actions,
- Développer la mixité des publics



et les échanges inter-quartier,

- ➔ Analyser les besoins, les pratiques et améliorer l'offre d'activités et d'accompagnement des jeunes sur l'ensemble de la ville,
- ➔ Faire émerger une dynamique collective, des projets communs,
- ➔ Assurer l'animation du conseil municipal des jeunes qui permet l'exercice de la démocratie, permanente pour les jeunes de 4ème et 3ème et qui fera l'objet d'une réforme en 2023.

Le dispositif Récré en Herbe sera poursuivi. Il s'agit d'une opération de réaménagement des espaces extérieurs des écoles, pour végétaliser les cours, lutter contre les îlots de chaleur, reconfigurer les usages en cohérence avec la démarche « Faire classe dehors » et viser un agencement plus égalitaire de ces espaces.

Après Buisson-Molière et Saint-Exupéry en 2022, ce programme, doté d'une enveloppe de 560 k€, concernera en 2023 les écoles suivantes :

- ➔ En phase de co-construction avec de premiers aménagements et travaux de débitumisation à l'été : écoles Jules-Verne, Velpeau et Paul-Bert,
- ➔ En phase de livraison en septembre 2023 : écoles Ferry-Pitard et Gide-Duhamel.

La sécurisation des abords des écoles se déploiera sur de nouvelles écoles en septembre 2023, après une étude

de sites et de flux qui sera conduite au premier semestre.

L'enjeu de l'opération « Rue des enfants » est d'apaiser les circulations autour de l'école, en favorisant les mobilités douces. A ce jour, le dispositif est activé chaque jour de classe (fermeture temporaire aux voitures 30 min le matin et après l'école) aux écoles Velpeau, Jules-Verne, Clocheville et Rimbaud-Giraudoux. Une étude est en cours pour la préfiguration de 10 nouvelles écoles à la rentrée scolaire 2023.

Des actions d'éducation à l'alimentation et au goût seront aussi menées et le dispositif des petits déjeuners à l'école – qui touche aujourd'hui 9 écoles et 40 classes - fera l'objet d'une évaluation avec les parties prenantes, avant un éventuel renouvellement de la convention avec l'Education nationale pour 2023-2024.

L'espace numérique de travail (Prim OT), mis à disposition des 58 écoles pour la rentrée 2022, devrait être pleinement utilisé par les enseignants et connu des familles au cours de l'année 2023. Cet outil favorise la communication entre les écoles, les familles et la Ville (diffusion d'informations institutionnelles et d'actualités ciblées).

Une 3e édition des ateliers de la co-éducation sera organisée par la Ville en faisant participer les directeurs d'écoles, des membres de la direction académique et des représentants des opérateurs périscolaires. En 2022, cette rencontre a été dédiée au « Conseil d'école, au service du climat scolaire ».

La dématérialisation des inscriptions à la restauration scolaire et pour l'étude surveillée sera poursuivie, avec des actions d'accompagnement des familles à l'accomplissement de démarches en ligne. A noter en 2024 la gestion directe par la Ville des inscriptions scolaires qui sont aujourd'hui confiées aux directions d'écoles. L'espace Familles devra intégrer ces évolutions.

Des temps de concertation avec les personnels enseignants et les agents municipaux auront lieu pour les opérations structurantes de reconstruction ou restructuration d'écoles.

Enfin, dans un contexte d'évolution des missions et modalités de fonctionnement des écoles, un travail approfondi d'analyse des pratiques et conditions de travail va être engagé en lien étroit avec la DRH et les agents des écoles eux-mêmes pour améliorer la qualité de vie au travail et les performances de l'organisation.



Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale

La Ville de Tours a adopté en octobre 2021 une stratégie alimentaire ambitieuse, qui se traduit par un plan d'actions en faveur d'une alimentation décarbonée, d'une gastronomie innovante et inclusive et autour de la solidarité et de la démocratie alimentaire.

Depuis la rentrée 2022, les familles bénéficient d'un choix de menus intégrant une alternative végétarienne quotidienne, au-delà du menu végétarien hebdomadaire prévu par la loi. Environ 11 % des familles se sont emparées de cette possibilité.

La diversification des menus et la qualité des produits et préparations, ainsi que la mise en place d'une tarification sociale, ont engendré une augmentation des inscriptions à la cantine. Ainsi, alors que les effectifs scolaires ont légèrement diminué en septembre 2022 (-0,5 %), les inscriptions ont quant à elles augmenté de près de 3 % avec 8250 enfants fréquentant la restauration scolaire.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets constituent

des enjeux donnant lieu à des sensibilisations auprès des professionnels et des actions de terrain avec les enfants. A titre d'illustration, des tables de tri connectées seront opérationnelles dans 4 écoles au cours de l'année 2023.

Par ailleurs, des actions d'éducation à l'alimentation, à l'équilibre nutritionnel et au goût seront développées, à travers des temps forts comme la Semaine du goût (organisation en 2022 de 15 ateliers pour 47 écoles et 151 classes) qui sera reconduite ou via une nouvelle fonction de conseiller culinaire au sein de la direction adjointe alimentation pour des interventions en itinérance dans les écoles et accueils de loisirs.

L'année 2023 sera notamment marquée par l'activation de nouveaux marchés alimentaires permettant de sécuriser nos approvisionnements et faire monter en qualité les denrées utilisées afin d'atteindre pleinement les cibles de la loi Egalim, soit 50 % de produits sous signes de qualité dont 20 % en bio.

L'augmentation du prix des denrées alimentaires, liée à la loi Egalim et à l'inflation, pèsera sur le budget de la collectivité. Mais cette hausse prévi-

sionnelle du coût du repas devrait en partie être limitée par la reprise de la livraison du pain en régie, l'évolution de l'offre de goûter et la réduction du gaspillage à la source avec l'ajustement des commandes au plus près des effectifs. Ainsi, l'augmentation de BP à BP reste limitée à environ 4,9 %, alors même que l'évolution du prix des denrées alimentaires était de 19,7 % depuis le CA 2021.

Enfin, les études de conception de la cuisine centrale vont se poursuivre avec en parallèle le lancement de travaux d'accessibilité dans les offices, en prévision de la livraison de la nouvelle cuisine pour septembre 2025 à Tours Nord (CP 845 k€)

La direction de la petite enfance est associée au travail mené par la direction de l'éducation et de l'alimentation pour intégrer les besoins spécifiques de l'alimentation des plus petits et notamment sur l'utilisation de nouveaux contenants de transport pour les plats en liaison froide.

Au niveau des EAJE, la part du bio et du local est proposée de manière plus fréquente pour les repas et encore plus lors de la semaine du goût. Ainsi, le pain, les laitages et les compotes sont bio et ou local.





Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la Ville développe les conditions d'un accueil de qualité pour les tout-petits et d'un accompagnement des familles.

Au regard de l'évaluation des besoins des familles plus importants dans le nord de la Ville, le choix a été fait d'accroître le nombre de places municipales au multi-accueil Europe-Chateaubriand. La création d'un office et les travaux de rénovation ont permis de proposer deux places d'accueil supplémentaires et le doublement des accueils en journée complète (20 enfants depuis septembre 2022 contre 10 avant). Une dizaine de places nouvelles sont à l'étude sur ce même quartier.

En 2023 seront lancées les études de maîtrise d'œuvre de l'opération Merlusine dans le quartier Maryse Bastié, avec le projet de reconstruction de la crèche municipale Tonnellé et du multi-accueil Confetti dont la livraison est prévue en 2026. Cette opération prévoit une extension de capacité de sept places. Les CP 2023 sont de 110 k€.

Afin de mettre en œuvre la réforme NORMA (Normes d'accueil applicables à la petite enfance), un diagnostic bâtimentaire va être établi pour tous les équipements petite enfance.

Le multi-accueil Sitarine de l'association Giraudeau-Bastié est accompagné dans la rénovation de sa cuisine et la création de dortoirs pour accueillir des enfants en journée complète et proposer des repas fournis par la structure.

A l'été 2023 est prévu le traitement des fissures de la crèche Paul-Louis Courier pour un montant de 220 k€.

La Ville s'attache au quotidien à l'amélioration des services rendus aux familles en portant une attention particulière à la mixité sociale, à l'insertion sociale et professionnelle des parents, par exemple via la participation au dispositif Cité éducative du Sanitas et aux actions du Contrat d'accueil et d'intégration, à leur accompagnement dans leur fonction parentale et à l'accueil d'enfants en situation de handicap (52 enfants diagnostiqués et 96 enfants suivis). Cette mobilisation s'accompagne d'une augmentation de 30 % du bonus mixité sociale de la CAF et de son bonus inclusion handicap. En revanche, les recettes perçues par le conseil départemental d'Indre et Loire sur des places d'insertion se seront pas reconduites en l'état, ce qui générera une perte de 169 k€.

L'attention portée à la qualité d'accueil passera par la systématisation de l'analyse des pratiques professionnelles et l'organisation de nombreuses formations internes. Par ailleurs, un travail avec la DRH est engagé sur la prévention de l'usure

professionnelle des agents de la petite enfance.

Le passage en catégorie B des auxiliaires, les diverses mesures salariales intervenues en 2022 et la revalorisation des contrats des assistantes maternelles se traduiront par une augmentation des dépenses RH. Pour atténuer cette hausse incompressible des dépenses de fonctionnement, il sera procédé à un ajustement de certaines dépenses qui avaient été majorées en période covid (produits sanitaires) ou surestimées (premier marché de fourniture de couches).

Les subventions aux associations petite enfance pourront également être réajustées en lien avec l'accroissement significatif de financements CAF.

Un nouveau lieu de rencontres, socialisation et accompagnement à la relation parents/ enfants s'est ouvert en mai 2022 sur Tours Nord : le LAEP « Bulle de Plumes » par l'association CISPEO. La dynamique de territoire est relancée avec les structures associatives pour favoriser les échanges professionnels et les projets transversaux dans les quartiers.

La Ville soutient également la qualité de l'accueil individuel grâce aux ateliers d'échanges de pratiques organisés par le Relais Petite Enfance et le soutien à la formation continue en direction des assistantes maternelles indépendantes.



Faciliter le sport comme facteur d'inclusion

La Ville poursuit ses objectifs en faveur du sport comme facteur d'inclusion en accompagnant les clubs, en rénovant les équipements sportifs de proximité et en menant une politique d'accueil des grandes manifestations et compétitions sportives.

Afin d'accompagner les clubs sportifs dans leur développement, la Ville prévoit en 2023 une enveloppe de subventions de 1,956 M€. Sur ce chapitre, sont pris en compte les 445 k€ correspondant au fonds métropolitain désormais géré directement par la Ville.

La Ville soutient le sport, également comme levier pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à l'emploi.

Ainsi, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) qui finance des projets destinés aux personnes éloignées de l'emploi, la Ville a octroyé 6 k€ au El Baja Boxing Club, au Touraine Basket Club et à Daytours Sport. Cette aide financière sera reconduite à l'identique en 2023.

Rénover et construire de nouveaux

équipements sportifs réduit les inégalités territoriales et sociales d'accès au sport. A cet effet, plusieurs chantiers débuteront, sont en cours de réalisation ou se finaliseront en 2023 :

- ➔ Le Patronage laïque Paul-Bert déménagera en 2023 sur le site rénové du stade Albert Camus, composé d'un bâtiment de 405 m², d'un terrain de football et de terrains de pétanque 1,5 M€ sont inscrits au budget cette année pour l'opération.
- ➔ Les travaux de désamiantage du Centre Municipal des Sports se poursuivront ainsi que l'aménagement d'une nouvelle salle d'activités ayant vocation à accueillir des activités ouvertes aux habitants du quartier (1,26 M€ en 2023).
- ➔ Les travaux d'extension du site du Hallebardier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du Sanitas (NPRU) débuteront en 2023, avec les travaux de maîtrise d'œuvre, les consultations des entreprises et le démarrage des travaux (690 k€).

➔ les travaux sur les installations

footballistiques de la Vallée du Cher se poursuivront : 150 k€ pour la finalisation des opérations des terrains 11 et 12, 485 k€ pour la restructuration du vestiaire pour l'homologation du terrain 11 et 200 k€ pour le relamping led des terrains 9 et 10 qui s'inscrit dans le plan de sobriété énergétique porté par la collectivité.

- ➔ 750 k€ seront investis pour la réfection de la moquette du stade de football du Danemark et la réalisation de travaux complémentaires.

Les autres travaux concerneront l'arénovation des 3 terrains de tennis A, B et C au Tennis Club de Tours (130 k€), le remplacement de l'éclairage piste par un éclairage LED pour la patinoire (80 k€), le gymnase Vaucanson (35 k€), et le remplacement du contrôle d'accès de six gymnases situés à Tours Nord (61 k€).

Enfin, des crédits d'étude sont inscrits au budget devant permettre notamment d'engager les études de faisabilité du projet de Skate Park.

Le sport reposant sur un socle de valeurs et de vertus telles que l'effort et la solidarité, lui donner de la visibilité par le biais d'un grand évènement renforce le tissu social local. Dans le cadre de sa politique d'accueil des manifestations et compétitions sportives, la Ville de Tours organisera ou apportera son soutien en 2023 à plusieurs évènements fédérateurs tels que:

- ➔ La Nuit des Titans au Centre Municipal des Sports, le 5 mars 2023.
- ➔ La course cycliste de la Roue Tourangelle, le 27 mars 2023
- ➔ L'Howard Hinton Seven, tournoi de rugby international à 7, du 26 au 28 mai 2023.
- ➔ Le Marathon et les 10 & 20 km de Tours, le 24 septembre 2023.





Soutenir le Sport de haut niveau

La Ville s'engage dans le soutien du sport de haut niveau via la construction et la modernisation de ses équipements sportifs afin de permettre aux clubs une pratique sportive dans de bonnes conditions. Elle développe la politique d'accueil de grandes compétitions sportives et apporte un soutien financier aux clubs professionnels, ambassadeurs de notre territoire.

Les nouvelles installations du complexe sportif de la Chambrerie permettront de recevoir cette année la délégation irlandaise en camp de base pour la préparation de la Coupe du Monde de rugby qui a lieu en France en 2023. Ce site permettra également pour les décennies à venir au club de rugby de l'US Tours de disposer d'un équipement moderne, aux dernières normes fédérales. En 2023, le bâtiment de la Chambrerie (plus de 1 200 m²) sera livré, les aménagements extérieurs finalisés (2 275 000 € en 2023).

Dans le cadre de l'accueil de la délégation irlandaise pendant la coupe du monde de rugby 2023, de nombreuses animations seront organisées dans la Ville autour de cet événement en lien notamment avec la Métropole.

Accompagner et recevoir sur son territoire un grand événement sportif, c'est construire l'image d'une Ville rayonnante et dynamique, positionner la cité sur le territoire national et sur la carte du monde.

Ainsi, Tours accueillera le 15 avril le match France - Angleterre dans le cadre de l'U20 de rugby féminin au stade de la Vallée du Cher, ainsi qu'un stage de l'équipe du Canada de Volley en juin prochain.

Par ailleurs, la course cycliste de Paris - Tours, rappelle le lien fort de notre Métropole avec la capitale. Organisée le 8 octobre 2023, cette course professionnelle est inscrite au calendrier de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et fera l'objet d'un achat de prestation dans le cadre d'un marché public à

hauteur de 165 k€.

Afin d'accompagner l'excellence sportive, la Ville participe au développement du sport de haut niveau en accompagnant financièrement les clubs professionnels.

La Ville a octroyé en 2022 :

- au Tours Volley Ball, 157 k€ pour les contrats de prestations et 245 k€ en mission d'intérêt général (MIG) sur des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale.
- Le Tours Métropole Basket a reçu 150 k€ au titre des MIG et 136 k€ en contrat de prestation.
- Le club de Hockey des Remparts de Tours a reçu une subvention de fonctionnement de 117 k€.
- En 2023, la Ville poursuivra son soutien financier aux clubs professionnels et au sport de haut niveau.



Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble

La municipalité porte la démocratie permanente où chaque habitante et habitant peut s'engager quotidiennement et participer à la construction de sa Ville, dans un dialogue constant avec ses concitoyens et ses élus. Le pacte démocratique peut ainsi trouver une vitalité nouvelle, dans un esprit de confiance partagée. La citoyenneté au quotidien,

c'est aussi la capacité de s'appuyer sur des services publics de proximité, ainsi que sur des forces de prévention et de tranquillité publique au service du vivre ensemble.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- ⊕ 19,96 M€ en dépenses et 0,62 M€ en recettes de fonctionnement,
- ⊕ 0,99 M€ en dépenses d'investissement.

Programmes - BP 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Faire vivre la co-construction et les instances de la démocratie permanente	5,20	0,25	0,34	
P20 Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales	0,33			
P30 Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie	4,24	0,37	0,09	
P40 La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble	10,20		0,56	
TOTAL (M20)	19,96	0,62	0,99	

Faire vivre la co-construction et les instances de démocratie permanente

Depuis plus d'un an, la Ville de Tours met en place sa nouvelle politique de démocratie permanente à travers une cinquantaine de dispositifs participatifs existants et l'implication systématique des Tourangelles et des Tourangeaux.

Le déploiement de la plateforme decidonsensemble.tours.fr et la systématisation des réunions de concertation sur les projets de la Ville (89 réunions de concertations en 2022) illustre la volonté de la municipalité d'associer les citoyens sous diverses formes.

La Ville s'attache à favoriser et accom-

pagner les initiatives citoyennes, qui trouveront cette année une concrétisation dans les premières réalisations du budget participatif. Pour la première édition municipale du budget participatif, 381 idées ont été déposées, et 74 projets soumis au vote. 60 points mobiles ont été organisés pour aller à la rencontre des habitants et usagers, 7 bureaux de vote fixes répartis dans la Ville. Cette première édition a connu un véritable succès d'audience, avec 6 300 votants pour près de 48 000 voix (40 % bulletins papier / 60 % votes numériques), et 11 projets lauréats.

L'année 2023 verra également le lancement de la deuxième édition du budget participatif, dotée d'une enveloppe de 500 k€, dès le mois de février.

La réforme des conseils de quartiers, engagée en 2022, vise à redynamiser et mieux articuler cette participation citoyenne avec l'action municipale. En 2023, les cinq nouvelles Assemblées de Tours seront installées avec un fonctionnement qui devrait permettre d'y intégrer davantage les citoyens.

La refonte du Conseil municipal des jeunes sera engagée pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2023 avec l'objectif de l'ouvrir à un public plus représentatif de la jeunesse tourangelles et d'élargir les catégories d'âge.



Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales

Les associations constituent un maillon important de l'action publique et un vecteur de cohésion et innovation sociales. Notre ville accueille un tissu associatif d'une grande diversité et vitalité.

Pour accompagner les acteurs associatifs, la collectivité dispose d'un équipement dédié avec la Maison des Associations ; elle soutient financièrement les projets, manifestations et actions et développe des services à destination des associations à l'instar du portail des associations avec l'annuaire et le dépôt des demandes de subventions.

Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie

Les services de l'Etat Civil, de l'administration générale et des cimetières sont assurés en mairie centrale, dans les mairies de quartier et proposent également d'accomplir des démarches administratives sur d'autres sites pour une meilleure proximité avec les citoyens.

Commune de naissance, la Ville enregistre une moyenne annuelle de 3.600 naissances, principalement dans l'antenne de l'état-civil, installée à la maternité du CHRU Bretonneau.

Dotée depuis le mois de juillet 2022 d'une 7e station d'enregistrement, elle accueille tous les mois, sur rendez-vous, 5 000 usagers pour les dépôts et les retraits de leurs titres d'identité.

La Ville développe des outils permettant de faciliter et fluidifier les échanges avec les usagers afin de mieux répondre à leurs attentes. Ainsi, le service des cimetières met à disposition des familles un portail internet permettant d'accéder à tous les renseignements utiles sur leurs concessions (validité, tarifs et règle-

La Ville organise l'évènement Tours en fête, le rendez-vous de rentrée des clubs sportifs et des associations avec les Tourangeaux, et propose des conférences ou ateliers pour accompagner les acteurs associatifs. Elle est reconnue comme guichet Guid'Asso dont les missions sont d'informer, conseiller et orienter les bénévoles et leurs associations, et s'implique dans le réseau national des maisons des associations.

Pour accompagner et soutenir le tissu associatif, la Ville maintient un haut niveau des subventions en 2023 et continuera de renforcer ses services aux associations.



ment en vigueur).

Depuis septembre 2021, la gestion des salles municipales ayant pour activité principale la location est centralisée afin d'optimiser les ressources et de créer un guichet unique de réservation (un seul lieu physique, un seul numéro de téléphone et une seule adresse mail). En complément, afin d'optimiser la gestion et fluidifier

les échanges avec les usagers, tant internes qu'externes, les demandes de réservation de 44 salles, représentant 5 825 réservations traitées, soit 124,52 k€ en 2022, peuvent désormais être effectuées en ligne via l'outil de gestion de la relation citoyen.

La Ville assure un service d'accès aux droits par l'intermédiaire de deux structures : l'Espace France Service

dans le quartier de l'Europe qui accompagne les citoyens dans leurs démarches administratives dématérialisées, et la Maison de la Réussite dans le quartier du Sanitas qui accompagne les citoyens et les jeunes dans l'accès aux droits et le soutien scolaire.

La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble

En matière de tranquillité publique, la Ville agit de manière partenariale aux côtés des autres acteurs institutionnels, sociaux et associatifs.

Sa politique s'appuie en premier lieu sur la police municipale, qui intervient 7 jours/7 et en continu sur l'ensemble des quartiers. La Ville cherche à renforcer et améliorer la prise en charge des demandes des administrés, et renforcer les missions de proximité des agents sur la voie publique.

La direction de la police municipale de Tours s'articule autour de 3 services majeurs : les policiers municipaux, la brigade de mobilité urbaine, et le centre de supervision urbain.

La priorité de la police municipale est d'occuper le terrain et de se rendre visible et disponible. Pour cela, l'accent est mis sur les patrouilles pédestres ou à VTT, permettant une interaction plus facile avec la population. A ce titre, en 2022, le poste mobile a été expérimenté sur les marchés d'approvisionnement, à raison de 4 points fixes par semaine. Véritable vecteur de proximité, cette action sera reconduite en 2023, tout en incluant d'autres formes d'installation du poste mobile, plus ponctuelles, comme par exemple sa mise en place sur le marché de Noël. Les « cafés citoyens », points de rencontre et de lien avec les habitants, seront également déployés sur les différents quartiers de la Ville, en partenariat avec la police nationale.



L'ilotage dans les quartiers reste l'ADN de la police municipale, puisque 3 postes de quartiers comportant chacun 10 à 12 personnels, sont chargés de patrouiller au cœur de ces découpages géographiques, d'en connaître en profondeur la population et de remonter les informations importantes et/ou sensibles, tout en agissant directement sur les signalements qui parviennent à la police, en synergie avec les établissements scolaires, les bailleurs ou le milieu associatif, etc.

Par ailleurs, la constance des efforts en termes de recrutement permettra à la police municipale de disposer de 93 agents en tenue fin 2023.

Le partenariat entre les polices municipale et nationale se traduit par une collaboration quotidienne : plusieurs opérations anti-stupéfiants ou anti-rodéos urbains sont organisées chaque semaine, sous l'égide du pro-

cureur de la République, et avec une articulation fine sur le terrain avec la police nationale via la convention de coordination. A ce titre, la Ville a signé avec l'état un contrat de sécurité ; il s'agit d'un nouvel outil partenarial reposant sur un diagnostic partagé : sécurité intérieure, justice, prévention de la délinquance, sécurité dans les transports, éducation et lutte contre la radicalisation et le séparatisme. L'objectif est de renforcer les coopérations et les engagements réciproques entre l'État et les collectivités territoriales dans les domaines de la sécurité du quotidien, la justice de proximité et l'aide aux victimes.

Cette proximité et ce partenariat avec la police nationale s'inscrivent également dans une présence visible auprès des commerces, des écoles, et à travers l'organisation d'opérations de contrôle ciblées : vitesse, vélos, trottinettes électriques...



En ce qui concerne le volet de la pacification de l'espace public, notamment pour protéger les usagers les plus vulnérables, la vocation première de la Brigade de mobilité urbaine (BMU) est de contrôler et de verbaliser le stationnement gênant et très gênant qui empiète sur les zones dédiées aux piétons, aux cyclistes, etc. Ainsi, les agents de la BMU ont pour mission de veiller notamment sur les passages protégés, sur les trottoirs, les pistes cyclables, les places réservées aux personnes à mobilité réduite, les espaces de livraison, et dans les aires piétonnes. Il s'agit, en définitive, de faire respecter la place attribuée à chaque usager, dans un esprit de partage de l'espace public raisonné et apaisé.

Les agents de la BMU concourent également à modérer les comportements aux abords des établissements scolaires, en complément ou en remplacement des auxiliaires de quartier, dont c'est la mission unique. Plus de 50 écoles sont ainsi surveillées, plusieurs fois par jour.

Enfin, le Centre de Supervision Urbain (CSU) supervise les 140 caméras de voie publique et les 182 caméras installées dans et autour des édifices municipaux. 24h/24 et 7J/7, 12 opérateurs de vidéoprotection appuient les équipes de terrain en sécurisant l'espace public, les événements de voie publique (manifestations, festivités) et apportent des images aux enquêteurs de police judiciaire afin d'étayer les procédures. Ainsi, près de 400 réquisitions sont effectuées chaque année à destination de la justice.

La tranquillité publique et le vivre ensemble s'appuient également sur une politique de prévention par la médiation, qui s'est concrétisé en 2022 par la mise en place d'un service de médiation de 12 personnes sur les quartiers Maryse Bastié et Sanitas, porté par l'association Régie Plus. Les médiateurs exercent une mission de tranquillité publique et de veille sociale en partenariat étroit avec les autres acteurs de ces secteurs. En 2023, l'action se déploiera pleinement avec différents outils de reporting adressés

aux partenaires.

Le secours à la population est une mission de l'unité de Sécurité Civile Urbaine, équipée pour des interventions de premier niveau en cas de survenance d'un risque majeur (accueil temporaire de la population en cas d'inondation...). Au quotidien, cette unité assure les postes de secours liés aux manifestations événementielles organisées par la Ville, effectue la maintenance des extincteurs et des défibrillateurs situés dans les structures municipales et dispense les formations nécessaires au personnel sur la protection incendie et les premiers secours.

En 2023, l'extension du réseau de sirènes d'alerte à la population sera achevée avec l'installation de 2 dernières sirènes en plus des 8 déjà renouvelées.

La constitution d'une réserve communale de sécurité civile sera poursuivie.

Le contingent versé par la Ville pour le fonctionnement du SDIS au titre de 2023 est de 3,08 M€, en augmentation de 0,17 M€ soit +5,9 % par rapport à 2022.



Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde

La culture, les arts, les sciences et le patrimoine contribuent à créer le sentiment d'appartenir à une même communauté humaine. Ce sont des vecteurs de lien social, d'innovation, de rayonnement national et international ainsi que les creusets des imaginaires de notre temps. La culture ne doit pas être réduite à une valeur marchande ni à un simple outil de communication : elle est un bien commun et un droit pour chacun. La municipalité porte une politique volontariste d'extension des « droits

culturels » des Tourangelles et des Tourangeaux et de soutien à la création, à la diffusion artistique et aux artistes. Cette approche vise à la fois à garantir les conditions d'accès aux différentes expressions culturelles par le plus grand nombre, ainsi que la possibilité de participer pleinement à la vie culturelle du territoire.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- ⊕ 25,52 M€ en dépenses et 3,41 M€ en recettes de fonctionnement,
- ⊕ 3,36 M€ en dépenses et 0,38 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Développer les pratiques artistiques à tout âge	6,27	1,52	0,79	
P20 Créer du lien entre les artistes et les habitants			0,08	
P30 Favoriser et soutenir la culture populaire	10,99	1,74	2,07	0,38
P40 Favoriser le développement de l'écosystème culturel	6,76	0,06	0,11	
P50 Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville	1,14	0,10	0,32	
P60 Ancrer la Ville dans une dynamique internationale	0,36	0,01		
TOTAL (M30)	25,52	3,41	3,36	0,38

Développer les pratiques artistiques à tout âge

Le dispositif « Les Arts à l'école » déjà évoqué, fait de Tours désormais une ville exemplaire où l'éducation artistique et culturelle prend une place très importante, une façon de sensibiliser les enfants et leurs familles aux pratiques artistiques et aux lieux culturels.

En dehors du temps scolaire, l'offre de pratique artistique se diversifie auprès des habitants afin de développer leur sensibilité à l'art et tendre vers l'émancipation de tous dans le cadre de l'expression des droits culturels. La ville agit via ses établissements culturels afin de proposer des pratiques

artistiques à tout âge, elle intervient dans les crèches et les écoles pour proposer aux enfants d'expérimenter la création artistique avec des intervenants professionnels ou pour encourager des expressions artistiques sous représentées. Une politique tarifaire attractive et adaptée permet un accès large aux tranches de population les plus modestes, c'est dans ce cadre et à l'instar du travail mené sur les tarifs de restauration dans les cantines et l'introduction des nouvelles tranches de quotient familial que le conservatoire à rayonnement régional verra ses tarifs adaptés en 2023.

De nombreux projets sont développés avec l'aide de partenaires dans les établissements d'accueil du jeune enfant

afin de travailler sur le lien à la culture dès la naissance sur les 1000 premiers jours. A cet effet la ville de Tours a co-organisé une journée régionale de formation des professionnels de la petite enfance en janvier 2023.

Quelques actions :

- ⊕ auprès des enfants : animations autour de la littérature jeunesse, la poésie, des projets nature...
- ⊕ auprès des familles : organisation de temps partagés dans différents lieux culturels et ateliers parents-enfants,
- ⊕ auprès des partenaires socio-culturels : co-organisi-



sation d'actions dans les quartiers et les équipements, élaboration de projets avec des artistes, spectacles...

L'offre est considérée pour une large accessibilité en travaillant l'incitation aux abonnements et l'établissement de tarifs favorables aux jeunes, aux publics éloignés, en situation de handicap... Des ateliers de pratiques artistiques touchent des publics de tout âge grâce à l'éducation artistique et culturelle (EAC) hors temps scolaire dans les établissements municipaux. Tours développe la présence de la ligue France de slam poésie aux Granges Collières et a vocation à émerger grâce à l'éducation artistique et culturelle, et à l'accueil au Grand Théâtre de la Coupe de France de slam.

Le rôle social des bibliothèques est incontournable pour présenter une offre facile d'accès et riche. 330 k€ sont prévus en 2023 pour les acquisitions d'œuvres dans les bibliothèques. Le nouveau système informatique va améliorer nettement la facilité d'emprunt de documents dans l'ensemble du réseau de la lecture publique.

Tout comme la Maitrise, chœur d'enfants de l'Opéra de Tours, la chorale populaire du Grand Théâtre propose des répétitions de chant hebdomadaires, ouvertes à tous, pour donner deux grands concerts publics par an.

Les principaux investissements en 2023 concernent le Musée des Beaux-Arts, avec l'acquisition exceptionnelle d'une œuvre du peintre primitif italien Vivarini et la réfection des toitures nord ouest du bâtiment (297 k€ en 2023).

Créer du lien entre les artistes et les habitants

L'éducation artistique et culturelle favorise la co-construction des projets entre les enseignants, les artistes et les professionnels de la culture sur tout le territoire faisant lien entre la proposition pédagogique et artistique de compagnies et le projet des enseignants et des élèves.



Dans la continuité de 2022, l'éducation artistique et culturelle se poursuivra en 2023 pour faire bénéficier aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Tours d'un parcours cohérent mettant en relation par la pratique un artiste avec un projet scolaire. Volet proposé également par les établissements culturels par le biais de parcours culturels pédagogiques croisés avec un accompagnement de médiateurs.

L'espace public est investi par les projets associatifs et manifestations soutenues par la ville de Tours dans le cadre de l'aide à la création et à la diffusion, ou l'aide en subventions. Des projets comme ceux du street art prendront leur essor grâce notamment aux projets issus du budget participatif. Le Chœur de l'Opéra se produira de nouveau en 2023 en dehors des murs du Grand Théâtre pour rencontrer d'autres publics.

Favoriser le développement de l'écosystème culturel

Impliquer les acteurs qu'ils soient artistes, organisateurs d'événements, institutions, acteurs éducatifs ou sociaux, ... permet de croiser les publics et d'élargir l'accès aux offres culturelles.

La Ville apporte un soutien important à la création artistique locale par différents biais afin de garantir l'expression de la diversité culturelle des ac-

teurs et des initiatives des habitants : subventionnement et accompagnement des projets des associations et acteurs culturels, aide en résidence, accès aux salles municipales pour les temps de création, etc.

La Ville poursuit son rôle d'accompagnement des artistes, des manifestations et lieux de diffusion sur le territoire (5,3 M€ de subventions dont 3,6 M€ pour le Grand Théâtre), par des moyens matériels, logistiques, financiers, conseils, divers traitements d'autorisations institutionnelles. La salle Ockeghem est un outil d'accueil de résidences artistiques, rejoignant depuis peu dans cette mission la salle Jacques Villeret pour le jeune public. Une attention est accordée aux projets sur les plans de l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'à un équilibrage de représentation des genres artistiques.

Mais au-delà des acteurs, la Ville de Tours implique pour la première fois depuis fin 2022 un groupe d'une trentaine d'habitants pour une concertation qui a pour objectif d'intégrer les citoyens dans la vie de la politique culturelle : il s'agit du Comité citoyen de la culture. Sur l'ensemble de l'année 2023, plusieurs sessions de travail seront organisées. Une démarche de rencontre et de réflexion professionnelle entre les principaux acteurs du tissu culturel tourangeau est en préparation.



Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville

Le projet culturel de la Ville de Tours intègre la valorisation du patrimoine pour favoriser l'attractivité du territoire et l'accès aux sites architecturaux et patrimoniaux. De nombreuses manifestations et événements contribuent à une démarche de diffusion de l'histoire et de la mémoire de la Ville.

Détentrice de la mémoire institutionnelle de la Ville de Tours, les archives municipales collectent, organisent, conservent et diffusent toutes les formes de support rattachant cette mémoire. Investies dans l'utilisation des moyens numériques, elles participent activement à la mise en place d'un système d'archivage électronique, en partenariat avec d'autres collectivités territoriales (Métropole, Département, Région).

Les archives municipales favorisent les recherches historiques, et les projets universitaires. Le service continuera à apporter son concours scientifique aux sociétés savantes locales (société archéologique de Touraine, l'académie de Touraine, le centre généalogique de Touraine...).

Il accompagnera les groupes « Mémoires des quartiers » dans différentes instances de la démocratie permanente. Plus particulièrement dans ce domaine, les archives municipales engageront en 2023 un important travail de structuration de la mémoire des quartiers sur la période contemporaine qui aboutira en 2024 à une exposition et une publication.

Les archives municipales poursuivront l'animation du cycle de conférences des « Juedis de l'histoire et du Patrimoine ».

Gestionnaire du label Ville d'Art et d'Histoire, le service de l'animation du patrimoine met en œuvre un programme varié de prestations et d'activités de valorisation du riche patrimoine de la Ville de Tours à destination des touristes mais surtout à l'intention des habitants. Pour le cycle des visites guidées touristiques, le

service de l'animation du patrimoine est partenaire de l'Office du Tourisme. Il initie par ailleurs un programme semestriel d'animations et activités diverses regroupées au sein de l'intitulé « Rendez-vous Patrimoine Tours ».

Dans ces offres, un accent particulier est mis sur la préfiguration du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, avec un objectif d'ouverture en 2025. En 2023, sera retenu un groupement dont le prestataire mandataire aura la qualification d'architecte du patrimoine. Les études sur les volets architecture et scénographie suivront. Le projet scientifique et culturel sera finalisé au printemps. Par ailleurs la préfiguration fera l'objet d'une actualisation avec la mise à jour de la séquence projet, la présentation d'un élément lapidaire (sans doute issu des fouilles de Marmoutier), la modification de la séquence sur les nouvelles technologies afin de diffuser la nouvelle présentation de l'outil d'accessibilité Marmoutier 3D. 190 k€ sont inscrits au budget 2023 pour le projet du CIAP.

La visite de la Tour Charlemagne est enrichie d'un Escape-Game. Mais surtout, l'offre d'animations se consolide sur le site de l'ancienne abbaye de Marmoutier par un élargissement des thèmes de visites qui abordent aussi bien l'architecture que le cadre naturel. Ainsi, la reconstitution historique et archéologique « Caesarodunum » connaîtra pour l'édition 2023 un enrichissement par des offres nouvelles reposant sur une démarche scientifique.

Enfin, le service confortera en 2023 les offres pour le jeune public et le recensement le plus large et le plus varié des initiatives proposées pour les Journées Européennes du Patrimoine.

Ancrer la Ville dans une dynamique internationale

Forte d'une histoire particulièrement dense et de nombreux partenariats à l'international avec les relations très soutenues notamment avec les villes de Mülheim an der Ruhr et de



Braşov, la Ville de Tours a pu en 2022 mettre en œuvre de façon très active des actions à l'international. Après les années de parenthèse imposée par la crise sanitaire, 2022 aura ainsi été l'occasion dans le cadre de Vitiloire de pouvoir accueillir les représentants de la région de Parme, ainsi qu'une délégation de Mülheim an der Ruhr pour fêter les 60 ans du jumelage, et de renouer avec cette volonté de pouvoir ancrer notre ville par des relations à l'international fraternelles propices à développer les coopérations et les échanges de bonnes pratiques.

En 2023, il est essentiel de poursuivre ce travail, en renforçant le réseau international pour donner de la visibilité l'action municipale et de la lisibilité pour valoriser les expériences et les expertises de la Ville. Cet engagement continuera à se traduire par une représentation au sein de réseaux de villes et de collectivités locales à l'échelle européenne et internationale.

Au local, la Ville de Tours adhère au réseau régional multiacteur Centraider. Les adhésions à l'ensemble de ces réseaux nécessiteront de consacrer une enveloppe de l'ordre de 20 k€.





En 2023, les opérations emblématiques seront reconduites, à l'instar de la journée Jardin Botanique aux couleurs du Japon, l'envoi de jeunes à l'étranger (Japon, Espagne), l'accueil de villes amies sur des manifestations populaires comme la Foire de Tours ou Vitloire et la célébration d'anniversaires de jumelage. De plus, la Municipalité, poursuivra le soutien à des associations locales dont le Centre Franco-Allemand de Touraine, Touraine Québec-francophonie et le réseau Afrique 37. Le budget consacré à ces soutiens sera de l'ordre de 19 k€.

La dynamique internationale de la Ville s'incarnera aussi dans le pilotage du projet Egalité des Genres Action Locale d'Éducation et de Sensibilisation (EGALES) avec la Ville de Port-Bouët (Côte d'Ivoire). Ce projet particulièrement important, qui mobilise de nombreux partenaires à Tours, a obtenu le financement du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à hauteur de 46 k€ ainsi que le financement de la Région Centre Val de Loire pour 10 k€.



Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine

La Ville de Tours est réputée pour le dynamisme de son tissu commercial et la qualité de ses enseignes de vente au détail et de restauration, auxquels s'ajoutent de réels savoir-faire en matière artisanal. La collectivité s'attache à faire émerger un écosystème favorable au commerce local, qui repose à la fois sur le

soutien à l'attractivité commerçante par une politique de grandes manifestations à rayonnement régional, un accompagnement des commerces vers la transition numérique, la mise en place d'outils d'aide à l'implantation de commerces de proximité dans les quartiers, un travail de coordination en matière de logistique urbaine, ainsi que par la valorisation des équipements structurants que sont le Palais des congrès et le Parc des expositions, et le renforcement de notre

label de Cité internationale de la Gastronomie.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- ④ 4,78 M€ en dépenses et 2,52 M€ en recettes de fonctionnement,
- ④ 0,44 M€ en dépenses et 0,07 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - BP 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Soutenir l'attractivité commerçante de la ville de Tours	3,55	1,60	0,02	
P20 Accompagner et soutenir le commerce local	1,13	0,83	0,09	
P30 Engager Tours dans la transition agro-écologique	0,00	0,10		
P40 Développer le label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie »	0,11		0,34	0,07
TOTAL (M40)	4,78	2,52	0,44	0,07

Soutenir l'attractivité commerçante de la Ville de Tours

Le soutien de l'attractivité commerçante de la Ville s'articule autour des axes suivants :

- ④ Conforter la vocation de Tours comme ville de congrès et de foire avec les équipements structurants que sont le Palais des congrès et le Parc des expositions et leur positionnement stratégique au service du territoire,
- ④ Développer les grandes manifestations commerciales à rayonnement régional,
- ④ Valoriser l'espace public.

Le centre-ville de Tours accueillera cette année encore les animations commerciales qui ont fait la renommée de son territoire, symboles d'une Touraine qui sait faire rimer attractivité avec convivialité, avec une atten-

tion portée à la consommation locale et à l'artisanat : Vitiloire au printemps en est le chef de file, la Grande Braderie avec à la fois l'ouverture des magasins du cœur de ville, et le grand « troc » qui rappelle l'origine de la Braderie, et une dense programmation pour les festivités de fin d'année.

Les aménagements d'espace public, par la qualité mise en œuvre ou l'amélioration des conditions de cheminement pour les mobilités actives, participent à l'attractivité commerciale, comme l'ont montré les travaux sur la place du Grand Marché en 2022. La poursuite de la piétonisation du secteur rendra, par son apaisement, encore plus attractif le Vieux Tours.

Accompagner et soutenir le commerce local

Afin de soutenir l'attractivité commerçante, la Ville met en place une politique d'accompagnement et de soutien au commerce local, visant à promouvoir la consommation locale

et le commerce de proximité, et à dynamiser les marchés alimentaires de proximité.

Le soutien au commerce local est l'une des actions prioritaires de la Ville qui intervient notamment :

- ④ Par la poursuite de la mise en œuvre d'une foncière de proximité qui permettra, avec des partenaires, de renforcer l'implantation équilibrée et durable des commerces sur la Métropole et la ville centre,
- ④ Par la poursuite du soutien financier (10 000€) à la Marketplace « Shop in Touraine », qui participe activement à la promotion de la consommation locale et du commerce de proximité afin de stabiliser et pérenniser le bon départ enregistré,
- ④ En organisant des rencontres entre les techniciens de la Set-Transamo et les commer-



çants concernés par le tracé du tramway pour favoriser une meilleure visibilité du chantier de la future ligne B.

Les nombreux marchés à Tours contribuent à diversifier l'offre commerciale de proximité. Ces marchés sont répartis sur l'ensemble de la ville, dans le centre-ville et les quartiers.

La Ville veille à maintenir et dynamiser ses marchés, à l'image du marché Blanqui en 2021 et du marché des Rives du Cher en fin d'année 2022. Celui-ci a été « boosté » par l'initiative proposée par les commerçants sédentaires de positionner les étals sur le trottoir face à leurs vitrines pour créer une synergie, ou encore celui du quartier Monconseil qui se déroule désormais le dimanche matin.

L'offre sera enrichie avec la création au printemps 2023 d'un nouveau marché de quartier, à Sainte Radegonde, sur proposition du conseil de quartier et des habitants. Un travail évaluatif sera par ailleurs engagé afin de piloter l'action municipale en ce domaine.

Engager Tours dans la transition agro-écologique

Le marché de gros est un équipement hautement stratégique mais vieillissant et situé en zone d'aléa très fort du PPRI. Parallèlement, la logistique urbaine doit faire face à deux nouveaux défis : l'explosion des ventes en ligne et la nécessité de mettre en place des actions ambitieuses pour améliorer la qualité de l'air. Une synergie entre ces deux sujets est recherchée en travaillant sur le positionnement stratégique du Marché de gros et la structuration d'une stratégie de logistique urbaine partagée avec les partenaires de la Ville. A ce titre une étude d'un montant de 150 k€ est prévue sur 2023, elle sera menée en partenariat avec la Région, la Métropole et la Banque des Territoires.

La zone du Menneton accueillera dans les prochaines années un pôle d'entreprises autour de la filière vélo et qui intégrera également une plate-forme de logistique urbaine.



Développer le label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie »

Le développement du label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie » s'inscrit dans le cadre de la stratégie alimentaire de la Ville et vise à structurer une offre gastronomique et gourmande de qualité et accessible, en lien avec le plan alimentaire territorial métropolitain, et à recenser, animer et valoriser les lieux « totems » de la gastronomie tourangelle.

Au sein de ses lieux totem, la programmation d'événements permettra la valorisation d'une gastronomie locale faisant écho à l'une des lignes directrices de la Cité Internationale de la Gastronomie : la promotion du végétal.

La Villa Rabelais accueille une programmation dense d'ateliers pédagogiques au sein de la médiathèque gourmande et qui sera complétée en 2023 par l'inauguration d'un jardin aromatique.

Les Halles verront une préfiguration de programmation à la rentrée 2023

avec l'accueil d'expositions en lien avec les produits du rez-de-chaussée. A terme, les étages des Halles sont amenés à devenir un lieu de programmation identifié pour l'accueil de manifestations phares de la Ville autour du label « Cité internationale de la Gastronomie » comme le Festival Arrière-cuisines.

En 2023, l'objectif est de développer une programmation dense autour de la Cité de la Gastronomie avec plusieurs temps forts dont le Festival Arrière-cuisine qui évolue à la fois dans sa durée et son format. Pour sa troisième édition, il proposera une programmation variée pendant un mois du 13 septembre au 16 octobre entouré par deux manifestations que sont Convergences Bio le 19 septembre et la Semaine du goût du 10 au 16 octobre 2023. Dans son contenu, le Festival traite des problématiques liant alimentation et cinéma mais s'ouvre désormais à un format nouveau notamment dans le champ audiovisuel avec l'accueil d'images d'archive proposées par l'INA.



Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre

La transformation de la collectivité est au cœur des politiques de transition écologique, sociale et démocratique : elle repose sur le renforcement du pilotage financier de la collectivité au service des politiques publiques, une gestion pragmatique

de l'endettement tout en optimisant les investissements pour lutter contre la « dette grise », l'amélioration de la captation de financements externes, une politique de ressources humaines fondée sur le bien-être au travail et l'accompagnement au changement, le développement d'une stratégie numérique destinée à moderniser les services publics et le déploiement du schéma de promotion des achats pu-

blics socialement responsables.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

- ➔ 44,06 M€ en dépenses et 173,93 M€ en recettes de fonctionnement,
- ➔ 42,68 M€ en dépenses et 49,46 M€ de recettes d'investissement.

Programmes - BP 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Assurer la pérennité financière de la collectivité	21,42	171,14	37,88	49,25
P20 Développer les relations partenariales externes	0,28			
P30 Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité	0,98	0,36	0,01	
P40 Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité	2,48	0,94	0,04	
P50 Moderniser l'action publique communale au service des citoyens	18,90	1,49	4,76	0,21
TOTAL (M10)	44,06	173,93	42,68	49,46

Assurer la pérennité financière de la collectivité

Afin de renforcer le pilotage financier de la collectivité, la Ville se dote d'outils de pilotage stratégique en matière de prospective financière, d'un plan pluriannuel d'investissement et d'un schéma directeur immobilier et énergétique, et elle met en place des modalités de gestion et de suivi de la trajectoire financière de la collectivité pour le mandat.

Tout en maîtrisant l'endettement et son coût, la Ville s'est fixée comme priorité de rénover son parc immobilier en utilisant la dette comme l'un des leviers pour atteindre cet objectif.

L'année 2023 constitue la première des quatre années à venir sur lesquelles vont peser le remboursement des emprunts obligataires in fine (57,8 M€ au total dont 16 M€ sur 2023 pour les obligataires uniquement).

La Ville va rembourser cette année 22,1 M€ de capital et payer 7,24 M€ de frais financiers. Si le poids de ces frais financiers est en baisse constante (-6,1 % par rapport au BP 2022), il reste environ 3 fois supérieur à celui des villes de même strate (Tours : environ 52 € par habitant / autres villes 19 € par habitant en 2021) et pèse sur le niveau d'épargne de la collectivité. Le remboursement d'emprunts coûteux et l'entrée dans l'encours d'emprunts souscrits à des conditions très favorables fin 2021 (solde à tirer d'ici fin 2023 de 34,75 M€) vont permettre d'assurer le financement de l'effort d'investissement engagé.

Dans ce contexte d'inflation marquée qui va impacter la plupart des postes de coûts de la collectivité associée à une charge de remboursement du capital de la dette importante sur 2023, le pilotage des dépenses de fonctionnement revêt un caractère particulièrement important pour éviter un effet

ciseau entre évolution des dépenses et recettes, et garantir le respect des règles d'équilibres budgétaires.

Dans ce cadre, les évolutions des dépenses notamment en matière d'énergie (charge annuelle supplémentaire de plus de 5 M€ depuis le renouvellement des contrats mi-2022) et de personnels (près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement) seront déterminantes pour les équilibres financiers de la collectivité. La Ville pourra s'appuyer en 2023 sur le plan de sobriété énergétique pour atténuer les effets de la hausse des coûts de l'énergie, et elle renforcera son ingénierie en matière d'achat d'énergie par le recours à des conseils spécialisés pour élaborer une stratégie d'achat adaptée à ces marchés volatiles et haussiers pour optimiser les conditions financières de ses prochains approvisionnements.

S'agissant du volet des ressources



humaines, la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences associées à de nouvelles méthodes de construction et de pilotage du budget RH permettront d'allouer les moyens humains au plus près des besoins de chacune des politiques publiques tout en maîtrisant l'évolution de ce poste.

Initiés et mis en œuvre dès 2022, les comités de suivi réguliers relatifs au contrôle de la réalisation du budget se poursuivront en 2023 et le développement des outils de pilotage utilisés dans ce cadre sera renforcé.

Développer les relations partenariales externes

Dans l'optique de dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour réaliser ses projets d'investissement, la Ville a mis en œuvre une démarche active de recherche et de captation de financements externes.

Afin de sécuriser les relations avec ses satellites, la collectivité développe les moyens pour assurer un suivi et un contrôle des organismes dont les activités font écho à l'action municipale, et qu'il est nécessaire de mettre en cohérence avec les missions assurées par les services municipaux.

En 2023, outre les dispositifs de financements locaux millésimés (F2D, DSIL) que la Ville sollicite chaque année, la création du fonds vert par l'Etat et le lancement régional de la programmation des financements européens 2021-2027 nécessitent une mobilisation particulière pour préparer les dossiers concernant les projets d'investissement de la Ville qui seront identifiés comme éligibles à ces nouvelles enveloppes de financements.

Les opérations de mécénat, quant à elles, se développeront principalement sur le Plan nature en Ville, sur des projets culturels (notamment l'acquisition d'un chef d'œuvre de Vivarini par le Musée des Beaux-Arts, Club des Mécènes de l'Opéra), et des grandes manifestations.



L'enveloppe budgétaire 2023 dédiée à ce programme est de 0,28 M€ de dépenses de fonctionnement, essentiellement de personnel.

Enfin, la collectivité poursuit le déploiement de sa démarche de suivi et de contrôle des satellites et prépare le renouvellement des contrats de délégation de l'exploitation du Palais des Congrès et du Parc de Expositions. A ce titre et conformément aux échanges menés dans le cadre de la conférence des maires au sein de TMVL, 2023 doit permettre la création d'une société publique locale, copilotée par la ville centre et la Métropole afin d'engager le projet Destination Tours Val de Loire. L'ambition étant de renforcer la coordination des acteurs afin de s'assurer que Tours reste bien positionnée sur ce secteur qui connaît aujourd'hui de profondes mutations.

Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité

Ce programme s'articule autour de deux axes : protéger les intérêts juridiques de la collectivité et assurer une gestion des risques matériels et immatériels de la collectivité.

Les crédits nécessaires au paiement des primes d'assurances de la collectivité sont inscrits à hauteur de 476 000 € incluant 20 000 € au titre des budgets annexes. Cette projection intègre des évolutions à la hausse compte tenu de la forte inflation constatée sur les indices associés aux contrats (+7.8 % pour la prime « dommages aux biens » et 6 % sur la prime « flotte automobile ») ou de l'évolution de l'assiette de la prime (augmentation de la masse salariale pour la prime « Responsabilité civile »).

L'année 2023 sera marquée par le renouvellement des marchés d'assurances de la collectivité qui arrive à échéance le 31 décembre 2023. Comme à chaque renouvellement, la collectivité s'est adjoint les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la phase d'audit (analyse de la sinistralité des contrats actuels et actualisation des risques) aboutissant à la construction des cahiers des charges puis dans la phase de passation des marchés. Cette assistance est d'autant plus importante compte tenu des conditions défavorables tant endogène (une sinistralité accrue sur le lot « Dommages aux biens ») qu'exogène



(impacts du dérèglement climatique – réduction du nombre d'acteurs sur le secteur des collectivités locales). Le contexte défavorable sur le secteur de l'assurance fait craindre a minima un doublement des primes d'assurance à compter de l'exercice 2024.

Cette année devra voir aboutir la procédure de délégation de service public de Tours sur Loire et la rédaction des nouveaux contrats d'exploitation du Palais des Congrès et du Parc des Expositions

Parallèlement, le service des affaires juridiques accompagnera notamment la réalisation du Schéma directeur immobilier et énergétique en favorisant la cessibilité du patrimoine issu de legs ou de dons.

De même, le service de la commande publique participera à la réalisation des projets en mettant en œuvre des montages juridiques innovants (marchés globaux de performance notamment) et en accompagnant la création de structures tierces pour favoriser la réalisation des projets municipaux (création de la Société publique locale d'Efficacité Énergétique S2E qui réalisera certaines opérations en mandat).

Enfin, le secrétariat du conseil mettra en service les outils et process permettant de passer un nouveau cap dans la démarche de dématérialisation en assurant un traitement numérique des arrêtés et décisions municipales de leur conception à leur archivage en passant par la signature et la publication.

La Ville poursuivra, avec notamment la mise en place d'une charte dédiée, sa démarche de sensibilisation des élus et agents sur les questions de déontologie et les risques de conflits d'intérêt.

Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité

La politique de ressources humaines de la collectivité s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route RH et de l'agenda social définis en 2021 et dont les lignes directrices feront l'objet d'un échange avec les représentants du personnel nouvellement désignés à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022.

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2023 comprenant :

- ③ 754 k€ au titre des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général) :
 - Recrutement – Formation : 396,7 k€
 - Prévention professionnelle : 68,6 k€
 - Communication interne : 38,6 k€
 - Autres dépenses de personnel (dont accompagnements organisationnels, frais médicaux, frais de déplacement) : 250 k€
- ③ 944,5 k€ au titre des recettes de fonctionnement :
 - Mises à disposition : 747,5 k€
 - Atténuations de charges : 124 k€
 - Autres recettes (dont remboursements FIPHFP, dotation de recensement) : 73 k€
- ③ 37,3 k€ au titre des dépenses d'investissement :
 - Prévention professionnelle : 36,9 k€
 - Autres : 0,4 k€

La politique des ressources humaines sera déclinée en 2023 au

travers des thématiques et actions suivantes :

Une stabilisation des effectifs municipaux : les budgets des années 2021 et 2022 ont permis de pourvoir les postes déjà ouverts au tableau des emplois avec un effet de rattrapage à la suite de la crise sanitaire durant laquelle les effectifs ont diminué faute de pouvoir procéder aux commissions de recrutement, mais aussi de mettre en œuvre le projet municipal. Un programme de déprécarisation lissés sur 2 ans, a concerné 53 postes. Les 64 créations de postes sont d'une part liées au portage des politiques publiques, à la réorganisation de services engagées depuis plusieurs années et freinées pendant la crise sanitaire, ainsi qu'au renforcement de services stratégiques pour la mise en œuvre du plan d'investissement (DAB, commande publique..)

Le budget 2023 est présenté à effectif constant, sans nouvelle création d'emploi. Dans une logique de pilotage des effectifs, mais plus globalement dans une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, une analyse est menée pour toute nouvelle proposition de création, ainsi qu'en cas de vacance d'emploi à la suite d'un départ à la retraite.

La recherche d'une meilleure adéquation entre les moyens humains des services et les objectifs des politiques publiques municipales sera renforcée en 2023 grâce à l'engagement d'une prospective pluriannuelle et à l'élaboration d'indicateurs transversaux RH de pilotage et de suivi.

La valorisation des mesures salariales : le budget 2023 intègre en année pleine les mesures salariales décidées en 2022, qu'il s'agisse des mesures nationales (revalorisation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, hausses successives du SMIC) aussi bien que municipales (revalorisation du régime indemnitaire, revalorisation de l'indemnité de fonction, sujétion et expertise - IFSE).

L'amélioration des conditions de tra-



vail avec le renforcement du service de médecine préventive et professionnelle dotée désormais de deux médecins de prévention et d'une infirmière en santé au travail afin d'offrir un suivi médical de amélioré aux agents.

2023 sera également marquée par la réactivation et le renforcement du réseau des assistants de prévention (amélioration du dispositif d'information et de veille), une équipe constituée de trois conseillers de prévention permettant une meilleure prise en compte des aménagements de poste.

Les programmes de prévention seront renforcés à cette occasion et un plan pluriannuel de mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques sera mis en œuvre. La reconduction pour un an de la convention Handicap avec le FIPHPF permettra de poursuivre les actions visant à assurer le recrutement, le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents en situation de handicap.

L'accompagnement du changement par le développement des parcours professionnels (au travers notamment de la structuration d'un dispositif de mobilité renouvelé et porté la création d'un bureau des parcours, ou bien la volonté de la municipalité de soutenir plus fortement l'apprentissage), le déploiement du plan de formation au management à tous les niveaux de la hiérarchie en lien avec le CNFPT (mise en œuvre du parcours managérial dont les principaux axes sont la conduite de l'entretien professionnel, la santé et la sécurité au travail, la sensibilisation à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, thématiques enrichies de formations dédiées au handicap, à la déontologie ou bien aux enjeux environnementaux).

Un effort significatif est proposé au budget 2023 s'agissant de la formation des personnels municipaux : en effet, en complément des formations délivrées par le CNFPT financées sur cotisation, la municipalité souhaite renforcer l'offre de formation hors ca-

talogue CNFPT par un budget porté en propre de 210 à 250 k€. Ces crédits permettront de répondre aux objectifs sur les axes de formation dédiés notamment aux enjeux environnementaux, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au handicap, à la déontologie ou bien encore aux obligations en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre d'un parcours à destination de l'encadrement de proximité, intermédiaire et de direction.

Le développement d'un dialogue social de qualité favorisant la participation des personnels par leurs représentants élus dans le cadre des instances représentatives du personnel, le Comité social territorial (CST) à compter de 2023, en application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, issu de la fusion du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), qui sera désormais une émanation du CST sous la dénomination du F3SCT (Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail).

Une feuille de route de l'agenda social 2023-2026 sera établie en lien avec les représentants du personnel nouvellement élus pour un mandat de 4 ans lors du scrutin du 8 décembre 2022.

Le développement de l'action sociale d'une part par la réflexion engagée en lien avec les représentants du personnel sur la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire pour améliorer la couverture santé et prévoyance des agents municipaux et la participation financière de l'employeur, et d'autre part par le maintien de la délégation du dispositif d'action sociale au Comité des Œuvres sociales avec une évolution envisagée à partir de 2023.

Intégrer les actions liées au développement durable en vue d'évaluer l'expérimentation du télétravail et faire évoluer, le cas échéant, le règlement actuel, de réaliser un plan de déplacement de l'administration qui privilégie les modes de déplacement alter-

natifs et le mettre en place dès 2023 en lien avec la Métropole, d'associer les agents aux actions du plan de sobriété énergétique, ainsi que prendre en compte et développer les initiatives innovantes.

Moderniser l'action publique communale au service des citoyens

Les enjeux de transition numérique sont adressés dans le cadre d'une politique globale visant à moderniser l'action publique et faciliter les échanges avec les usagers et les bénéficiaires des services publics. Le schéma directeur numérique définit les grandes orientations et les différentes actions mises en place.

Dans un souci d'efficacité et de sobriété, l'organisation des services internes se poursuit dans une perspective d'optimisation des moyens alloués, de mutualisation des ressources.

La Ville s'est également engagée dans la voie des achats responsables, en s'appuyant sur la commande publique comme un levier puissant pour relever le grand défi des bouleversements environnementaux et sociaux, en modifiant notre mode de consommation.

La Ville a par ailleurs créé en 2019 une nouvelle direction afin de centraliser et mutualiser les moyens logistiques et ressources supports de proximité. Dans cette optique, la centralisation de la gestion des fournitures (bureau et administratives) ainsi que celle des mobiliers a été mise en œuvre ces deux dernières années, celle-ci se poursuivra en 2023 avec la gestion des annonces aux BOAMP permettant là encore un gain économique ainsi qu'un gain en temps de gestion administrative.

La réalisation des différentes missions support s'accompagne de l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et de schémas structurants tels que :

- Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER),



voté en janvier 2022 et déployé auprès de l'ensemble des acheteurs de la collectivité mais également auprès des acteurs publics et des partenaires du territoire (satellites et fournisseurs) dans le cadre d'un séminaire en avril 2022, ainsi qu'auprès des chambres consulaires au cours du troisième trimestre 2022, et cela autour des 4 axes retenus :

- ➔ Une Ville solidairement responsable qui favorise les pratiques éthiques, non discriminantes et inclusives,
- ➔ Une Ville écologiquement responsable qui respecte et préserve la qualité de la terre, de l'air et de l'eau, les ressources naturelles, la santé publique et la biodiversité,
- ➔ Une Ville qui dynamise et profite au territoire en facilitant l'accès aux acteurs économiques locaux,
- ➔ Une Ville en action qui met en place une méthode au service de ses ambitions.

Une méthode de gouvernance et de nouvelles pratiques d'achats tels que le sourcing, parangonnage (impliquant l'abonnement à des plateformes de sourcing, de mises à disposition de Dossiers de Consultation des Entreprises), cadres de réponse, nouveaux critères d'analyse des offres ainsi que des outils de suivi sont mis en œuvre pour les achats à enjeux stratégiques entre autres.

- ➔ La mise en place de solution numérique de Gestion de la Relation Citoyen dans le cadre du guichet unique afin de permettre aux usagers d'effectuer leurs demandes de réservation de salles en ligne,
- ➔ La mise en place d'une stratégie de renouvellement des matériels roulants de la collectivité accompagnée d'une réflexion sur le déploiement de pools et sur la mise en place d'un plan de mobilité interne. L'objectif est de réduire l'impact carbone de la Ville en favorisant l'acqui-

sition de véhicules d'occasion, en développant l'électrification (17 véhicules d'occasion achetés en 2022 dont 9 électriques) de la flotte afin de réduire la consommation de carburants qui a connu une augmentation significative de + 100 k€ de ce poste budgétaire, soit 1 M€ prévus au BP 2023 (uniquement lié à un effet prix) et en développant l'usage des mobilités douces (10 vélos électriques achetés en 2022) et actives.

Ainsi le budget d'investissement dédié au renouvellement des matériels roulants s'établirait à 644 k€ en 2023.

Le Schéma directeur numérique, construit en collaboration avec la Métropole, permet à la Ville de Tours d'engager une politique numérique et une démarche de numérisation de son organisation répondant à trois objectifs de transformation majeurs :

- ➔ Faire de la qualité de la relation usager un marqueur fort,
- ➔ Affirmer le numérique comme un atout du territoire,
- ➔ Gagner en performance durablement,

Ces objectifs sont déclinés autour de six axes stratégiques permettant de structurer la démarche et de soutenir le développement de l'ensemble des politiques publiques :

Afin de repenser le parcours numérique de l'usager et favoriser la participation citoyenne, l'ambition est de tendre vers un service public plus simple, plus efficient et accessible à tous. Il s'agit ici de mettre en place les solutions et les organisations qui permettent de repenser le parcours des usagers en simplifiant l'accès aux démarches et à l'information publique et en affirmant la place de la participation du citoyen. Les actions 2023 s'articuleront essentiellement autour de la poursuite de la mise en place de télé-services dans le cadre de la gestion de la relation citoyen (10 k€), l'ouverture et la mise en valeur des données publiques, l'extension de

la plateforme de démocratie permanente et le développement du nouveau site internet de la Ville.

Les trajectoires définies par l'accord de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique nécessitent une action volontariste en matière de numérique responsable à l'échelle de la collectivité et de l'ensemble de l'intercommunalité. Il s'agit d'articuler la double dimension : réduire l'empreinte environnementale des outils numériques de la collectivité et utiliser le numérique au service de la préservation des ressources et des moyens. Les actions 2023 viseront à élaborer la Stratégie Numérique Responsable de la collectivité (20 k€) et à mettre en œuvre des actions de sensibilisation autour de cette thématique (10 k€).

Moderniser et rendre plus performants les outils métiers, c'est de rendre plus efficaces les directions métiers au service des politiques publiques en accompagnant leur transition numérique. Il s'agit pour cela de mettre en place avec elles des outils numériques plus performants dont elles maîtrisent parfaitement l'usage. En 2023, l'effort sera porté sur la modernisation de l'outil de gestion des installations sportives (130 k€ sur 2 ans), sur le remplacement de l'application de gestion de la cuisine centrale (80 k€), l'évolution de l'application du parc-auto (80 k€), la poursuite de la réinformatisation du réseau des bibliothèques.

L'accompagnement des directions métiers à leur transition numérique implique d'harmoniser et optimiser l'outillage de nos fonctions support et de nos fonctions mutualisées. Il s'agit de repenser l'organisation, les processus et l'outillage des grandes fonctions supports des deux collectivités (finances, commande publique, RH, juridique, moyens généraux, bâtiments, SI). Les évolutions 2023 se feront au niveau des systèmes d'information financier et ressources humaines et de la poursuite des démarches de dématérialisation (150 k€),

La poursuite de la construction d'un



soacle fonctionnel et technique (urbanisé, fiable, sécurisé et adaptable) vise à disposer d'un socle technique robuste et adaptable sur lequel appuyer les services numériques des deux collectivités. Il s'agit d'organiser et d'adapter les infrastructures matérielles et logicielles pour répondre aux grands enjeux fonctionnels des deux collectivités et d'anticiper les défis à venir (pilotage par la donnée, sécurité du SI, etc.). En 2023, les efforts viseront à renforcer la sécurité du système d'information conformément aux orientations posées par le parcours de cybersécurité de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (150 k€).

Faire évoluer les pratiques grâce à la collaboration et au numérique consiste à mettre à profit les possibilités offertes par les outils numériques pour favoriser la collaboration et la transversalité. Il s'agit non seulement de repenser l'environnement numérique mais aussi de faire en sorte que les possibilités et les usages en soient pleinement appréhendés par les agents et leur encadrement. Les actions 2023 porteront sur la définition de la stratégie d'évolution de l'environnement de travail des agents et la généralisation des outils partagés de gestion de projets (30 k€).

Par ailleurs, en terme de fonctionnement, le budget numérique s'élève à 962 500€ se répartit dans les grands domaines suivants :

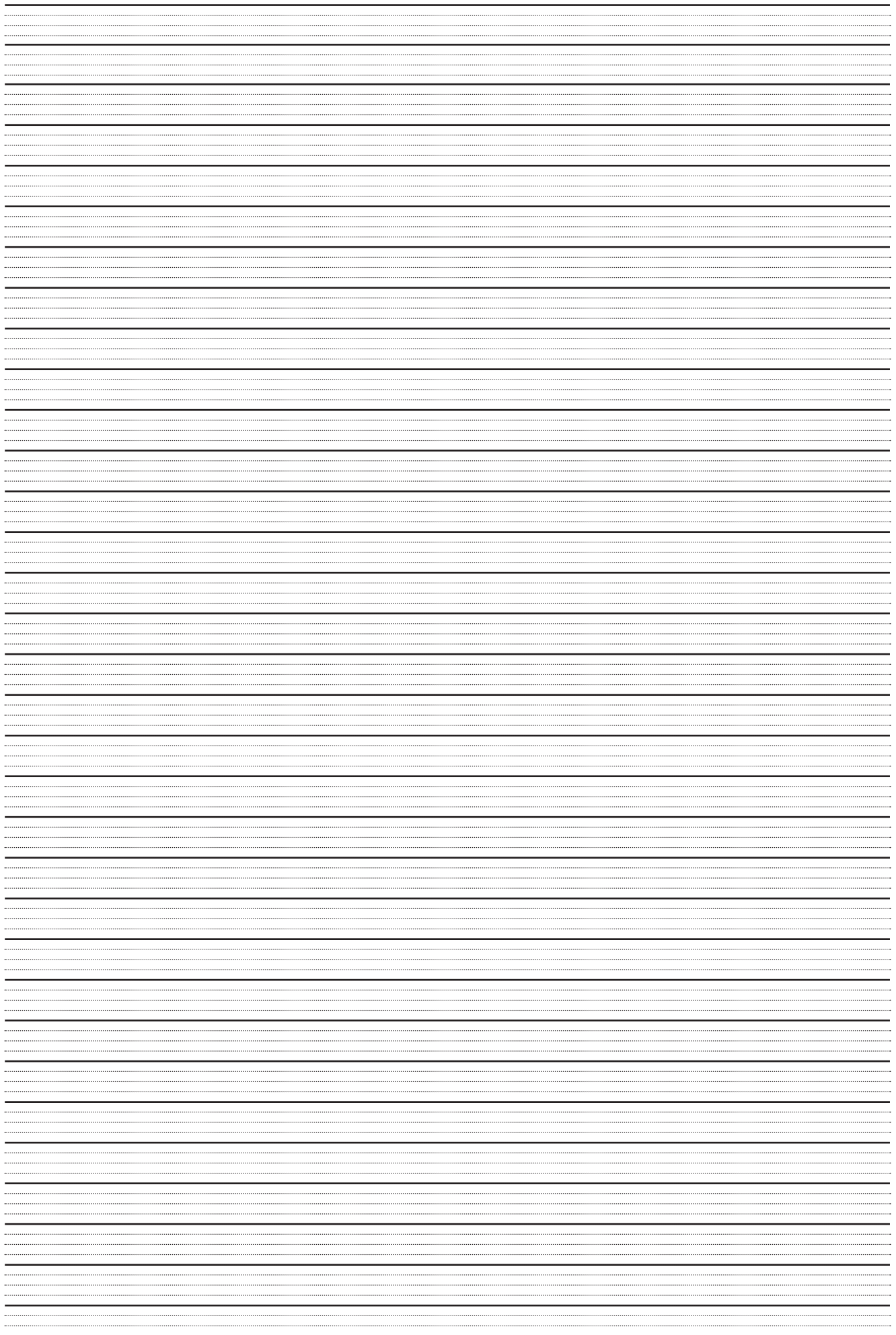
- ➔ Le fonctionnement des applications des directions (contrat de maintenance, prestations d'hébergement, ...) pour 28 % du budget,
- ➔ Les dépenses de télécommunication (abonnement téléphonie fixe et mobile et accès internet, contrats de maintenance, ...) pour 28 % du budget,
- ➔ Les dépenses en lien avec l'environnement de travail des agents et les moyens d'impression pour 4 % du budget,
- ➔ Le remboursement à la Métropole

des dépenses communes du système d'information, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement prises en charge par la Métropole, notamment les contrats et prestations liés au socle du système d'information, ou des charges liées à l'amortissement des dépenses d'investissement communes. Cela représente 40 % du budget de fonctionnement.



Prise de notes

A series of horizontal lines for note-taking, consisting of solid top and bottom lines with a dotted midline, repeated down the page.



VILLE DE
TOURS

Janvier 2023